JUL - 5 1966

C.
164.
= 9 = rayon

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

+ 2 vol

par les frères

François et Claude

Parfaict -

MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
DES SPECTACLES
DE LA FOIRE.

TOME PREMIER.

BIBLIOTHECA
Ottaviensis

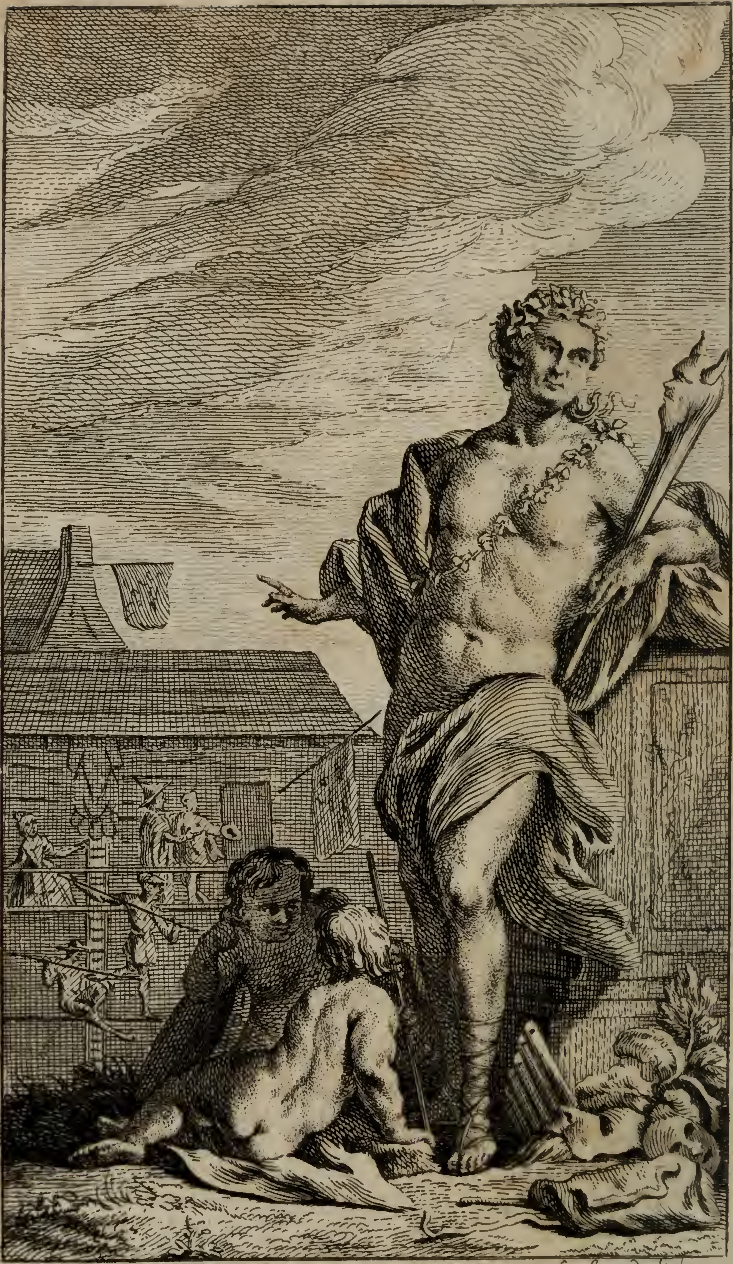

D. Scuc. P. — Et. Fessard. Sculp.

Momus montrant les Loges, les Parades et les Jeux de la Foire.

MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
DES SPECTACLES
DE LA FOIRE.

PAR UN ACTEUR FORAIN.

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez BRIASSON, Libraire, rue S. Jacques, à la Science, & à l'Ange Gardien.

M. DCC. XLIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

PN
2633
.P37
1743
v.1

PREFACE

Servant d'Introduction aux Mémoires Hiſtoriques des Spectacles de la Foire.

LE loiſir dont je jouis depuis quelque tems a moins de part aux MEMOIRES que je donne aujourd'hui au Public, que la déférence que j'ai euë pour une perſonne qui me les a fait entreprendre;

Voici comme j'en fus chargé. Il y a environ cinq ou six mois, qu'étant allé voir un Gentilhomme, qui demeure dans le même Canton où je ſuis retiré, je le trouvai qui liſoit un Livre qui a pour titre, *Recherches ſur les Théatres de France.* Ce titre me rappella malgré moi le ſouvenir de ma profeſſion paſſée, & je demandai au Gentilhomme, ſi l'Auteur avoit parlé des Spectacles de la Foire. Oui, me répondit-il; mais voilà à quoi toutes ſes recherches ſe ſont bornées : Ecoutez, vous m'en direz en ſuite votre ſentiment. En achevant

ces mots, il me lut ce qui ſuit.

„ Le genre de Spectacle „ qu'on appelle Opéra Comique, eſt nouveau parmi nous. Il a pris naiſſance „ vers la fin du regne du feu „ Roi : Meſſieurs le Sage & „ d'Orneval en marquent „ l'origine & la nature dans „ la Préface qu'ils ont miſe „ à la tête du Recueil intitulé: *le Théatre de la Foire*; „ comme ce Livre eſt dans „ les mains de tout le monde, je renvoie au Livre „ même, & je me contente „ d'en donner le titre, avec „ celui des Piéces qui le

„ composent. “

Il n'appartient pas à un ignorant comme moi, de porter son jugement sur aucun Ouvrage de Littérature, dis-je à la personne qui venoit de me lire cet Extrait; mais je m'imagine que l'Histoire du Théatre Forain pourroit fournir des choses extrêmement curieuses. Ce Théatre, reprit la personne à qui je parlois, quoiqu'inférieur aux autres Théatres de Paris, a cependant fait connoître des Acteurs & des Actrices d'un genre particulier, & qui ont mérité les applaudissemens du Pu-

blic. Je me rappelle encore avec plaiſir le jeu bouffon & ſingulier de *Dominique* en Arlequin, l'air naïf & les tons heureux de *Belloni* en Pierrot, le ſon gracieux de la voix & la fineſſe du jeu de la Demoiſelle de *Liſle* en ſoubrette, le plaiſant baragouin & les bruſques incartades de *Deſgranges* en Scaramouche, la ſinguliere figure & les talens de *Paghetti* pour les Peres ou les Maris jaloux, l'air noble & modeſte de la Demoiſelle *Molin* pour les Amoureuſes, &c. Si des Acteurs je paſſe aux Piéces, je vois briller ſucceſſivement ſur ce Théa-

tre, la Ceinture de Vénus, la Parodie de Télémaque, le Tableau du Mariage, l'Ecole des Amans, les Animaux raiſonnables, la Princeſſe de Cariſme, le Monde renverſé, les Amours de Nanterre, les Funérailles & le Rappel de la Foire à la vie, la Boëte de Pandore, Pierrot Romulus, le Temple de Mémoire, les Pélerins de la Mecque, Achmet & Almanzine, &c. Les Acteurs & les Piéces dont vous venez de parler, repris-je, n'ont pas été du même tems; mais le tout a paru ſur le Théatre Forain, & chacun dans ſon genre avoit

un mérite particulier inconnu aux autres Théatres. Si vous vouliez mettre à profit votre tranquillité, me dit Monsieur N***. (c'est le nom du Gentilhomme,) votre mémoire vous rappelleroit des faits sur les Spectacles de la Foire, & sur les Acteurs, qui pourroient amuser, & même servir de renseignemens pour les autres Spectacles de Paris. C'est aux Théatres Forains que l'Opéra doit trois excellentes Danseuses ; sçavoir, la Demoiselle de Lisle, qui remplaça avec tant d'avantage, Mademoiselle Ménès, pour les Danses

ſérieuſes, & qui joignit à ce talent, celui des Danſes vives & caractériſées. Mademoiſelle Sallé, qui a fait & qui feroit encore le plaiſir de Paris, ſi cette Demoiſelle n'avoit pas quitté le Théatre dans le plus grand éclat de ſa gloire. Actuellement Mademoiſelle Rabon ſe diſtingue parmi les bonnes Danſeuſes de ce Spectacle. Si la Danſe compte de pareils Sujets, le Chant a de quoi ſe vanter de l'acquiſition de la Demoiſelle *Petitpas*, qui a fait un des principaux ornemens de l'Académie Royale de Muſique, aſſez long-

tems. Paſſons préſentement au Théatre Italien ; j'y trouve Dominique, Paghetti, & Romagneſi, tous trois grands Acteurs : le premier & le troiſiéme joignant aux talens du Théatre, celui de la compoſition. Dominique, qui entra le premier à ce Théatre, y parut dans un tems bien critique pour ſes Camarades. Le Public étoit las de Piéces en Langage Italien, & ces Acteurs n'étoient guéres en état de parler François. Dominique compoſa des Piéces, & des Parodies, par le moyen deſquelles on revint à ce Théatre ; & cela donna le tems

aux Acteurs de ſe perfectionner dans une Langue, dont ils ne ſçavoient pas un mot lorſqu'ils arrivérent à Paris. Romagneſi débuta par une Piéce de ſa compoſition, & continua d'en donner d'autres, qui eurent beaucoup de réuſſite.

Je vous avoüerai, répondis-je à M. N***, que l'entrepriſe que vous me propoſez, flatteroit extrêmement mon goût, ſi je croyois être en état de m'en acquitter avec quelque ſuccès: je vous dirai de plus, qu'en penſant à l'exécution de ce projet, il y a quelque tems que j'écrivis à une

personne qui demeure à Paris, pour le prier de me donner des Mémoires sur l'origine des Foires de Saint Germain & de Saint Laurent, & des faits sur les Spectacles qui y parurent jusqu'en l'année 1697. exclusivement, qui est l'époque où je fixerois le commencement de l'Ouvrage dont je vous parle ; & voici la réponse que j'en ai reçuë : En même-tems je tirai la Lettre que j'avois encore dans ma poche, & je lus ce qui suit.

» JE serois charmé, » mon très-cher, de vous

» être utile dans le projet
» que vous me communi-
» quez, par votre Lettre en
» date du 4. du présent
» mois ; mais je vous avoüe-
» rai, que je n'ai rien trouvé
» au sujet de l'origine &
» des Spectacles des Foires
» de Saint Germain & de
» Saint Laurent, que ce que
» M. de Sauval en rapporte
» dans ses Antiquités de Pa-
» ris. Comme vous n'êtes
» peut-être pas à portée de
» consulter cet Ouvrage,
» je vous envoye la copie
» de ces deux Articles.

FOIRE DE S. GERMAIN.

» A Paris autrefois il y

» avoit deux Foires de St.
» Germain, à préſent il n'y
» en a plus qu'une. Tout ce
» que je ſçai de la premie-
» re, eſt que dans le dou-
» ziéme ſiécle, on l'ouvroit
» quinze jours après Paſ-
» ques, & qu'elle duroit
» dix-huit jours. L'Abbé &
» les Religieux en étoient
» Propriétaires, pour des
» raiſons qui ne ſont pas ve-
» nues à ma connoiſſance;
» ils en donnérent la moitié
» à Louis XII. à la charge
» qu'elle demeureroit toû-
» jours unie au Domaine;
» & quant à l'autre moi-
» tié, bien auparavant ils en
» avoient fait déja tranſport

» à Philippe le Hardy du-
» rant ſon voyage d'outre-
» mer, à condition que le
» Roi ſe chargeroit pour eux
» d'une rente de quarante
» livres, qu'ils devoient à
» l'Univerſité. Depuis cet
» échange, il ne ſe trouve
» nulle trace de l'ancienne
» Foire de Saint Germain.

» L'autre Foire de Saint
» Germain, qui eſt celle
» d'aujourd'hui, dure de-
» puis près de deux cens
» ans. Elle fut érigée par
» Louis XI. en 1482. &
» donnée à l'Abbé & aux
» Religieux de Saint Ger-
» main, avec franchiſe huit
» jours durant, d'Aydes, de

» Péage, & autres Impôts,
» à la réſerve de ceux de
» Vin & du Pied fourché,
» que la Chambre des Comp-
» tes voulut réſerver au Roi,
» lorſqu'elle enregiſtra ſes
» Lettres. D'abord elle com-
» mença le premier jour
» d'Octobre, & dura huit
» jours : mais comme la Foi-
» re de Saint Denis s'ouvroit
» preſqu'en même tems que
» finiſſoit celle-ci, les Reli-
» gieux de Saint Denis s'op-
» poſérent à ſon établiſſe-
» ment. On n'eut égard à
» leurs remontrances qu'en
» 1484. & pour lors, à leur
» requête, le Parlement la
» transfera au 3. Fevrier, &

» la Chambre des Vacations
» au 12. Novembre.

» En 1485. Charles VIII.
» la remit au 3. Février :
» depuis en 1491. il la di-
» visa en deux, & permit
» aux Religieux de Saint
» Germain de l'ouvrir le
» lendemain de Saint Mat-
» thias & de Saint Martin,
» mais que chaque fois el-
» le ne dureroit que quatre
» jours.

» En 1562. à la fin de
» Janvier, le Parlement, à
» cause des troubles, la re-
» mit au lendemain de *Qua-*
» *simodo*, permettant néan-
» moins aux Marchands,
» qui avoient fait venir des

» Draps

» Draps & autres Marchan-
» diſes, de les vendre & de
» les expoſer à Paris depuis
» le 3. juſqu'au 11. Fevrier.
» Quelques années après ce-
» la, c'eſt-à-dire en 1568.
» à la ſollicitation du Cardi-
» nal de Bourbon, Abbé de
» Saint Germain, par Arrêt
» du Conſeil privé, donné
» le dernier Janvier, elle
» fut remiſe au 26. Mars.

» En 1595. elle com-
» mença le Lundi 6. Fe-
» vrier, veille du Mardi-
» gras; maintenant, & de-
» puis pluſieurs années, on
» l'ouvre le 3. Fevrier. Pen-
» dant la Ligue, on ne l'a
» point preſque tenue. En

» récompenſe, Henry IV.
» en 1595. la fit durer trois
» ſemaines. Jamais elle n'en
» avoit duré qu'une. En
» 1630. elle fut continuée
» ſix ſemaines toutes entié-
» res.

» De nos jours, elle a
» commencé à durer deux
» mois : ſouvent même,
» nous l'avons vû tenir la
» ſemaine de la Paſſion pour
» de l'argent que les Mar-
» chands donnoient autre-
» fois à l'Abbé & au Bailli;
» depuis, pluſieurs fois on
» l'a portée juſques-là. De-
» puis quelque tems le Roi
» diſpoſe ſeul de ſa durée,
» il la prolonge tant qu'il

» lui plaît, & tant qu'elle
» dure, il en continue la
» franchiſe, ſans exiger, ni
» même prétendre de l'ar-
» gent de qui que ce ſoit.

» Le lieu où on la tient
» aujourd'hui fait partie de
» celui où elle ſe tenoit au
» commencement : & là
» étoit l'Hôtel de Navarre,
» Maiſon de plaiſance des
» Rois de Navarre, Com-
» tes d'Evreux, deſcendus
» de Philippe le Hardi ; car
» c'eſt ſur ſes ruines qu'elle
» fut établie. Jamais on ne
» l'a tenuë ailleurs, qu'en
» 1589. qui fut aux Halles,
» à cauſe des troubles, par

» ordre du Duc d'Aumale,
» Gouverneur de Paris, &
» du Prévôt des Marchands.
» Pendant plusieurs années
» elle s'étendit dans un
» grand champ & un grand
» pré du voisinage, où l'on
» vendoit du vin, des che-
» vaux & des bêtes à pied
» fourché. Présentement, il
» ne s'en vend plus à cette
» Foire, & le pré, aussi-
» bien que le champ, ont
» été couverts de rues,
» & de maisons particulie-
» res. Cette Foire est en-
» tre les rues Guisarde, du
» Four, des Boucheries,
» des Quatre-Vents, de

» Tournon, & des Aveu-
» gles.

» Ce ſont deux Halles
» longues de cent-trente
» pas, larges de cent, com-
» poſées de vingt-deux tra-
» vées, & couverte d'une
» charpente fort exhauſſée,
» où les gens du métier ad-
» mirent quantité de traits
» de leur Art : auſſi eſt-elle
» très-célébre, autant pour
» ſa grandeur, que pour ſa
» magnificence ; car c'eſt
» peut-être le plus grand
» couvert qui ſoit au mon-
» de. Neuf rues tirées à la
» ligne, la partagent en
» vingt-quatre iſles, & ſont
» bordées de tant de Lo-

» ges, que le nombre en
» eſt ſurprenant. Deçà &
» delà, on a répandu des
» cours & des puits, pour
» remédier aux accidens du
» feu. On apprend des an-
» ciens Plans de Paris, que
» tout étoit iſolé autrefois;
» préſentement, d'un côté
» à l'un des bouts, elle tient
» à des maiſons particulie-
» res. Autour du reſte re-
» gne une grande place vui-
» de, où l'on entre par trois
» grandes rues, ſçavoir cel-
» le des Quatre-Vents, cel-
» le des Boucheries, & cel-
» le qu'on nomme la rue
» du Four; & de-là dans la
» Foire par ſept autres gran-

» des portes, où ses princi-
» pales rues viennent abou-
» tir. Dans ses rues les plus
» éloignées, les Marchands
» en gros de Draps, de Ser-
» ges, & autres choses à
» peu près semblables, ven-
» dent leurs Marchandises
» durant les huit premiers
» jours de la Foire. Dans
» celles qui y tiennent, sont
» épars çà & là, ceux qui
» vendent en détail des ver-
» res, de la fayence, de la
» porcelaine, & autres me-
» nues Marchandises. Mais
» les principales sont plei-
» nes d'Orfévres, de Mer-
» ciers-Bijoutiers, de Lin-
» géres & de Peintres, ou

» Marchands de Tableaux.

» Mais ce qui eſt de par-
» ticulier à cette Foire ici,
» & de merveilleux tout en-
» ſemble, eſt qu'elle eſt
» auſſi fréquentée la nuit
» que le jour; de ſorte que
» tous les jours elle change
» de face deux fois ſi diffé-
» rentes, qu'il ſemble que
» ce ſoit deux Foires, &
» non pas la même. De jour
» on diroit qu'elle n'eſt ou-
» verte que pour le Peuple,
» qui y vient en foule; & la
» nuit pour les perſonnes
» de qualité, pour les gran-
» des Dames: & tous vien-
» nent là pour jouer & ſe
» divertir; de ſorte que ce
lieu

» lieu eſt moins une Foire
» qu'un Palais enchanté,
» où tout le beau monde ſe
» trouve aſſemblé, comme
» à un rendez-vous.

» Tant que l'Abbé de
» Saint Germain a été Ré-
» gulier, lui & ſes Religieux
» conjointement, ont été
» Seigneurs & Propriétaires
» de cette Foire, & l'ont
» bâtie, rebâtie, & entre-
» tenue de groſſes & me-
» nues réparations à frais
» communs. Dans le ſiécle
» paſſé, elle échut à l'Ab-
» bé, lorſqu'en exécution
» du Concordat, les biens
» de l'Abbaye furent parta-
» gés entre les Religieux &

» lui. Le Cardinal Briçon-
» net, qui depuis en fut
» Abbé, la mit en l'état que
» nous la voyons présente-
» ment. Il en nomma le
» Concierge ; & comme à
» Paris on ne laisse point
» de place inutile, dans le
» tems que la Foire ne tient
» pas, ce Concierge en
» loue les rues à des Sel-
» liers, qui y mettent leurs
» carosses à couvert, depuis
» Pâques jusqu'au 22. Jan-
» vier. Avec le tems, quan-
» tité de Particuliers ont a-
» cheté du Cardinal Bricon-
» net & de ses successeurs
» Abbés Commendataires,
» toutes les Loges ; de sor-

» te que depuis fort long-
» tems, il ne reſte plus à
» l'Abbé que la Seigneurie,
» ſix deniers de Cens, &
» trois livres de rente ſur
» chaque Loge, les lods &
» ventes, & autres charges
» de peu de conſéquence,
» que ſes dévanciers ſe ſont
» réſervés. «

FOIRE DE S. LAURENT.

» L'ORIGINE de cette
» Foire eſt inconnue; tout
» ce que l'on en ſçait, eſt
» que ſon nom lui vient de
» l'Egliſe de Saint Laurent,
» & que la veille de Saint
» Laurent on l'a toûjours
» ouverte, depuis trois

» ou quatre ſiécles.

» Anciennement elle ſe » tenoit entre Paris & le » Bourget, dans une cam- » pagne de trente-ſix arpens » nommée le Champ de S. » Laurent : avec le tems, » on l'a rapprochée de l'E- » gliſe & du Fauxbourg, » entre la fauſſe Porte de » S. Laurent, & la fauſſe » Porte de S.Martin. En cet » endroit-là, nous l'avons » vû couvrir preſque entié- » rement d'échoppes faites » à la hâte, d'établis décou- » verts, & de parcs jonchés » de paille, toute une gran- » de rue fort longue & fort » large, bordée de maiſons,

» Dans ces deux, Saint La-
» zare, de toute ancienneté
» a joui des droits apparte-
» nans aux Propriétaires des
» Foires ; & quand le Cha-
» pitre de Notre-Dame &
» celui de Sainte Opportu-
» ne ont voulu l'y troubler,
» aussi-bien que les Abbés
» de Saint Denis & de Saint
» Magloire, en qualité de
» Hauts-Justiciers, de Sei-
» gneurs & de Voyers, ç'a
» toûjours été vainement.
» Toûjours Saint Lazare a
» obtenu contr'eux des Sen-
» tences & des Arrêts. Dès
» l'an 1369. les Religieux
» de Saint Denis ayant vou-
» lu l'entreprendre, eurent

» ſujet de s'en repentir : &
» de même les autres en
» 1528. 1532. 1551. 1557.
» & en d'autres tems.

» En 1426. Henry VI.
» Roi d'Angleterre, uſur-
» pateur de la France, con-
» firma à Saint Lazare la
» poſſeſſion de la Juſtice de
» cette Foire, & en cas
» d'oppoſition, la renvoya
» au Prevôt de Paris. En
» 1616. le Tréſor permit au
» Voyer de ce Prieuré,
» d'exiger cinq ſols par toi-
» ſe de chaque Boutique &
» Etabli aſſis ſur le pavé.
» Huit ans après, il ne lui
» en fut adjugé que deux,
» & encore l'obligea-t-on, la

» veille de l'ouverture de la
» Foire, de donner des ali-
» gnemens néceſſaires, pour
» conſerver la Voyrie, &
» rendre le chemin public
» libre au paſſage des char-
» rois & des gens de pied
» & de cheval.

» Quoiqu'en 1656. le
» Duc de Mortemart, alors
» Gouverneur de Paris, eût
» propoſé de tranſporter à
» Paris la Foire de S. Lau-
» rent dans un lieu fermé,
» où les Marchands & les
» Marchandiſes pourroient
» être miſes à couvert. L'af-
» faire ayant été renvoyée
» par le Roi & le Conſeil,
» à la Ville, pour avoir ſon

» avis, elle déclara que les
» Marchands & le Public
» recevroient bien de la
» commodité de ce transſ-
» port ; cependant cela ne
» réuſſit pas. La Requête des
» Miſſionnaires eut tout au-
» tre ſuccès en 1661. que
» celle du Duc de Morte-
» mart. Ayant remontré au
» Roi, que leur Foire em-
» barraſſoit extrêmement le
» Fauxbourg, & en même-
» tems demandé la permiſ-
» ſion de la transférer en
» quelque endroit de leur
» domaine & Seigneurie ;
» de plus, d'y faire des Hal-
» les, des Loges, & des
» Boutiques fermées, tant

» pour la commodité des
» Marchands, que pour la
» ſureté des Marchandiſes;
» preſqu'auſſi-tôt il leur fut
» accordé des Lettres Pa-
» tentes là-deſſus; les ayant
» renvoyés à la Ville en
» 1662. le Prevôt des Mar-
» chands ſe tranſporta ſur le
» lieu, & comme il le trou-
» va fort commode, il ne fit
» aucune difficulté de don-
» ner ſon conſentement; ſi
» bien que les Lettres du
» Roi ayant été enregiſtrées,
» les Prêtres de la Miſſion
» commencérent à bâtir
» leur Foire, & à la met-
» tre en l'état que nous la
» voyons.

» C'eſt une place de cinq
» ou ſix arpens, fort proche
» de Saint Laurent, mais
» au-delà, entre le Faux-
» bourg de Saint Laurent &
» celui de Saint Denis, qui
» forment de grands che-
» mins vis-à-vis Saint Laza-
» re & les Recollets. A l'un
» des bouts, eſt un grand eſ-
» pace découvert, (c'eſt ce
» qu'on nomme aujourd'hui
» le grand Préau), le reſte
» eſt entrecoupé de ruës lar-
» ges & tirées à la ligne,
» ornées de Loges & de
» Boutiques de même ſy-
» métrie, claires & com-
» modes, bâties agréable-
» ment; ſi bien que le tout

» enſemble compoſe un
» quartier propre & galant,
» d'ailleurs ſi bien ſitué pour
» une Foire de Paris, qu'il
» ne ſe voit rien de ſembla-
» ble.

» Cette Foire en 1345.
» ſe tenoit le jour de Saint
» Laurent. Autrefois elle fi-
» niſſoit, quand le Soleil
» commençoit à ſe coucher,
» & à peine l'étoit-il, que
» les Sergens à la douzaine
» du Roi au Châtelet, ve-
» noient fondre ſur les Lo-
» ges, faiſoient les Diables
» à quatre, & briſoient tout.
» Philippe de Valois eut
» beau défendre une telle
» violence, le Prevôt de

» Paris ne s'en mettant pas
» fort en peine, il fallut en-
» fin que les Miſſionnaires
» s'en plaigniſſent au Roi
» de nouveau ; de ſorte que
» l'année ſuivante Philippe
» leur accorda d'autres Let-
» tres, ratifiées depuis en
» 1362. par le Roi Jean.

» Maintenant (*) on fait
» l'ouverture le jour de
» S. Jacques & S. Chriſto-
» phe ; le Châtelet vient en
» corps prendre poſſeſſion
» de la Juſtice haute, moyen-
» ne & baſſe, où ces Meſ-
» ſieurs dînent enſuite aux
» dépens des Miſſionnaires
» de Saint Lazare, qui leur

(*) Sauval écrivoit en 1705.

» font faire bonne chere.

» Anciennement donc, » comme j'ai dit, elle ne se » tenoit que le jour de S. » Laurent; avec le tems elle » se tint aussi la veille, ce » qui a continué jusqu'en » 1616. depuis elle a duré » une semaine, après quin- » ze jours, & même un mois » presqu'entier. Présente- » ment elle dure deux mois.

» Apparemment on ne » la tint point du tems de la » Ligue, & autres tems dif- » ficiles. Mais il est certain » qu'elle ne fut point ou- » verte en 1668. à cause de » la peste, dont quelques » Villes des environs étoient

» affligées. Ce qui n'empê-
» cha pas néanmoins les
» Marchands de venir à l'or-
» dinaire, & de faire ap-
» porter leurs Marchandi-
» ſes, qui, à la vérité, ne fu-
» rent étalées que le der-
» nier jour de Décembre,
» par Ordonnance du Lieu-
» tenant Général de Police.
» Outre les Marchands de
» bijoux, les Caffés, & au-
» tres, on y vend depuis
» quelques années de la por-
» celaine, & autres curioſi-
» tés. Autrefois on n'y ven-
» doit que des pots de ter-
» re & de grès, de la fayen-
» ce, des verres de fouge-
» re, du cryſtal, & ſur-tout

» de petits Tambours, ou
» Tabourins. Cette Foire fi-
» nit ordinairement le jour
» de Saint Michel le 29e.
» de Septembre.

POST-SCRIPTUM.

» DANS le moment que
» j'allois fermer ma Lettre,
» j'en reçois une d'un de
» mes Amis, à qui je m'é-
» tois adressé pour vous,
» qui m'envoye quelques
» renseignemens. Je vous en
» fais part dans l'instant,
» persuadé qu'ils pourront
» trouver place dans votre
» Ouvrage. « Voici, dis-je
à M. N***, en continuant
de lire, la Lettre de la

perſonne à mon Ami.

» JE ne ſçai rien de plus
» détaillé au ſujet des Foi-
» res de Saint Germain &
» de Saint Laurent, que ce
» qu'en a dit Sauval dans ſes
» Antiquités de Paris. J'a-
» joûterai ſeulement, qu'il
» ſe paſſa un très-longtems
» avant qu'il s'y introduisît
» des Spectacles de quelque
» genre que ce fût. Je croi
» que les Marionnettes ont
» eu l'avantage de l'ancien-
» neté. Scaron en parle dans
» ſa Deſcription burleſque
» de la Foire de S. Germain.
» Comptons-y le fameux
» Brioché, qui y tranſporta
» ſes machines. Il fut ſuivi
» de

» de beaucoup d'autres dans
» le même genre. Enſuite
» parurent les Animaux ſau-
» vages, tels que les Lyons,
» Léopards, Tigres, Ours,
» &c. qu'on faiſoit voir dans
» différentes Loges. Les
» Géans ſuccédérent : en-
» ſuite les Animaux fami-
» liers, tels que des Chiens,
» Rats, Singes, que je de-
» vois nommer les premiers,
» comme les plus ſpirituels,
» mais que je mets ici par
» ordre de date. A propos
» de Rats, je vais rapporter
» un paſſage de l'Hiſtoire de
» la Danſe de feu M. Bon-
» net, qui m'a paru aſſez cu-
» rieux.

» On a vû autrefois à la
» Foire de S. Germain des
» Rats danſer en cadence
» ſur la corde au ſon des inſ-
» trumens, étant debout ſur
» leurs pattes de derriere,
» & tenant de petits con-
» trepoids, de même qu'un
» Danſeur de corde. Il y a-
» voit une autre Troupe de
» huit Rats, qui danſoient
» un Ballet figuré ſur une
» grande table, au ſon des
» violons, & avec autant
» de juſteſſe que des Dan-
» ſeurs de profeſſion : mais
» ce qui ſurprit davantage,
» ce fut un Rat blanc de
» Laponie, qui danſa une
» ſarabande, avec autant de

» justesse & de gravité, » qu'auroit pû faire un Espa- » gnol. L'on donnoit quin- » ze sols pour voir ce Spec- » tacle. Le Maître qui dres- » soit ces Animaux, promit » qu'il feroit voir l'année » suivante des choses plus » extraordinaires ; mais il ne » parut point depuis à Pa- » ris.

» Mais ce que tout Paris » a vû faire cette année à la » Foire de Saint Laurent, » (continuë le même M. » Bonnet) par ce Singe ad- » mirable, que l'on appel- » le *Divertissant*, est encore » plus surprenant, puisqu'il » faisoit vingt choses surpre-

» nantes, avec autant d'a-
» dreſſe & de jugement,
» qu'une perſonne l'auroit
» pû faire : entr'autres, étant
» vêtu en femme, il danſoit
» avec ſon Maître, un me-
» nuet en cadence. Enfin,
» l'on peut dire, qu'il re-
» préſentoit une Comédie
» avec un chien qui étoit
» ſellé, bridé, & inſtruit à
» le ſeconder pour l'exécu-
» tion de ſes exercices. Il
» jouoit du Bilboquet, &
» apprenoit alors à jouer du
» Violon.

» Je reviens aux Spectа-
» cles des Foires, pour dire
» que les tours d'équilibre
» & ceux de gobelets pré-

» cédérent les Danſeurs de
» corde & les Sauteurs. A
» la vérité, je trouve dans
» un ancien Mémoire, que
» M. de la Reynie, alors
» Lieutenant de Police, fit
» imprimer, dans le cours
» du Procès qu'il eut avec
» les Seigneurs de S. Ger-
» main des Prez, au ſujet de
» la Police & de la Juſtice
» de cette Foire, qu'en
» 1646. le Sieur d'Aubray,
» Lieutenant Civil, accor-
» da une permiſſion à des
» Danſeurs de corde, &
» Joueurs de Marionnettes:
» Que le même Magiſtrat
» donna une pareille per-
» miſſion en 1657. au nom-

» mé *Datelin*, Entrepreneur
» de Danſeurs de corde : &
» qu'enfin M. de la Reynie
» donna une permiſſion le
» 31. Janvier 1668. à *Ar-*
» *chambault*, Jerôme *Artus*,
» & Nicolas *Ferou*, Dan-
» ſeurs de corde, & Joueurs
» de Marionettes, qui s'éta-
» blirent en conſéquence
» dans le Jeu de Paume du
» nommé *Cercilly*, à la fleur
» de Lys ; il y eſt auſſi fait
» mention de François *Bo-*
» *diniere*, à qui le Mémoire
» donne la qualité de Gar-
» çon Danſeur de corde.
» Voici encore quelques
» renſeignemens tirés d'un
» Poëte appellé de *Loret*,

» qui composoit des Gazet-
» tes en Vers au commen-
» cement du Regne du feu
» Roi Louis XIV. Comme
» ce Livre n'est pas com-
» mun, j'en ai copié avec
» plaisir les passages suivans,

Gazette du 30. *Avril* 1661.

Quelqu'un m'a dit l'autre matin ;
Que la troupe de FAGOTIN, *
Qui s'en alloit à Caën en France,
Pour y gagner quelque finance,
Fit rencontre par grand malheur,
Non pas d'un unique Voleur,
Mais de dix, onze ou douze ensemble,
[Ah! quand j'y songe encore je tremble]
D'abord ces gens fiers & rebours,
Occirent le Lyon & l'Ours,
Redoutans d'avoir quelques touches ;
De ces deux animaux farouches,
Qui les eussent fort mal menés,

* C'est le nom d'un fameux Singe qui dansoit sur la corde à la Foire St. Germain.

S'ils avoient été déchaînés,
Enſuite ils trancherent la tête,
A *Fagotin* la ſage bête,
Qui fut irréparable mal,
Mais du moins le pauvre animal,
En croquant, dit-on une pomme,
Finit ſa vie en Gentilhomme,
Puiſque par un cruel méchef,
On lui coupa tout net le chef,
Six hommes après ils tuerent,
Et pluſieurs ſommes leur volerent,
Qui tant en or qu'en écus blancs,
Se montoient à dix mille francs.
O Bourreaux! O Brigands funeſtes!
Las faut-il que de telles peſtes,
Quantité de chemins ſoient pleins?
O *Fagotin!* que je te plains!

Gazette du 27. Août 1663.

JE fus en caroſſe à la Foire,
De Saint Laurent, ce dit l'hiſtoire,
En viron cinq jours il y a,
Où l'on voit *mirabilia*,
Sçavoir, avec leurs Indiennes,
Quantité d'aimables Chrétiennes,
Voire même de qualité,
Et comme à préſent c'eſt l'Eté,

Les plus mignones les plus belles,
N'y vont que le ſoir aux chandelles,
Cette Foire n'étoit jadis,
Qu'un aſſez mal plaiſant taudis,
Où les patins, robes & cottes,
Amaſſoient ſouvent bien des crottes;
Mais on y voit préſentement,
Par un grand accommodement,
Avec des ſtructures égales,
Quatre aſſez ſpacieuſes Halles;
Où les Marchandes & Marchands,
Tant de la Ville que des Champs;
Contre le Soleil & l'Orage,
Ont du couvert & de l'ombrage;
Bref pour cent nouvelles beautés,
On y vient de tous les côtés,
Car outre pluſieurs marchandiſes;
Néceſſaires, rares requiſes,
Citrons, limonades, douceurs,
Harlequins, Sauteurs & Danſeurs;
Outre un Géant dont la ſtructure,
Eſt un prodige de nature,
Outre les vins délicieux,
Que l'on boit illec ſur les lieux;
Trois enfans de même famille,
Deux fils, une fort jeune fille,

Y donnent un plaiſir, ma foi,
Qu'on peut dire un plaiſir de Roi,
Par des charmantes mélodies,
Par de petites Comédies,
Et par d'agréables Balets,
Un peu plus graves que folets,
Danſez avec grande juſteſſe,
Et qu'on voit avec allégreſſe,
Moyennant quelque argent comptant,
Que l'on ne plaint point en ſortant:
Bref les trois enfans que j'allégue,
Dont le cadet eſt un peu bégue,
N'ont pas encor je crois tous trois,
Plus de dix-huit ans & dix mois.

Gazette du 22. *Février* 1664

Foire St. Germain.

JE n'ai point vû encore la Foire,
Mais j'ai ſçû de gens qu'on doit croire,
Qu'on y voit de tous les côtez,
Cent plaiſantes diverſités:
Car outre les Orphévreries,
Outre les riches pierreries,
Quantité de bijoux fort beaux,
Qui brillent le ſoir aux flambeaux,
Outre mainte belle Marchande,

Outre les toiles de Hollande,
Les beaux rubans, les fins mouchoirs;
Les porcelaines, les miroirs,
Les tableaux & les antiquailles,
Qui ne ſont pas pour des canailles;
Les confitures & douceurs,
Marionettes & Danſeurs,
Outre les animaux ſauvages;
Outre cent & cent bategales,
Les Fagotins & les Guenons,
Les Mignones & les Mignons,
On voit un certain habile-homme;
[Je ne ſçai pas comme on le nomme,]
Dont le travail induſtrieux,
Fait voir à tous les Curieux,
Non par la figure d'Herodes,
Mais du Grand Coloſſe de Rhodes;
Qu'à faire on a bien du tems mis.
Les hauts murs de Semiramis,
Où cette Reine fait la ronde,
Bref les ſept merveilles du monde;
Dont très-bien des yeux ſont ſurpris;
Et que l'on voit à juſte prix.

» Malgré tout cela je crois,
» qu'il ſeroit difficile de trou-

» ver des renſeignemens » bien clairs pour les Sau- » teurs & Danſeurs de corde » avant l'année 1672. ou » 1675. Je fonde cette con- » jecture ſur l'avertiſſement » qui ſe trouve à la tête d'u- » ne eſpéce de piéce, inti- » tulée : LES FORCES DE » L'AMOUR ET DE LA » MAGIE, qui fut repré- » ſentée au Jeu de Paume » d'Orléans, pendant le » cours de la Foire Saint » Germain de l'année 1678. » Voici ce que cet avertiſ- » ſement contient.

» Les Spectacles ſont de » tous les ſiécles ; toutes les » Nations du monde en ont

„ fait voir de differens ſui-
„vant leurs differentes incli-
„ nations & leurs differens
„ génies. Pluſieurs endroits
„ qui environnent la Foi-
„ re Saint Germain ſervent
„ de Théatre à mille choſes
„ ſurprenantes, que l'on ad-
„ mire tous les ans ; ſi pour-
„ tant la beauté de quelques-
„ unes les a fait remarquer
„ parmi un nombre de mé-
„ diocres, on peut dire que
„ rien n'a jamais approché
„ de ce qui va paroître. La
„ Troupe *des Forces de l'A-*
„ *mour & de la Magie* dont
„ le ſieur *Maurice*, Alle-
„ mand, & le ſieur *Alard*,
„ Pariſien, ſont les Inven-

„ teurs de ces prodiges que
„ l'on peut appeller Troupe
„ à cauſe du nombre de 24.
„ Sauteurs de tous les pays,
„ & les plus illuſtres qui
„ ayent jamais paru en France,
„ & qui doit être honorée
„ de la préſence d'un
„ grand nombre de perſonnes
„ de qualité qui ſont
„ inſtruites de toutes les
„ merveilles qui doivent
„ compoſer ces divertiſſemens,
„ fera voir des poſtures
„ & des ſauts périlleux
„ à l'Italienne, ſi extraordinaires,
„ que l'on
„ n'en a point vû juſqu'ici
„ de ſi ſurprenans.

„ Au travers de ce Fran-

„ çois, qui l'eſt ſi peu , on
„ découvre que c'eſt ici la
„ premiere Troupe com-
„ plette de Sauteurs, & par-
„ conſéquent, on peut preſ-
„ que aſſurer que ces mê-
„ mes Sauteurs n'avoient été
„ précedés par d'autres, que
„ de peu d'années; au reſte
„ l'on trouve ici les fameux
„ Alard & Maurice, dont la
„ veuve du dernier s'eſt de-
„ puis rendue ſi célébre par
„ ſes ſpectacles. Pendant que
„ je ſuis en train d'écrire,
„ je crois qu'on ne me ſçau-
„ ra pas mauvais gré de don-
„ ner une copie, de la Pié-
„ ce dont je viens de rappor-
„ ter l'Avertiſſement; elle

„ eſt extrêmement rare & de
„ plus elle ſervira de mo-
„ déle pour faire connoître
„ le goût & le genre des
„ Piéces qui parurent aux
„ Foires, avant qu'on y
„ introduiſit les Françoiſes
„ de l'ancienne Troupe Ita-
„ lienne, & enſuite celles
„ qui précederent l'Opera
„ Comique. »

LES FORCES DE L'AMOUR ET DE LA MAGIE

Divertiſſement Comique en trois Intermedes.

ACTEURS.

» *ZOROASTRE*, Magicien ;
» Amant de Gresinde.

» *GRESINDE* , Bergere.
» *MERLIN* , Valet de Zoroastre,
» Plusieurs SAUTEURS sur des piedesteaux.
» Quatre SAUTEURS en Démons.
» Quatre SAUTEURS en Bergers.
» Quatre SAUTEURS en Polichinelles.

I. INTERMEDE.

La décoration du Theatre représente une grande Forêt, & l'on voit dans les côtés des aîles du Theatre, quantité de Sauteurs, sur des piedestaux, après que les Hauts-bois ont joué une ouverture

fort agréable, on voit paroître un Acteur sous le nom de Merlin.

SCENE I.

MERLIN, *seul.*

AMour, amour, chien d'amour, coquin d'amour, maraut d'amour ; quoi jamais de repos ? Dieux, faut-il être né sous une Planette si malheureuse, pour être né Valet, & Valet d'un Maître plus Diable que le Diable! Qui ne passe sa vie & son tems qu'à lire des Grammaires, qui n'a pour divertissement que des Sorciers : pour son manger, les ragouts sont friands : force viperes, crapaux & crocodiles : ce ne seroit que demi-mal, mais il est par dessus ces belles qualités, amoureux. Il aime une Bergere, mais il n'a pû jusqu'ici percer le cœur de cette pauvre

brebis; elle n'a ma foi pas tout le tort, car ſi une fois il s'en étoit rendu le maître, elle n'entendroit pour toute muſique, qu'hurlemens; ſes beaux yeux ne verroient que Démons, que Furies & qu'Enfer, & ſes belles dents d'yvoire ne ſeroient occupées qu'à ronger des aſpics & des couleuvres; la ſeule penſée m'en fait frémir, car il me ſemble que je ſuis entouré de ces Meſſieurs (*un Crapàut paroît.*) En voilà un qui me prie à diner: Ah! Monſieur le crapaut, je vous remercie de tout mon cœur, je n'ai nul appétit. (*Un Démon paroît en tourbillon.*) En voici un autre qui m'invite à la promenade. Monſieur Aſtaroth, je vous rend mille graces: mon Médecin m'a défendu l'exercice. (*On voit un Sauteur qui ſemble voler d'un bout à l'autre du Theatre.*) En voici un

autre : c'eſt un des Valets de Chambre de mon Maître. J'ai trop tardé, il faut chercher Gréſinde, & m'acquitter de la commiſſion que le Magicien m'a donné. (*Il fait un ſaut.*)

SCENE II.

GRESINDE, MERLIN.

GRESINDE.

M'Apportez-vous quelque bonne nouvelle ?

MERLIN.

Entre-deux.

GRESINDE.

Comment, Zoroaſtre n'eſt pas guérie de ſon extravagante paſſion ?

MERLIN.

C'eſt-à-dire qu'il eſt plus gâté, plus empeſté & plus amoureux que jamais de votre belle

& charmante fressure.

GRESINDE.

Dis-moi, mon cher Merlin; est-il possible que tu m'abandonnes, & que tu ne fasses pas tous tes efforts pour me délivrer de cet importun ?

MERLIN.

Voulez-vous, que je vous parle net : mon Maître est mon Maître, & ses Démons sont plus diables que les miens : quand je prends la liberté de lui dire, qu'il vaudroit mieux qu'il aimât une Magicienne qu'une Bergere, parceque ce me semble, la garniture en seroit mieux assortie : si vous étiez témoin, aimable Grésinde, des contorsions & des grimaces que mon Magicien fait, vous en seriez surprise; & si je m'obstine à vouloir vous servir, les coups de bâtons se mettent de la par-

tie, & je ſuis régalé en enfant de bonne maiſon.

GRESINDE.

Cela n'eſt rien ; prends patience juſqu'au bout : je ne ſerai point ingrate.

MERLIN.

Mes épaules ſont à votre ſervice autant qu'il leur plaira ; mais quand elles ſeront bien laſſes & bien fatiguées, vous trouverez bon, s'il vous plaît, que je me diſpenſe de parler en votre faveur.

Quatre Sauteurs en Démons paroiſſent.

GRESINDE.

Dieux que vois-je ! miſéricorde ! Amour prends pitié de mes douleurs & ſauve-moi de tomber entre les mains de Zoroaſtre que je hais plus que la mort.

MERLIN.

Ah ! ma foi me voilà étrillé

comme il faut ; ce ſont les domeſtiques de mon Maître, qui lui ſervent d'eſpions & qui vont en votre préſence me donner de fortes & vigoureuſes aſſurances de cette vérité ; que je ſerai heureux, s'ils ne me rompent que deux ou trois côtes. (*Les Démons le battent en faiſant des pas figurés.*) Ah Meſſieurs doucement, je vous prie, comme Camarade, épargnez la baſtonade : ſongez à vous Bergere, mon maître vous invite ce ſoir à un divertiſſement qu'il vous a préparé ; faites-lui bonne mine ; contraignez-vous, & ſi le cœur ne vous dit rien pour lui, duſſai-je être aſſommé, je vous ſervirai de mon reſte.

Les Démons ſortent.

SCENE III.

MERLIN *ſeul.*

AH Démons impitoyables! ſi jamais je fais le voyage d'Enfer, je vous ferai tous enrager; je romprai les ſerrures des portes, j'abbatrai les murs des Champs Eliſées: je brûlerai tous vos lauriers, j'ouvrirai tous les tombeaux, afin que les morts vous donnent cinq cens croquignoles, je barboüillerai Pluton, je ferai la grimace à Rhadamanthe, je prendrai la place de Minos, j'inſulterai Caron, je briſerai toutes ſes rames, je ferai que la mer engloutiſſe tous les paſſans, & que Caron s'engloutiſſe lui-même. M'en voilà quitte, & j'ai enfin évité la barbarie de ces diablotins. (*Les Démons reviennent.*)

Mais

Mais j'ai compté ſans mon hôte, & je vois bien que je ſuis deſtiné à mourir ſous le bâton ; il faut pourtant défendre ma peau, & par ruſe, ou par adreſſe me tirer de ce mauvais pas ; mais comment faire ? (*Merlin regarde les Sauteurs qui ſont ſur les piedeſteaux.*) Il faut que je prenne la place d'un de ces Meſſieurs ; mais à qui m'adreſſer ? c'eſt à toi que j'en veux, ta phiſionomie me déplaît. (*Il fait deſcendre un Sauteur & ſaute en ſa place.*) Ote-toi de-là, & fais place à Merlin qui eſt plus honnête homme que toi. (*Les Démons reviennent & font mouvoir les ſtatues en faiſant des pas figurés.*) Ma foi je n'y ſçais plus rien, & je vois bien que mes épaules ni mes bras ne ſont pas ſuffiſans pour me tirer d'affaires. Il faut encore me rompre le col. Ah maudite magie ! maudite

magie ! maudit deſtin ! (*Ils font ici tous des ſauts périlleux.*) Sautons & mourons en homme d'honneur.

Fin du premier Intermède.

II. INTERMEDE.

ZOROASTRE, MERLIN.

ZOROASTRE.

MErlin, Merlin.

MERLIN.

Que vous plaît-il, Monſieur?

ZOROASTRE.

Va-t'en dans mon cabinet, apporte mon livre, un réchaut, des bouteilles, & tout ce que tu trouveras ſur ma table.

MERLIN.

Voilà juſtement un prépara-

tif pour régaler Gréſinde, & vous allez travailler à la réjoüir de la belle maniere; (*à part.*) Pauvre Bergere, que je te plains. (*Il ſort.*)

SCENE II.

ZOROASTRE, *ſeul.*

C'Eſt à ce coup, belle Gréſinde, c'eſt à ce coup que je viendrai à bout de vos rigueurs, & les Démons m'ont promis de me ſervir d'une maniere que vous ne pourrez pas vous en dédire: Et toi amour, qui m'as bleſſé de tes fléches les plus perçantes, acheve ton ouvrage, & fais en ſorte que ma Bergere ſoit touchée de ma paſſion; je me ſuis engagé de la régaler, je veux tenir ma parole & enfin vaincre ou périr.

Les Démons apportent la Table & tout ce que le Magicien a demandé.

SCENE III.

ZOROASTRE, MERLIN.

MERLIN.

VOilà tout, Monſieur, voilà la boutique, voilà les poteries, voilà les ingrédiens; (*à part*) voilà tous les diables qui te puiſſent emporter (*haut*) faites du moins la ſauſſe ſi bonne, que tout le monde en puiſſe manger.

ZOROASTRE.

Ne te mets point en peine, je veux te régaler comme il faut, & te faire voir ſi Zoroaſtre ſçait venir à bout de ſes deſſeins: la Bergere ne s'eſt pas

voulu rendre à mes ſoumiſſions, je veux me ſervir de la force de ma magie. (*Il compoſe ſon charme.*)

MERLIN.

Ah! Monſieur, que j'ai vû une belle Magicienne.

ZOROASTRE, *ſans l'écouter.*

Que ma Bergere eſt aimable!

MERLIN.

Mais, Monſieur, vous ne voulez point entendre...

ZOROASTRE.

Tais-toi, coquin, ou mes Valets de Chambre...

MERLIN.

Ma foi, vous devez leur payer largement leurs gages, s'ils vous ſervent auſſi exactement en tout ce que vous leur commandez, comme ils ont

fait ſur mon pauvre dos; ils vous ont obéi amplement ; j'en ſuis caution , à la verité un peu rudement.

ZOROASTRE, *riant.*

C'eſt pour t'apprendre ton devoir, & tu ne ſeras pas ſi longtems une autre fois à faire ce que je te commande.

MERLIN *lui montrant Gréſinde qui arrive.*

On ne peut plus juſte ni plus régulierement. Voyez.

SCENE IV.

GRESINDE ZOROASTRE MERLIN.

ZOROASTRE *abordant Gréſinde.*

JE vous ſuis obligé aimable Bergere, de votre viſite ; c'étoit à moi à vous aller rendre mes devoirs, pour vous renou-

veller l'offre de mes ſervices, & de mon cœur; mais vous ſçavez que mes occupations me diſpenſent de ſortir de cette retraite, que les Dieux ne m'ont accordé pour mon ſéjour, qu'à condition que je n'en ſortirai jamais: trop heureux, puiſque vous avez choiſi le même lieu pour y paſſer ſolitairement vos jours, & je le ſerois tout à fait, ſi vous vouliez faire la félicité de Zoroaſtre.

GRESINDE.

Je vous ſuis obligé de tous ces ſentimens, mais contentez-vous de mon eſtime; & puiſque vous m'avez couviée à me faire voir le divertiſſement que vous m'avez préparé, je viens pour y prendre part, & j'amene avec moi des Bergers qui par leurs pas, tâcheront à vous donner par avance des marques de ma reconnoiſſance.

(*Quatre Sauteurs en Bergers danſent une Entrée.*)

ZOROASTRE.

Rien n'eſt ſi agréable ; mais mon amour & mes reſpects ne pourront-ils point fléchir la dureté de votre cœur.

(*Un Danſeur danſe une entrée les Bergers en danſent une nouvelle, enſuite un Sauteur en Arlequin danſe une Gigue.*)

MERLIN *bas à Gréſinde.*

Tenez ferme, ou rendez-vous, choiſiſſez, car par ma foi, vous allez voir beau jeu, & ſurtout gardez-vous bien de manger de notre ſouper.

GRE'SINDE *à Zoroaſtre.*

Faites-moi donc voir ce que vous m'avez préparé.

» Le Magicien fait apporter
» une table, & avec ſa baguette
» fait

» fait des conjurations & des cer-
» cles ; enſuite il leve trois go-
» belets qui ſont ſur cette table,
» les montre, & les remet & les
» relevant, il en ſort trois ſin-
» ges qui font quantité de ſauts
» & ſe rangent au côté du Théa-
» tre. Il reprend le gobelet du
» milieu, le montre & le re-
» met & le releve, & il en ſort
» un paté, duquel on voit voler
» quantité de ſerpens aîlés. Il
» donne enſuite un coup de ba-
» guette ſur la table, deux Dé-
» mons enlévent la table, & il
» paroît un nouveau Démon,
» qui fait des ſauts périlleux
» avec les ſinges ; ces ſauts é-
» pouvantent la Bergere, qui
» ſemble forcée de ſe rendre. »

GRESINDE.

C'en eſt aſſez, je vois bien qu'il faut que je céde à la force, & puiſque pour éviter ma mort,

il faut ſe rendre, je vous prie de chaſſer vos Démons, & donnez-moi le tems de vous parler.

ZOROASTRE *dit aux Démons.*

Rentrez dans vos cachots; allez, je ſuis content; la Bergere eſt adoucie, & je ſuis trop heureux.

(*Les Démons & les Singes font de nouveaux ſauts, & s'en vont.*)

MERLIN *riant.*

Cela s'appelle en bon françois, ſe faire aimer à coup de baton.

ZOROASTRE.

Hé bien, Bergere, que faut-il que j'eſpere?

GRESINDE.

Tout ce que vous voudrez, je ne vous demande que deux heures pour me remettre de ma

frayeur. Je m'en vais dans ma cabane, & je reviens.

ZOROASTRE.

Dieux ! Que je ſuis content ! Merlin accompagne ma Bergere, & ne la quitte point.

Quatre Sauteurs en Polichinelles forment une Entrée qui finit ce ſecond Intermede.

III. INTERMEDE.

SCENE I.

GRESINDE, MERLIN.

GRESINDE.

J'Ai promis & je me ſuis engagé contre ma réſolution & contre les ſentimens de mon cœur, Merlin, je ſuis au déſeſpoir ; conſeille-moi.

MERLIN.

Dites-lui que vous êtes Normande.

GRESINDE.

Ne railles point, je te prie, & dis-moi ce que je dois faire.

MERLIN.

Tuez-vous, vous en ſerez débaraſſée ; mais non il vaut mieux être la femme d'un ſorcier, que de devenir une habitante du ſéjour de Pluton.

GRESINDE,

Après avoir un peu rêvé.

Attend, j'ai encore ma reſſource à Junon, elle aura pitié de mes maux : elle ne m'a jamais abandonnée, j'en ſuis ſûre ; va-t'en trouver le Magicien, amuſe-le & je reviens.

SCENE II.

ZOROASTRE, MERLIN.

MERLIN.

LE voici tout à propos : Seigneur, la Bergere eſt

fille de parole, elle l'avoit promis, & vous ſçavez que les femmes n'en manquent jamais.

ZOROASTRE, *d'un air content.*

Je me ſuis fait heureux, mes Démons ont fait leur devoir & m'ont bien ſervi.

MERLIN.

Si vous vouliez, pour mes gages, me faire quelque petit ſortilége pour obliger ma Maîtreſſe à aimer le pauvre Merlin, je vous ſervirois encore de bon cœur ſix mois, par-deſſus le marché.

ZOROASTRE.

Je le veux bien, & il ne t'en coutera autre choſe que de me bien ſervir; ſuis-moi & tu ſeras content.

SCENE III.

GRESINDE *ſeule.*

JUnon m'a promis de me ſecourir, & je viens pour en

recevoir des assurances.

SCENE IV.

ZOROAST. GRESINDE, MERLIN.

ZOROASTRE.

VOici, charmante Bergere, voici le jour heureux, où mes vœux seront satisfaits. Souffrez que je vous embrasse.

(La Bergere disparoît & en sa place un Démon fait un saut périlleux du haut du ceintre.)

MERLIN.

Ma foi pour ce coup la Berhere est plus Magicienne que vous ; vous voilà pris, & elle est du moins aussi-bien servie.

ZOROASTRE *après avoir rêvé.*

J'en devine la cause, Merlin, les Dieux se sont mêlés de cette affaire, & je suis puni de la violence que j'ai voulu faire à la Bergere.

SCENE DERNIERE.

MERLIN. *seul.*

Ma foi, je m'en tiens à cette maxime : *Tout par amitié & rien par force.* Je renonce au charme que le Magicien veut faire pour moi, & je ne veux pour charmer ma Maîtresse, que ma beauté & ma gentillesse.

Il danse une Sarabande a neuf postures, dont voici les noms.

1. L'Escalier.
2. Le Berceau.
3. La Fontaine.
4. La Grande Route.
5. Le Fanal.
6. La Pyramide.
7. Les Chevrons.
8. Les forces de la Magie.
9. La grande Posture.

„ Je ne ſais point de ré-
„ fléxions ſur cette Piéce,
„ on connoîtra aiſément,
„ par ſon fond & par ſon ſti-
„ le, qu'elle a été imaginée
„ & compoſée par le bel eſ-
„ prit de la Troupe des Sau-
„ teurs; cependant elle
„ m'a fait un certain plaiſir
„ en la liſant: j'y ai trouvé
„ un goût brute qui répond
„ aſſez aux exercices qui
„ font le principal objet de
„ ce divertiſſement; mais je
„ ſens que ma main ſe laſſe
„ d'écrire, & qu'il eſt tems
„ que je finiſſe, en vous aſ-
„ ſurant, &c.

Lorſque j'eus achevé la lecture de cette ſeconde

lettre, Mr. de N. . . . . insista encore plus fortement, pour m'exciter à travailler sur les Spectacles de la Foire : ce que vous venez de lire, continua-t'il, fait une espéce de liaison avec les renseignemens que vous pouvez donner. Il vous faut une Préface ; les deux Lettres de votre ami, vous en serviront ; ajoûtez-y seulement & en peu de mots, le plan de votre ouvrage, & je vous réponds de l'indulgence du public pour les négligences de votre style, en faveur des faits dont vous lui ferez part ; c'est une carriere neuve, & vous ris-

quez moins qu'un autre à la courir. Perſonne ne vous connoît, & même il vous ſera très-utile de garder l'*incognito* dans l'ouvrage que je vous conſeille d'entreprendre. Mêlez vos avantures, & le détail de vos talens, avec ceux des autres Acteurs dont vous parlerez, le moyen eſt facile, & vous mettra à l'aiſe, pour rendre juſtice à tout le monde.

L'expédient que vous venez de me propoſer, répondis-je à Mr. de N... de me peindre ſans qu'on puiſſe me reconnoître, eſt un nouveau motif pour ſatisfaire votre curioſité ; & l'envie que

j'ai de tirer de l'oubli un Spectacle où j'ai passé la plus grande partie de ma vie, je suivrai donc vos conseils, les deux lettres dont je viens de vous faire part, serviront d'introduction à mon ouvrage. Je le commencerai à la Foire Saint Germain 1697. & je continuerai de Foire en Foire jusqu'à la fin de celle de saint Laurent 1742. mais comme je n'ai pas une entiere connoissance de tous les faits nécessaires pour la composition de l'Histoire des Spectacles de la Foire, je crois qu'il est à propos d'intituler mon ouvrage: *Mémoires pour servir à*

l'Hiſtoire des Spectacles de la Foire : au reſte je promets une grande impartialité ſur les Piéces, les Auteurs, les Acteurs , & les Entrepreneurs. Le Jugement du public ſera toujours mon guide, & je ne prétend rien prendre ſur mon compte.

Mr. de N... approuva ce que je venois de dire , & après avoir diné avec lui , je repris le chemin de ma petite maiſon ; & l'eſprit échauffé de ce que je me propoſois de faire , je mis la main à la plume, & j'écrivis tout de ſuite la converſation que j'avois eue avec Mr. de N.. que le Lecteur prendra s'il lui plaît pour ma Préface.

MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
DES SPECTACLES
DE LA FOIRE.

RETIRÉ depuis quelque tems dans un petit bien de Campagne, que le ſort, plûtôt que ma prudence, m'a procuré; j'ai profité de mon oiſiveté, pour raſſembler des faits qui ſe ſont paſſés ſous mes yeux, & qui pourront ſervir de Mémoires ſur les Spectacles de la Foire.

Ce ſont ces mêmes Mémoires

que je préſente aujourd'hui au Public, pour leſquels je lui demande toute ſon indulgence. Je ne ſuis point Auteur, & je ne compte pas le devenir ; ainſi, point de procès avec les Critiques : ma qualité d'*Acteur Forain* me ſervira d'excuſe auprès de ces Meſſieurs ; je leur promets de n'y plus revenir, & je jure pour mes Camarades, qu'ils ne ſe laiſſeront point entraîner par mon exemple. Cela poſé, j'entre en matiére, & je débuterai par la Foire de Saint-Germain 1697. où j'allai étant encore fort jeune.

Trois Loges principales, dans chacune deſquelles étoit une Troupe de Danſeurs de corde & de Sauteurs, compoſoient les Spectacles de cette Foire. Dans la premiere, on annonçoit la Troupe des freres *Alard*. La ſeconde portoit le nom de *Mau-*

rice; & la troisiéme celui d'*Alexandre Bertrand.* Ce dernier joignoit aux exercices de danses de corde & de sauts, une petite Piéce représentée par des Marionnettes.

Les Loges, en ce tems, n'étoient point faites en forme de salles de Spectacles, comme elles l'ont été depuis. Une Loge étoit un lieu fermé avec des planches, où l'on dressoit des échaffaudages pour les Spectateurs, une corde tenduë pour les Danseurs, & une estrade élevée d'un pied & demi, tout au plus, pour les Sauteurs, mais sans ornemens & sans décorations. A la fin de chaque Foire, on enlevoit tout ce qui étoit dans la Loge, pour s'en servir à la prochaine Foire.

Ce détail connu de peu de personnes, en demande un autre des principaux Sujets qui

faiſoient des exercices dans les trois Théatres dont je viens de parler.

FOIRE DE S. GERMAIN.

1697. Troupe d'Alard.

LEs Freres ALARD, Chefs de Troupe, étoient fils d'*Alard*, qui prenoit la qualité de Baigneur-Etuviſte du Roi. *Alard* l'aîné étoit grand & bien-fait, & a paſſé pour le plus habile Sauteur, & le plus grand Pantomime de ſon tems. Il paroiſſoit toûjours ſous l'habit de *Scaramouche*, & il en exécutoit la danſe ſupérieurement.

Alard le cadet étoit Sauteur comme ſon frere, mais infiniment moins leger que lui. Il prit le rôle d'*Arlequin*, lorſque ſon frere exécuta des piéces du Théatre des anciens Comédiens Italiens. Il ſe retira en 1721. &

s'attacha à la profeſſion d'Arracheur de dents, qu'il avoit appriſe de ſon pere. 1697.

JACOBAL & LANGUICHARD, Sauteurs & Danſeurs de corde.

REISTIER le pere, Danſeur de corde. Il eſt actuellement vivant, & remplit l'emploi de *Gille* dans la Troupe Angloiſe.

TIPHAINE, Danſeur de corde, mari de la Demoiſelle *Renaut*, Joueuſe de Gobelets, retiré depuis environ dix ans.

DU BROC, Baſque de Nation, Sauteur, eſt le premier qui ait fait le ſaut de Tremplain (*) avec deux flambeaux à la

(*) J'ajoûte ici en faveur de ceux qui peuvent ignorer ce terme, que le ſaut de Tremplain n'eſt autre choſe que celui que fait un Sauteur, qui monte rapidement ſur une planche tenduë du bas en haut, & de l'un à l'autre bout du Théatre, & qui parvenu à ce période, fait en ſe renverſant un ſaut,

1697. main. Il est encore vivant, mais retiré. Ses fils sont encore plus célébres que lui : j'en parlerai à l'article de la Troupe Angloise.

Le premier Acteur qui ait paru en France, sous l'habit & le caractére de *Gille*, se nommoit MARC. Il mourut peu de tems après avoir débuté.

BENVILLE, Sauteur, prit la place de *Marc*, & s'acquitta très-bien de son emploi. Il mourut peu de tems après ; & sa Veuve épousa Alard l'aîné.

DROUIN, Sauteur. Il étoit bossu. Il seconda *Benville* dans le genre qu'il avoit adopté. Il est le premier qui ait joué *Gille le Neveu*. C'est celui qui reçoit les soufflets pour danser sur la corde.

Les Sujets dont je viens de parler, & plusieurs autres dont

qu'il continuë jusqu'au bord de l'Orquestre, où la planche finit.

je ferai mention dans la ſuite de ces Mémoires, étoient pour la plûpart, Eleves d'*Alard*, & s'étoient enſuite diſperſés dans les nouvelles Troupes : ainſi, il ne faut pas que le Lecteur s'attende que je diſtingue bien exactement les Sauteurs, & les Danſeurs de corde de chaque Troupe ; je le prie de ſe contenter de leurs noms, & de quelques faits ſur leurs perſonnes. Paſſons préſentement au ſecond Théatre de la Foire dont je parle. 1697.

Troupe de Maurice.

MAURICE VONDREBECK, le plus habile des Eleves d'*Alard*, joignit au talent de Sauteur celui de danſer ſur la corde, avec beaucoup de grace & de legereté. Après ſon mariage avec *Jeanne Godefroy*, dont je parlerai dans la ſuite, il entreprit de former une Troupe ſous ſon nom. Pour cet effet, il loua des Miſſionnaires de S. Lazare

des places, où il fit bâtir deux
1697. Loges. La premiere fut deſtinée pour les exercices de Danſes de corde & de ſauts, & la ſeconde, pour y donner des combats de Taureaux. L'Acte en fut paſſé devant Aveline & le Febvre Notaires, le 20. Décembre 1696. *Maurice* ouvrit ſon Théatre à la Foire Saint Germain 1697. & malgré la réputation d'*Alard*, il l'emporta ſur ce dernier, par la quantité de Sujers dont il avoit ſçu faire l'acquiſition. Après avoir rendu compte de ce ſecond Spectacle, paſſons au troiſiéme, qui étoit connu depuis pluſieurs années.

Troupe d'Alexandre Bertrand.

ALEXANDRE BERTRAND, Maître Doreur à Paris, joignit pendant quelques années au travail de ſa profeſſion, celui de faire des figures de *Marionnettes*. Il excella de façon dans ce dernier genre,

que les Maîtres de ces Jeux n'en prenoient qu'à lui. Flatté de sa réputation, Bertrand entreprit de conduire lui-même ses figures. Pour exécuter ce dessein, il s'associa avec son frere, & loua une Loge dans le cul-de-sac de la ruë des Quatre-Vents, où est présentement l'Opéra Comique, & y donna un spectacle de Marionettes en son nom. En 1690. il fit bâtir une Loge dans le Preau de la Foire de Saint Germain, & augmenta son Jeu de Marionettes d'une Troupe de jeunes Gens de l'un & de l'autre sexe, qui représentérent une petite Comédie. Les Comédiens François attentifs à leur privilége, que cette nouveauté attaquoit, s'en plaignirent au Lieutenant Général de Police. M. de la Reynie, qui occupoit alors cette place, ayant égard aux droits des Comédiens du

1697.

Roi, rendit le 10. Fevrier 1690. une Sentence, qui ordonnoit la démolition du nouveau Théatre de Bertrand; ce qui fut exécuté le même jour en présence du Commissaire Gazon, chargé par ce Magistrat de l'exécution de ses ordres.

1697. Bertrand chercha à réparer la perte qu'il venoit de faire, en formant une Troupe de Danseurs de corde & de Sauteurs, qu'il fit paroître à la Foire Saint Laurent suivante, sans y oublier ses bonnes Marionnettes. Ce qu'il avoit continué de Foire en Foire jusqu'à celle de Saint Germain 1697.

Au mois de May de la même année 1697. les Comédiens Italiens ayant été congédiés, Bertrand loüa leur Hôtel, & s'y instala avec sa Troupe : un ordre du Roi fit cesser ce Spectacle au bout de huit jours.

FOIRE DE S. LAURENT.

LA ſuppreſſion de la Troupe des Comédiens Italiens, offrit un vaſte champ aux Entrepreneurs des Jeux de la Foire, qui ſe regardant comme héritiers de leurs piéces de Théatre, en donnérent pluſieurs fragmens à cette Foire, ajoûtant à leur Troupe des Acteurs propres à les repréſenter. Le Public qui regrettoit les Italiens, courut en foule en voir les copies, & s'y divertit beaucoup. Alors on conſtruiſit des ſalles de Spectacles en forme, Théatre, Loges, Parquet, &c. 1697.

FOIRE DE S. GERMAIN.

LEs Troupes d'*Alard*, de *Maurice*, & de *Bertrand*, continuérent à repréſenter les 1698.

1698. piéces Françoiſes des Italiens ; avec autant de ſuccès qu'à la Foire Saint Laurent. La ſéchereſſe de cet article me permet de parler ici de quelques nouveaux Sujets, qui parurent dans ces Troupes.

RENAUD, Acteur Pantomime, qui joüoit chez Maurice le rolle d'Arlequin, fut chargé du même emploi dans les piéces du Théatre Italien. Il ne parut que deux Foires. Etant allé en Province avec une Troupe de Comédiens, une nuit il ſe leva de ſon lit, & tout endormi qu'il étoit, il ouvrit une fenêtre, & ſe précipita dans la ruë, où il ſe tua.

PRIN, pere de l'Acteur François, qui a tant débuté à Paris depuis environ trois ou quatre ans, prit la place de Renaud, & s'acquitta parfaitement de ſon rolle. Il joüoit fort bien de la

Trompette marine. Prin se retira en 1704. 1698.

La Demoiselle BASTOLET, du quartier de la Croix rouge, Fauxbourg Saint Germain, entra chez Bertrand pour les rolles d'*Amoureuses*, à raison de vingt sols par jour, appointemens que cet Entrepreneur donnoit à tous ses Acteurs. La Demoiselle Bastolet quitta Bertrand pour entrer chez *Dolet*, ensuite elle s'engagea avec le Sieur *de Saint-Edme*, puis avec *Lalauze* en 1721. & enfin chez *Honoré* en 1724. Elle retourna en Province, où elle se maria avec un Musicien Italien. J'ignore ce qu'elle est devenuë.

ROGER, Maître à danser, mais sans Ecolier, joüa pendant quelques Foires le rolle de *Pierrot* chez Bertrand. Il mourut jeune & pulmonique.

BABRON, fils de la De-

moiselle Babron, Ouvreuse de
1698. Loges de l'ancienne Troupe Italienne, débuta chez Bertrand par le rolle d'*Arlequin*. Il courut longtems les Provinces, & revint à Paris en 1723. & représenta dans la Comédie des *trois Commeres* le rolle du *Rotisseur*. J'en parlerai à l'article de cette piéce.

VIEUJOT, fils d'un Boulanger de la ruë Dauphine, Eleve d'Alard pour les sauts, se mit dans sa Troupe. Il devint amoureux de la fille aînée de *Reistier* le pere, qu'on nommoit *la petite Catin*, & l'épousa. Il en eut plusieurs Enfans, entr'autres une fille qui se maria à *Cavanel* Opérateur, qui a vendu très-longtems à Paris d'un Baume qu'on nommoit le *Baume à Simone*; nom qui lui avoit été imposé par le Public, à cause d'une Guenuche que cet Opé-

rateur portoit toûjours avec lui, & qui faiſoit des tours ſurprenans. Mais revenons à Vieujot, qui après la mort de ſon pere, prit ſa profeſſion, ſans renoncer à ſes exercices de Théatre, qu'il continua juſqu'en 1722. qu'il quitta Paris accablé de dettes, & obligé d'abandonner ſa boutique. Un fils qu'il avoit fait inſtruire par Grimaldi, le premier qui ſoit venu en France pour les équilibres, lui parut une reſſource contre ſes malheurs, en faiſant valoir ſes talens. Il courut la Province avec lui, & paſſa enfin en Italie. Etant à Rome, *Vieujot* le fils ſe tua en faiſant un tour d'échelle ; *Vieujot* le pere privé de ce ſecours, s'embarqua pour revenir en France ; le Vaiſſeau ſur lequel il étoit fut battu d'une ſi furieuſe tempête, qu'il ſe briſa contre des rochers, où preſque toutes les

1698.

1698. personnes de l'équipage périrent, du nombre desquelles fut Vieujot.

FOIRE DE S. LAURENT.

CEtte Foire ne fut ni moins brillante, ni moins lucrative pour les Entrepreneurs, que celle de Saint Germain. Mais les Comédiens François, à qui ces Jeux faisoient un tort considérable, portérent leurs plaintes au Lieutenant Général de Police. Ils représentérent que les Danseurs de corde & les Sauteurs, bornés de tous les tems à leurs simples exercices, s'étoient licenciés depuis un an jusqu'au point de faire construire des salles de Spectacles, pour y représenter des piéces de Théatre, avec le secours de différens Acteurs de Province, qu'ils

qu'ils avoient pris à titre de Gagiſtes. Que cette innovation devoit être réprimée, attendu qu'elle donnoit atteinte au privilége excluſif que le Roi avoit accordé à ſes Comédiens. Ils concluoient à ce que les Théatres fuſſent démolis, & à des dommages & intérets. *Alard*, & les autres Acteurs Forains alléguérent pour leur défenſe les priviléges des Foires, & ne firent aucun changement aux piéces qu'ils repréſentoient. 1698.

FOIRE DE S. GERMAIN.

LES mêmes Entrepreneurs dont j'ai parlé juſqu'ici, prévenus que les oppoſitions des Comédiens François n'arrêteroient point leurs Jeux, les ouvrirent avec confiance ; mais ils ſe trouvérent fort étonnés, 1699.

1699. lorsque M. d'Argenson, Lieutenant Général de Police, eut rendu deux Sentences. La premiere le 20. Fevrier 1699. & la seconde le 27. du même mois, portant » défenses à tous Particuliers de représenter aucune » Comédie ni Farce, & pour » y avoir contrevenu, condamnation de quinze cens livres » de dommages & intérêts envers les Comédiens du Roi. » Alard, Maurice & Bertrand appellérent au Parlement de ces Sentences, & continuérent leurs Spectacles.

FOIRE DE S. LAURENT.

LE seul événement de cette Foire, que je me rappelle, est la mort de *Maurice Vondrebeck*. Sa Veuve jolie, grande, bien-faite, & douée d'un esprit

qui réparoit en elle ce que la naissance & l'éducation lui avoient refusé, soutint les engagemens de son mari, & ceux qu'elle fit depuis, avec une entente, & une conduite supérieure. Elle s'associa avec Alard, par Acte passé devant Lange, & le Vasseur Notaires le 24. Décembre de la même année, & cette société lui fut extrêmement avantageuse, tant pour les bons Sujets qui passérent dans sa Troupe, que par les connoissances qu'Alard lui procura, qui devinrent ses plus zélés protecteurs. 1699.

FOIRE DE S. GERMAIN.

LA réunion de la Dame Veuve Maurice, & d'Alard, produisit tout l'effet que les Associés en attendoient. 1700.

1700. Pendant le cours de cette Foire, parurent deux nouveaux Sujets.

BILLARD, pour l'emploi de *Gille*, qu'il remplit d'une façon encore plus naïve que ceux qui l'avoient précédé. Mort depuis peu.

BAILLY, qui danſoit ſur la corde armé de pied en cap. Il joüoit auſſi les *Peres*, & les rolles rompus. Mort en Province.

FOIRE DE S. LAURENT.

JE ne ſçais ſi je dois marquer à cette Foire le début d'ANTONI, dit *de Sceaux*, le plus parfait Danſeur de corde qu'on ait vû en France. Sa Danſe étoit noble & aiſée, & telle qu'un habile Danſeur pourroit l'exécuter ſur un Théatre. Il joignoit à ce talent celui de ſauter d'une

élevation, d'une justesse & d'une précision admirable; ajoûtez à cela qu'il étoit original dans la Danse d'Yvrogne, qu'il a plusieurs fois exécutée sur le Théatre de l'Académie Royale de Musique, au gré de tous les Connoisseurs. Il fut nommé pour la Fête de Chantilly, que M. le Duc de Bourbon donna au Roi à son retour de Reims. Antoni suivit la fortune de la Veuve *Maurice*, passa ensuite chez le Sieur *Saint-Edme*, se lia avec *Francisque*, & partit avec lui en 1722. Depuis il n'est point revenu à Paris. J'ai oublié de dire qu'il a quelquefois joüé le rolle de *Pierrot* assez naïvement. 1700.

Sa sœur la Demoiselle DE SCEAUX, excellente Danseuse de corde, épousa *Lalauze*, Acteur de la Troupe d'Alard, & qui passa depuis dans celle

1700. de la Veuve Maurice, pour y joüer le rolle d'*Arlequin.* La Demoiselle de Sceaux joüoit assez bien le rolle de *Colombine* dans les piéces de l'ancien Théatre Italien. Elle mourut à Paris sur la Paroisse de Saint Laurent le jour de la Saint Michel 29. Septembre de l'année 1721.

FOIRE DE S. GERMAIN.

1701. A La fin de cette Foire, la Veuve Maurice loüa le Jeu de Paume d'Orléans, au coin de la ruë des Quatre-vents pour cinq années, moyennant la somme de cinq cent livres annuelles. L'Acte en fut passé le 6. Avril 1701.

CRE'PIN, né avec une physionomie très-comique, prit à cette Foire l'emploi de *Gille le Neveu*, qu'il a conservé jusqu'à

ſa mort arrivée en 1738. Crépin en conduiſant les équipages de Théatre d'Alard à ſa Maiſon de Campagne, qu'il avoit loüée à Pringi, tomba du haut du Fourgon où il étoit aſſis, & ſe caſſa la cuiſſe. Il en demeura incommodé toute ſa vie. On l'appelloit dans le Public *Gille le boiteux*. Au reſte, il ſautoit très-bien, quoique ce fût avec plus de force que de legéreté. Perſonne n'a fait plus naïvement le ſaut du Manche à balai, le tour de la Table, & les autres Jeux de Théatre, où il paroiſſoit ne pouvoir imiter les Sauteurs. Beaucoup de perſonnes ſe ſouviennent encore des lazzis qu'il faiſoit ſur la corde, où il feignoit une crainte étonnante. Enfin il ſembloit s'y accoutumer, & alors il chantoit une chanſon d'un ton & d'un air tout-à-fait comique. 1701.

FOIRE DE S. LAURENT.

1701. Troupe de de Selles.

CHRISTOPHE DE SELLES, dit COLBICHE, Eleve de *Maurice*, ouvrit en son nom un nouveau Spectacle de Danseurs de corde & de Sauteurs à cette Foire. Sa Loge étoit située vis-à-vis de Saint Lazare, derriere le Cabaret de l'Epée Royale, où est présentement la Poterie. *De Selles* étoit bon Sauteur, & il avoit rassemblé d'excellens Sujets, pour ses exercices. Je me souviens d'un jeune Sauteur, qui s'appelloit *Laurent*, qui surpassoit tous les autres, tant pour cet exercice, que pour la Danse de corde, sur laquelle il dansoit avec des chaînes aux pieds, ou avec des paniers. La Veuve Maurice l'engagea dans sa Troupe

Troupe pour la Foire suivante; mais la mort précipitée de Laurent anéantit ses espérances. 1701.

FRANCASSANI, fils de l'Acteur qui joüoit le rolle de *Polichinelle*, dans la Troupe Italienne, parut chez *Selles* pour le rolle d'*Arlequin*, & fut très-goûté du Public. Il resta constamment avec Selles jusqu'en 1709. que ce dernier quitta son entreprise, comme je le dirai dans la suite. A l'égard de Francassani, il courut les Provinces, & ne revint à Paris qu'en 1734 : après la mort de Dominique, pour le remplacer à la Comédie Italienne ; mais comme il voulut être assuré d'une demie-part, avant de débuter sur ce Théatre, & que les Comédiens Italiens ne jugérent pas à propos de s'engager avec un Acteur qui pouvoit ne pas être goûté du Public ; ils lui offrirent des

1701. appointemens pendant son début. Francassani trop fier pour se soumettre à un essai, repartit, & depuis il n'a point paru dans Paris. J'ignore s'il est encore vivant.

Troupe de Bertrand.

Le succès de la Troupe de *Selles*, ne fit aucun tort à la Troupe de *Bertrand*, qui donna à l'ouverture de cette Foire THESE'E, OU LA DE'FAITE DES AMAZONES, Piéce en trois actes, avec autant d'intermédes, qui composoient LES AMOURS DE TREMBLOTIN & DE MARINETTE. Ce coup d'essai de M. *Fuselier*, qui depuis nous a donné tant de Piéces, attira tout Paris chez Bertrand.

L'Acteur qui joüoit le rolle de TREMBLOTIN eut un succès marqué : le naïf de ses tons, l'air effrayé de son visage, tout s'exprimoit en lui. Le nom

de cet Acteur étoit TAMPONET. Il étoit, à ce qu'il disoit, Maître à danser ; mais cette Profession ne lui donnant pas de quoi subsister, il prit le parti d'entrer chez Bertrand à raison de vingt sols par jour, & de la soupe les jours qu'il joüoit. *Tamponet* resta jusqu'en 1708. avec Bertrand. Mais s'étant rendu négligeant, Bertrand le congédia. *Tamponet*, bien loin de songer à rentrer dans une autre Troupe, s'écarta extrêmement des personnes qui pouvoient le connoître. Il avoit de fortes raisons pour cela ; car s'étant ajusté succintement, mais proprement, il décora son habit d'une façon de Croix de Saint Louis, qu'il cachoit bien soigneusement avec son chapeau ; & dans cet équipage, il alloit dans les Promenades publiques, & lorsqu'il appercevoit des gens qui ne lui 1701.

1701. paroiſſoient point ſuſpects, il alloit s'aſſeoir auprès d'eux, & d'un ton timide & cependant affectueux, il recommandoit à leurs bontés un Chevalier de Saint Louis qui n'étoit pas payé de ſa penſion. Ce diſcours laconique étoit accompagné d'un geſte pareil, qui conſiſtoit à élever un peu ſon chapeau, pour faire appercevoir la Croix qu'il portoit, & qu'il recouvroit auſſi-tôt, en homme qui ſe livre malgré lui, ſur la bonne opinion qu'il a conçuë pour ceux à qui il parle. Ce joli rolle, qui lui rapportoit beaucoup, fit aſſez de bruit pour parvenir jusqu'à M. d'Argenſon; qui ordonna de lui en rendre compte. On ſuivit l'Officier de nouvelle création, & en peu de jours il fut démaſqué. Le Magiſtrat jugea à propos de lui payer une pareille gentilleſſe

par trois années de Bicêtre, au bout duquel tems Tamponet eut la liberté, qu'il n'employa que pour reprendre le même manége. La récidive le fit passer aux Isles, où je crois qu'il est mort. 1701.

FOIRE DE S. GERMAIN.

CEtte Foire n'eut d'autre événement que l'associa- 1702. tion de *de Selles* avec Bertrand. Ces deux Entrepreneurs louérent une Loge dans le Préau qui appartenoit au Sr de Blampignon, Receveur des revenus de l'Abbaye de Saint Germain.

MAILLOT, cousin de la Veuve Maurice, prit à cette Foire la place de *Benville* pour l'emploi de *Gille*. C'est un des meilleurs qui ait joüé ce rolle.

LALAUZE entra chez

Alard, pour l'emploi des *A-*
1702. *moureux*, & pour danser dans les Ballets.

FOIRE DE S. LAURENT.

Les Comédiens François qui poursuivoient toûjours le Procès qu'ils avoient intenté contre les Entrepreneurs des Spectacles des Foires, obtinrent contr'eux deux nouvelles Sentences de Police, en dates des 9. & 16. Juin 1702. Mais comme l'affaire étoit toûjours pendante au Parlement, cela ne causa aucun dérangement dans les Jeux de cette Foire.

FOIRE DE S. GERMAIN.

Les Forains qui prévoyoient
1703. que la représentation des Piéces de l'ancien Théatre Ita-

lien leur seroit bien-tôt défenduë, firent choix de celles qui leur parurent le plus au goût du Public, qui leur tint compte des soins qu'ils avoient pris par l'empressement qu'il marqua à les aller voir pendant le cours de cette Foire. 1703.

FOIRE DE S. LAURENT.

CE que les Entrepreneurs des Spectacles Forains avoient prévu arriva : le Parlement rendit un Arrêt le 26. Juin 1703. qui confirma les quatre Sentences de Police. Comme dans ce tems-là la Foire de S. Laurent n'étoit ouverte que le 11. d'Août, les Forains eurent celui de prendre des précautions pour éluder les ordres du Parlement. Les moyens en furent ouverts, en ne joüant que des

scénes détachées, qui cependant dans chacune d'entr'elles formoient une espéce de sujet, & en augmentant beaucoup leurs Jeux de Théatre. Ces fragmens, que des personnes d'esprit prirent soin d'arranger, firent tout l'effet qu'on s'en étoit promis. Les Comédiens piqués de la réussite des Forains, formérent des plaintes contr'eux, qui ne les empêchérent point de continuer leurs Jeux.

1703.

FOIRE DE S. GERMAIN.

1704. LE 15. Janvier le Lieutenant Général de Police rendit une Sentence en faveur des Comédiens François, qui défendoit le nouveau genre de Spectacle introduit à la Foire précédente, & continué à la présente de Saint Germain; &

qui reſtraignoit les Entrepreneurs dans leurs anciennes bornes. Un ſecond appel au Parlement, de la part de ces derniers, ſuſpendit l'exécution de cette Sentence. 1704.

C'eſt à cette Foire que *Selles* fit l'acquiſition de l'Acteur dont je vais parler.

BELLONI, de l'Iſle de Zante en Gréce, fut amené à Paris par le Prince Philippe de Soiſſons, qui, après l'avoir fait inſtruire dans la Religion Catholique, le mit au nombre de ſes Valets de pied, & lui paya des Maîtres pour lui montrer la Muſique, & à jouer de la Guittare. Dans ce tems-là une Troupe Bourgeoiſe fut admiſe dans l'Hôtel de Soiſſons, pour y repréſenter des Comédies. *Ponteuil* étoit de cette ſociété, ainſi que le jeune *Dominique*, fils du célébre Dominique, de l'an-

1704. cienne Troupe Italienne. *Francassani*, dont j'ai déja parlé, *Droüin* le bossu, qui devint depuis un si excellent *Gille*, &c. Belloni, qui voyoit ce Spectacle, y prit goût, & se mit de la partie, qui dura cinq ou six mois, pendant lesquels Belloni fit connoissance des Acteurs Italiens, mais plus intimement avec *Cadet* le pere, Décorateur de la Troupe. Ce dernier, après que le Roi eut renvoyé les Comédiens Italiens, proposa à Belloni d'entrer dans celle qu'il venoit de composer pour aller en campagne. Belloni accepta les offres de Cadet le pere, chargé des emplois de *Trivelin* & de *Scaramouche*. Le début de la Bande Comique se fit à Saint Denys, à deux lieues de Paris; ensuite se promenant de Ville en Ville, elle arriva à Angers, où Belloni ayant fait connoiſ-

ſance avec la fille d'une Fayen-
ciere, il l'épouſa. S'étant brouil- 1704.
lé avec Cadet le pere, il le
quitta ; & ſuivi de ſa femme, il
fut joindre *Paſcariel*, qui étoit
avec ſa Troupe à Toulouſe. C'é-
toit le fameux Maganox (de
la Ville de Graſſe en Provence,
qui n'a jamais paru à Paris) qui
avoit procuré cette place à Bel-
loni. Ce dernier, frappé du ta-
lent de Maganox dans le rolle
de *Pierrot*, chercha à l'imiter,
& devint en peu de tems, aidé
de ſes leçons, capable de le
doubler. Belloni s'étant pris de
querelle avec Paſcariel, il re-
vint à Paris, & entra d'abord
chez Selles, qui le garda deux
Foires, à la fin deſquelles, il
paſſa chez la Veuve Maurice,
enſuite chez le Sieur de Saint-
Edme, & enfin chez la Dame
Veuve *Baron*, qui avoit dans ſa
Troupe *Dominique* & *Deſgran-*

ges. Belloni applaudi de tout le
1704. Public, voulut encore augmenter sa réputation, en se mettant au nombre des Limonadiers. Pour cet effet; ayant loué un Privilége, il s'installa ruë des Petits-Champs, vis-à-vis le petit passage du Cloître Saint Honoré, dans une boutique, avec un plafond au-dessus de la porte, qui représentoit des Acteurs Italiens, où sa figure ne fut pas oubliée, & pour devise, *AU CAFFE' COMIQUE.* Ce titre, & le nom de Belloni donnérent une grande vogue à cette boutique ; mais un bout de chandelle détruisit en un moment toute sa gloire. Un matin que l'assemblée étoit nombreuse, un Particulier apperçut dans la tasse où l'on venoit de lui verser du Caffé, quelque chose, qu'il examina avec soin, & qu'il reconnut être un bout de chan-

delle. J'abrége la ſuite de cette ſcéne, qui fut très-mortifiante pour l'Acteur Limonadier. Chacun lui peignit ſon dégoût, & tous unanimement lui promirent de ne jamais remettre le pied dans ſon Caffé. On lui tint parole; & dès ce même jour, ſa boutique fut auſſi déſerte, qu'elle avoit été fréquentée. D'un autre côté, la Communauté des Limonadiers l'obligea de ſupprimer ſon Tableau; de ſorte que Belloni las de faire beaucoup de dépenſe, ſans aucune recette, quitta cette boutique pour en prendre une autre ruë Aubry-le-Boucher, au coin de celle de Quincampoix, où il mit pour enſeigne ſon portrait habillé en *Pierrot*. Ce Caffé reſta auſſi abandonné que le précédent, & ne ſervit que de Bureau d'adreſſe aux Particuliers qui négocioient alors dans la ruë

1704.

1704. Quincampoix, les Actions de la Compagnie des Indes. (Je parle de l'année 1720.) La suivante, Belloni accablé d'infirmités, & qui avoit quitté le Théatre à la fin de 1718. mourut dans sa maison, & fut enterré à Saint Josse sa Paroisse. Sa Veuve, nantie des meilleurs effets du Défunt, abandonna la boutique & les payemens des loyers au frere de Belloni, qui arriva à Paris pour recueillir sa succession, & qui en repartit au plus vîte, à l'aspect des Créanciers & du peu de recette qu'il y trouva. La Veuve de Belloni, en femme qui sçavoit les usages, ne se remaria qu'au bout de l'an & jour du décès de son mari : elle mourut cinq ou six années après.

FOIRE DE S. LAURENT.

LEs oppositions que les Comédiens François faisoient aux Jeux des Forains, n'empêchérent pas Bertrand d'accepter une Troupe d'Acteurs de Province, qui vint s'offrir à lui, au commencement de cette Foire, & qu'il plaça dans une Loge qu'il avoit fait construire sur la chaussée de Saint Laurent, vis-à-vis de la ruë de Paradis. Cette Troupe, à laquelle Bertrand joignit quelques Acteurs, fut reçuë favorablement du Public. Je vais parler des principaux Sujets qui la composoient. 1704.

DOLET, né à Paris vers l'année 1683. suivit Mezzetin en Italie, lorsque cet Acteur fut congédié avec ses Camarades,

en 1697. De retour à Paris ;
1704. Dolet fit connoiſſance avec *Cadet* le pere, Décorateur de l'ancienne Troupe Italienne, avec lequel il s'engagea pour aller joüer la Comédie en Province. Ce fut par les rolles d'*Amoureux* que Dolet débuta. Il revint à Paris, avec une partie de la Troupe de *Cadet* le pere, & entra avec elle chez Bertrand, comme je viens de le dire plus haut.

La Demoiſelle LAMBERT, femme de Dolet, joüoit les rolles d'*Amoureuſes* avec intelligence. Elle quitta le Théatre à la fin de l'année 1709. & devint Marchande de Modes aux Foires de Saint Germain & de Saint Laurent. Cette entrepriſe n'ayant pas eu de réuſſite, elle quitta ce commerce, pour faire prendre à ſon mari celui de Limonadier, aux Foires de S.

Laurent,

Laurent, où, depuis la mort de *Dolet* arrivée en 1738. elle a continué la même profession. J'ajoûterai que la Veuve *Dolet*, depuis cinq ou six ans, tient la piéce à l'Opéra Comique. 1704.

La Demoiselle BABRON, fille de la Dame *Babron*, Ouvreuse de Loges des anciens Italiens, & sœur de *Babron*, dont j'ai parlé ci-dessus, jouoit les Colombines, & les rolles de femmes travesties en hommes. En 1707. elle épousa un Acteur nommé *Prévost*, qui, à la fin de l'année 1709, l'engagea avec lui dans une Troupe de Province ; & depuis, la Demoiselle Babron n'est pas revenuë à Paris.

LAMBERT, frere de la femme de *Dolet*, jouoit les rolles de *Peres* & de *Docteurs*.

BRE'ON, né à Vire en basse Normandie, prit du goût pour

la Comédie, en la voyant jouer
1704. en plein vent par des Opérateurs. Dolet, paſſant avec ſa Troupe par la Ville natale de Bréon, le prit à ſon ſervice, & pour augmenter ſes appointemens, il le fit Garçon Décorateur du Théatre. Arrivé à Paris, Bréon ſe trouva Camarade de Dolet, attendu qu'on lui fit jouer dans la Troupe de Bertrand, le rolle de *Pierrot*, où il fut très-applaudi. Bréon ſuivit Dolet chez la Veuve Maurice, le Sieur de Saint-Edme, & la Dame Veuve Baron : enſuite il entra dans la Troupe de *Franciſque*, où il joua juſqu'à la fin de la Foire S. Germain 1720. après laquelle il mourut d'une phthiſie, dont il étoit attaqué depuis longtems. Bréon étoit formé par la nature pour l'emploi qu'il avoit exercé. Son viſage, ſes yeux, ſa figure, ſa voix &

ſon geſte, tout peignoit en lui le caractére qu'il jouoit ſur le Théatre. 1704.

FOIRE DE S. GERMAIN.

COmme Bertrand n'avoit point fait d'engagement 1705.
avec la Troupe où étoit Dolet, de Selles la prit pour le cours de cette Foire, & elle joua dans la Loge du Préau bâtie par le Sieur de Blampignon.

Bertrand ouvrit ſon Spectacle par une ſeconde piéce de M. *Fuſelier*, intitulée LE RAVISSEMENT D'HELENE, LE SIE'GE ET L'EMBRASEMENT DE TROYE, en trois Actes, & trois Intermédes. Nouveau ſuccès pour l'Auteur, & par conſéquent, ample recette pour l'Entrepreneur.

FOIRE DE S. LAURENT.

1705. CEtte Foire qui ne s'ouvroit que le 11. Août, fut avancée pour cette année & les suivantes, au 25. de Juillet, sur les représentations des Marchands Forains.

Troupe de Rochefort. MICHU DE ROCHEFORT, fils du Peintre du même nom, & Peintre lui-même, s'engagea dans la Troupe de *Cadet* le pere en 1699. apprit de ce Chef de Troupe à jouer l'*Arlequin*, & par reconnoissance, épousa la Sultane favorite, mais disgraciée de cet Entrepreneur. Rochefort revint à Paris vers la fin de l'année 1705. & ne trouvant point à se placer, il s'associa avec TIQUET, Maître & Joueur de Marionnettes, pour former une nouvelle Trou-

pe de Danseurs de corde, de Sauteurs & d'Acteurs, qui parut à cette Foire. La Société de *Rochefort* & de *Tiquet* finit avec la Foire de Saint Laurent 1708. & la Troupe se dispersa. Rochefort reprit le chemin de la Province, & ne parut à Paris que vers la fin de 1712. Il entra chez Octave à la Foire Saint Germain 1713. avec ses deux filles ; l'une pour remplir les rolles d'*Amoureuses*, & l'autre pour la danse. Rochefort quitta Octave à la fin de cette Foire, & retourna en Province, où il devint un célébre Opérateur : mais sa santé ne lui permettant plus de voyager, il revint à Paris, où, après avoir langui plus de deux ans, il y mourut hydropique en 1730. A l'égard de ses filles, la Comédienne devint Dame de compagnie d'un vieux Banquier, qui l'engagea à quit-

1705.

1705. ter le Théatre, & qui lui laissa une maison auprès de Paris, où elle se retira avec sa mere. La Danseuse épousa un Maître de Ballet d'une Troupe de Province, & suivit le sort de son mari.

FOIRE DE S. GERMAIN.

1706. LA Veuve *Maurice* donna au commencement de cette Foire une Piéce en trois Actes, intitulée SANCHO PANÇA, de la composition de M. *de Bellavaine*, qui en avoit déja donné plusieurs, mais sans vouloir en prendre de rétribution. Ce fut Belloni, qui avoit quitté de Selles à la fin de la précédente Foire, pour entrer dans cette Troupe, qui joua le rolle de *Sancho*, avec tout le succès possible.

Cette Foire fut très-brillante

pour les Spectacles. De Selles en avoit deux ; le premier où il jouoit, & le ſecond, où étoit Dolet & ſa Troupe. 1706.

Bertrand reprit *le Siége & l'Embraſement de Troye* : Rochefort & Tiquet avoient des Sujets pour les exercices de la Danſe de corde, & des Sauts, qui excitérent la curioſité du Public.

Mais ces ſuccès furent traverſés par deux Sentences de Police des 19. Février & 5. Mars 1706. que je croi néceſſaires de rapporter ici.

» SENTENCES rendues par » le Lieutenant Général de Po- » lice (*) entre les Comédiens » François d'une part ; & la Veu- » ve Maurice, Alexandre Ber- » trand, le nommé Selles, & » Tiquet & autres, d'autre : par

(*) M. d'Argenſon, qui avoit ſuccédé à M. de la Reynie.

1706. » lesquelles défenses ont été faites à la Veuve Maurice, & » autres Farceurs, de représenter sur leurs Théatres aucuns » Spectacles où il y ait des Dialogues, ni faire aucune représentation qui soit contraire aux » régles de la bienséance & de » la pudeur; & pour l'avoir fait, » condamnés chacun en trois » cens livres de dommages & » intérêts envers les Comédiens, » & vingt livres d'amende envers le Roi, & aux dépens : » & en cas de nouvelles contraventions, permis auſdits » Comédiens François de faire » abattre les Théatres de ladite » Veuve Maurice, & autres, » avec injonction aux Commissaires, & tous Officiers de Police, de tenir la main à l'exécution de la Sentence, qui sera luë, affichée, *&c.* «

La Veuve Maurice, Bertrand, &

& les autres Entrepreneurs, trouvérent un expédient pour sufpendre ces nouvelles défenses par l'appel du Sieur du Frénoy, Receveur des revenus de l'Abbaye de Saint Germain. Les moyens qu'il employa furent, que ces Sentences caufoient un préjudice très-confidérable à M. le Cardinal d'Eftrées, Abbé de Saint Germain-des-Prez, auquel appartenoit le Terrain fur lequel les Loges étoient conftruites. Enfuite M. le Cardinal d'Eftrées, comme Abbé de Saint Germain, intervint dans la caufe, pour foutenir les libertés & franchifes de fa Foire. Bertrand, la Veuve Maurice, Selles, & les autres, donnérent de leur côté, une Requéte d'intervention. Tout fut joint au Procès, & de part & d'autre, on attendit la décifion du Parlement. 1706.

1706.

FOIRE DE S. LAURENT.

LA Veuve Maurice, après avoir résilié sa Société avec Alard, dans l'intervalle de la Foire de Saint Germain à celle de Saint Laurent, en fit une nouvelle avec Bertrand, qui lui loua une de ses Loges dans le grand Préau. Dolet, sa femme, la Demoiselle Babron, Lambert, frere de la Demoiselle Dolet, & Bréon, ayant quitté Selles, occupérent cette Loge, en qualité de Gagistes de la Veuve Maurice; & cette derniere joignit à ces Acteurs d'autres Sujets, du nombre desquels fut un Acteur nouveau dont je vais parler.

Antoine de la Place, fils d'un Limonadier du même nom, quitta la profession

1706.

de ſon pere, pour s'attacher à la peinture. Le Maître chez lequel il travailloit, logeoit dans la même maiſon où étoient quelques Acteurs Italiens de l'ancienne Troupe, avec leſquels la Place fit connoiſſance. Il en obtint ſon entrée à leur Théatre, qu'il conſerva juſqu'en 1697. que la Troupe fut ſupprimée par ordre du Roi.

Paſcariel, Acteur Italien, après la diſperſion de ſes Camarades, obtint du Roi un Privilége pour repréſenter des Piéces de ce Théatre dans toute l'étenduë du Royaume; à condition néanmoins, que ce ſeroit toûjours à trente lieues de la Capitale. Paſcariel compoſa une Troupe, & ne revint à Paris qu'en 1701. Il y rencontra la Place, qui depuis ſon départ, avoit continué plus que jamais ſes études de Peinture. Paſca-

1706. riel lui propoſa de l'emmener avec lui en Province à titre de Peintre & Décorateur de ſa Troupe. La Place, qui depuis le départ des Italiens, avoit conſervé un goût décidé pour leur Spectacle, & qui d'ailleurs étoit aſſez mécontent d'une belle-mere que ſon pere lui avoit donnée depuis peu, accepta les offres de Paſcariel. L'engagement ſe fit le 7. Juin de la même année, & un mois après, la Place partit pour Toulouſe, où Paſcariel avoit laiſſé ſa Troupe. Ce dernier avoit auſſi engagé le jeune Dominique, dont je parlerai dans la ſuite.

Quatre mois ne furent pas écoulés, que le Peintre devint Acteur. Il débuta par le rolle de *Pierrot* ; & ayant été goûté dans ce caractére, il le continua. Paſcariel avoit deux filles, qui toutes deux jouoient dans ſa Troupe,

L'aînée que l'on nommoit *Marianne* fut l'objet des vœux de la Place ; mais ses soins furent superflus, Marianne avoit le cœur pris pour le jeune Dominique : la Place s'en apperçut par les rigueurs qu'on lui fit éprouver. Ce chagrin, & quelques injustices de Pascariel, l'engagérent à rompre avec cet Entrepreneur à la fin de 1703. De retour à Paris, la Place se lia d'amitié avec Alard ; & après la Foire de S. Laurent 1705. il s'engagea dans la Troupe de la Veuve Maurice pour l'emploi de *Pierrot* : mais comme Belloni entra dans ce tems-là dans la même Troupe, ce dernier obtint la préférence sur la Place ; de sorte que celui-ci ne joua point à la Foire de Saint Germain 1706. A celle-ci il débuta par le rolle de Scaramouche,

1706.

1706. & y ayant été goûté, il ne le quitta pas depuis.

Alard prit à cette Foire une Loge en son nom; mais ses affaires, qui étoient déja dérangées, devinrent encore dans un état plus triste, par les dépenses qu'il fut obligé de faire pour orner son Spectacle, qui ne lui rapporta pas la moitié de ses frais. La Veuve Maurice, avec laquelle il s'étoit brouillé, lui avoit enlevé ses meilleurs Sujets pour la Danse de corde & pour les Sauts; & outre cela, elle avoit l'élite des Acteurs de ce tems; de sorte qu'on peut dire qu'Alard soutint seul sa Troupe par ses talens.

Lalauze quitta la Veuve Maurice pour suivre Alard, & débuta à cette Foire par le rolle d'*Arlequin*, qu'il joua au gré du Public.

Deux nouveaux Sujets parurent chez Selles. 1706.

REISTIER le Cadet, Sauteur & excellent *Gille*.

LAVIGNE, frere de la femme de Reiſtier l'aîné, bon Danſeur de corde, & Sauteur très-leger. Il avoit adopté l'habillement de *Scaramouche*. Il danſoit ſur la corde ſans contrepoids, & y jouoit du violon très-ſinguliérement, tantôt ſur la tête, tantôt entre ſes jambes, ſur ſon dos, *&c*.

Les Acacia qui bordoient les ruës de la Foire de Saint Laurent, furent arrachés cette année, & on mit à leur place les Maroniers que l'on y voit aujourd'hui.

FOIRE DE S. GERMAIN.

1707. COmme l'engagement de Dolet avec la Veuve Maurice, tant pour lui que pour ſa femme, ſon beau-frere, la Demoiſelle Babron, & Bréon, étoit fini à la fin de la précédente Foire; Dolet, dis-je, forma pour celle-ci une ſociété avec Bertrand. La Place qui étoit devenu intime ami de Dolet, demanda à la Veuve Maurice à ſe retirer de ſa Troupe, en offrant de lui payer le dédit de deux cens livres, dont ils étoient convenus enſemble. La Veuve Maurice refuſa ſon conſentement: l'affaire fut portée devant le Lieutenant Général de Police, qui ſuivant la clauſe de l'engagement, permit à la Place d'en

former un autre avec qui bon lui sembleroit. La Place se joignit à Dolet & forma avec lui une nouvelle Troupe sous les noms de Dolet & de la Place. 1707.

Vers la fin de cette Foire, le Parlement rendit un Arrêt qui décida toutes les contestations qui y avoient été portées, tant de la part de M. le Cardinal d'Estrées, de son Receveur, que de celles des Comédiens François, & des Forains que je crois qu'il est à propos de rapporter ici.

» Du 22. Février 1707. ARREST DE LA COUR rendu entre
» Jacob Dufrenoy Receveur du
» revenu temporel de l'Abbaye
» de saint Germain des Prez,
» Appellant des Sentences ren-
» dues par le Lieutenant Géné-
« ral de Police des 19. Fé-
» vrier & 5. Mars 1706. en ce
» qu'il fait défenses aux Far-

1707. ceurs & Danseurs de Corde, » de représenter des Comédies, » Colloques ni Dialogues dans » le Préau de la Foire Saint » Germain, d'une part : M. le » Cardinal d'Estrées, Abbé de » Saint Germain des Prez, in- » tervenant & adhérant aux ap- » pellations de Dufrenoy, & » soutenant les franchises de la » Foire, d'autre part : & entre » Alexandre Bertrand, Christo- » phe Selles, le nommé Ti- » quet, & autres Intervenans, » pour soutenir l'Appel inter- » jetté par le sieur Dufrenoy, » & en conséquence, que con- » formément aux franchises de » la Foire, il leur seroit permis » pendant le tems d'icelle, de » représenter de petites Comé- » dies & Farces conformes à la » bienséance, pour laquelle, » LA COUR, sur les Conclusions » de M. Portail, Avocat Géné-

» ral, ſans s'arrêter aux Requê- 1707.
» tes de M. le Cardinal d'Eſ-
» trées, & de ſon Receveur,
» a mis les appellations au néant
» & condamné les Appellans
» en l'amende, & aux dépens.

Cet Arrêt qui ſupprimoit les Scénes en Dialogues, aux Acteurs Forains, les fit recourir aux Scénes en monologues, c'eſt-à-dire, qu'un ſeul Acteur parloit, & que les autres faiſoient des ſignes & des démonſtrations pour exprimer ce qu'ils vouloient dire. Ce nouveau genre de piéce, inventé par des perſonnes d'eſprit, fut goûté du public. Parmi celles qui parurent alors, la piéce que repréſenta la Troupe de Dolet & de la Place, ſous le titre d'ARLEQUIN ECOLIER IGNORANT, & SCARAMOUCHE PEDANT SCRUPULEUX, en trois Actes,

1707. obtint la préférence ſur les autres. Le Jeu des Acteurs, & le fond de l'ouvrage, tout concourut à ſon ſuccès.

FOIRE DE S. LAURENT.

1707. LA réuſſite de la Troupe de Dolet & de la Place, engagea Bertrand à renouveller la ſociété avec elle. Elle reprit *le Pédant Scrupuleux* qu'elle continua preſque toute cette Foire.

PREVOST, Déchireur de Batteaux à Rouen, & depuis Acteur dans la Troupe de Selles, devint amoureux de la demoiſelle *Babron*, & l'épouſa au commencement de cette Foire. Prevoſt croyant que cet engagement rompoit celui que ſa femme avoit contracté avec Dolet & la Place, voulut la faire entrer avec lui chez Sel-

les. Dolet & la Place s'oppo- 1707.
ſerent à ce deſſein, & le firent comparoître devant le Lieutenant général de Police, & préſenterent au Magiſtrat l'engagement que la demoiſelle Babron avoit fait avec eux, pour cette Foire & la ſuivante, en le priant d'ordonner qu'elle le rempliroit, malgré ſon mariage avec Prevoſt. Qu'as-tu à répondre à cela ? dit Mr. d'Argenſon, en s'adreſſant à Prevoſt, & lui montrant l'acte qu'il avoit à la main. Monſeigneur, lui répondit ce dernier : *Mort & mariage rompt tout liage.* Voilà tout ce que j'en ſçai : Eh bien reprit le Magiſtrat, j'ordonne en dépit de ton proverbe, que ta femme remplira ſon engagement avec les nommés Dolet & la Place. Prevoſt obligé d'obéir, prit ſon parti de bonne grace, il quitta Selles à la Foire ſuivan-

te, il entra dans la Troupe de
1707. Dolet & la Place, pour l'employ des Paysans. J'ai déja dit qu'il fut en Province en 1709. J'ajoute qu'il s'engagea pour les Rôles de Rois, & que je n'ai point sçû ce qu'il étoit devenu.

Cependant les Comédiens François, par une Requête présentée à Mr. le Lieutenant Général de Police, exposerent que la Troupe de Dolet & de la Place, loin d'observer les ordres prescrits par l'Arrêt du 22. Février 1707. prenoit de jour en jour de nouvelles licences : les Comédiens François, pour donner des preuves de ce qu'ils avançoient, rapporterent à ce Magistrat des Procès-Verbaux que des Commissaires avoient faits à différentes reprises. Comme ces Procès-Verbaux établissoient l'état de la question, je vais rapporter celui du Com-

missaire Cailly, en datte du 30. Aoust 1707. 1707.

" Ayant pris place dans une " Loge, nous avons observé, " qu'après que les Marionettes " ont été jouées sur le Théâtre, " il a paru un Scaramouche, & " plusieurs Acteurs, au nombre de sept, qui ont représenté une Comédie en trois " Actes, ayant pour titre *Scaramouche Pédant Scrupuleux*. " Que presqu'à toutes les Scênes, l'Acteur qui avoit parlé " se retiroit dans la coulisse, & " revenoit dans l'instant sur le " Théâtre, où l'Acteur qui " étoit resté parloit à son tour, " & formoit ainsi une espéce de " Dialogue. Que les mêmes " Acteurs se parloient & répondoient dans les coulisses: & " que d'autres fois l'Acteur " répétoit tout haut ce que son " Camarade lui avoit dit tout

1707. » bas; que la piéce a fini par trois
» danses différentes, & une
» chanson chantée par un Ac-
» teur : après quoi l'un des mê-
» mes Acteurs a annoncé pour
» le lendemain, la piéce intitu-
» lée LA FILLE SÇAVANTE,
» ou ISABELLE, FILLE
CAPITAINE.

Mr. d'Argenson ayant égard à la Requête des Comédiens François, sur le vû des Procès-Verbaux, des Commissaires Dubois & Cailly, en datte des 11. & 30. Août 1707. rendit le 9. Septembre suivant, la Sentence que voici.

» SENTENCE rendue par
» le Lieutenant Général de Po-
» lice du Châtelet de Paris en-
» tre les Comédiens François,
» Demandeurs en Requête du
» 30. Août 1707. à ce qu'at-
» tendu les contraventions fai-
» tes par Dolet & la Place, &

autres

1707.

» autres, aux Sentences, Arrêts,
» & Réglemens, le lieu où ils
» font leurs représentations sera fermé, & leur Théâtre abbattu & démoli : même permis aux Comédiens à toutes
» autres contraventions, soit à
» la Foire S. Laurent, ou de
» Saint Germain, de faire abattre & démolir les Théâtres
» qu'ils pourront faire construire, & attendu la récidive qu'ils
» seront condamnés solidairement & par corps en six mille
» livres de dommages & intérêts
» & en tous les dépens, d'une
» part : & lesdits Dolet & de la
» Place & autres Défendeurs
» d'autres : par laquelle, oüis
» les Commissaires Dubois &
» Cailly en leurs rapports,
» lesdits Dolet & de la Place,
» & autres, ont été condamnés
» solidairement avec tous les
» Acteurs, en cinq cens livres

1707. » de dommages & intérêts envers les Comédiens, pour les » contraventions par eux commises aux Arrêts Réglemens, & en tous les dépens.

Cette nouvelle Sentence essuya de la part de Dolet & de la Place & de Bertrand, un Appel au Parlement, & ensuite ces Entrepreneurs firent un mémoire où ils protestoient à la face du public de l'exactitude avec laquelle ils avoient observé l'Arrêt du 22. Février 1707. & pour faire infirmer la Sentence du 9. Septembre, ils prétendirent en premier lieu, que les rapports des Commissaires étoient faits à l'avantage de leurs adverses Parties, & qu'indépendamment de cela, ces Commissaires n'avoient aucun caractere pour se transporter dans les Salles des Spectacles des Foires. Qu'il auroit fallu, qu'ils y eus-

ſent été autoriſés par quelque jugement, ou par quelqu'Ordonnance qui les eût commis à cet effet. 1707.

En ſecond lieu, que ces Procès Verbaux ne diſoient pas qu'on avoit fait des Dialogues ni desColloques ; ils avançoient ſeulement que les Acteurs ſe parloient, & répondoient dans les couliſſes, & que d'autres fois l'Acteur répétoit tout haut, ce que ſon Camarade lui avoit dit tout bas. Il eſt donc évident, continuoient-ils, que l'Acteur qui parle, eſt obligé, pour donner quelque ſorte de liaiſon à ſon diſcours, de répéter ou plûtôt d'interpréter la démonſtration müette de celui auquel il a adreſſé la parole. Par exemple, ajoutoient-ils dans la Comédie intitulée : *la Foire Saint Germain*, Scaramouche y paroît en Aventurier de Foire ; il s'ap-

1707. proche d'un Normand nouvellement arrivé à Paris ; il lui montre des tabatieres, une bourse pleine d'argent, il dit à ce Normand qu'il a gagné tout cela au jeu, & qu'il est un honnête Fripon; là-dessus le Normand sans lui répondre, témoigne par ses démonstrations naïves qu'il veut s'éloigner de lui : il ferme ses poches, & paroît tout tremblant : Scaramouche à cette démonstration, connoissant qu'il craint qu'on ne lui prenne l'argent qu'il a dans ses poches, lui dit : Que faites-vous là, Mr? je ne suis pas de ces filoux qui prennent l'argent dans les poches, je suis un galant homme qui sçait jouer, & qui joignant l'adresse au bonheur, corrige quelquefois la bisarerie de la fortune par quelques dez favorable, que le vulgaire appelle *dez pipés*. Peut-on dire

qu'une pareille Scéne ſoit un Colloque ? concluoient les Entrepreneurs dans ce mémoire : il n'y a qu'un ſeul homme, il n'y a que Scaramouche qui parle, l'autre fait ſimplement des démonſtrations qui font comprendre ſa crainte, ſon étonnement ou ſa joye. 1707.

Les Comédiens François répondirent à ce mémoire des Forains par un autre très-long. Je me contenterai d'en rapporter quelques endroits.

» C'eſt une choſe triſte & même » criante pour les Comédiens » François d'être forcés de plai» der deux fois régulierement par » année contre des particuliers, » gens ſans aveu, ſans établiſſe» ment, qui ne ſont connus que » par leur déſobéiſſance conti» nuelle que l'on pourroit même » nommer une révolte contre les » Arrêts de la Cour, qu'ils inter-

1707 » prêtent à leur maniere. Nous ne » jouons point, disent-ils, des » Comédies, nous ne faisons que » des Scénes où il n'y a qu'un de » nos Acteurs qui parle à la fois. » Ils appellent cela des monolo- » gues : il ne faut que définir le » terme de monologue pour faire » voir la fausseté de leurs préten- » tions. Le monologue est une » Scéne Dramatique danslaquelle » un Acteur parle seul à lui-même, « pour expliquer quelque chose « nécessaire à l'intelligence de la « piéce, ou pour exprimer les » passions qu'il ressent.

» Si le monologue est une Scé- » ne Dramatique, il n'est pas per- » mis aux Danseurs de corde de « faire des monologues, puisqu'u- » ne Scéne est partie de la Comé- » die, qui leur est défendue. Il y » a plus, c'est que cette façon de » Scéne, qu'ils prétendent mo- » nologue, ne l'est point du tout.

Car l'Acteur parle seul , mais il 1707.
ne se parle pas à lui-même ; il parle tout haut à un autre qui lui répond à demi bas, & le premier répete haut tout ce qu'on n'a pas entendu du discours du second , ou le premier qui a parlé haut se retire dans la coulisse pendant que le second lui répond tout haut, & se retire ensuite à son tour pour attendre la réponse du premier : il n'y a point assurément de Comédie, que l'on ne put jouer toute entiere de cette façon; la maniere n'en est pas gracieuse à la vérité, mais elle peut devenir plaisante par l'excès du ridicule.

Ce n'est pas tout encore : si le monologue qui est défendu aux Danseurs de corde, leur étoit permis & qu'ils eussent des gens d'esprit pour les composer, de bons Acteurs pour l'exécution , ils ne laisseroient pas de faire des

» Scénes très-agréables, telle que
1707 » ſont, celle de l'Amphitryon, que
» Moliere a tiré de Plaute, où So-
» ſie eſt introduite parlant avec
» ſa lanterne, pour laquelle il ſe
» répond à lui-même ſous le nom
» d'Alcmene; celle de Scapin où
» le même Moliere fait jouer à
» Scapin huit ou dix perſonnages
» différens, & celle du Grondeur,
» où un Valet rend compte par
« ſignes, de la converſation des
» perſonnes, dont il a compris
» les penſées par leurs geſtes &
» par le mouvement de leurs vi-
» ſages. Il ſeroit abſurde de dire
» que ces ſortes de Scénes ne ſont
» pas partie d'une Comédie, puiſ-
» qu'elles en ſont même l'orne-
» ment, & par conſéquent elles
» ſont défendues aux Danſeurs de
» corde, quand même il ſeroit
» vrai qu'ils ſe bornaſſent à cel-
» les-là, ce qu'ils ne ſont point;
» & pluſieurs de ces Scénes, par-

ties müettes, & partie parlantes, « 1708
par le ſecours de bons Panto- «
mimes, & d'excellens Acteurs, «
pour leurs prétendus monolo- «
gues, conſtitueroient des Comé- «
dies, aux repréſentations deſquel- «
les les Comédiens ſeroient bien «
fondés de s'oppoſer, &c. «

Pendant que les Comédiens François pourſuivoient ſi rigoureuſement Bertrand, Dolet & de la Place; Alard, la veuve Maurice, Rochefort, Tiquet & même Selles, n'étoient point inquiétés. Je n'en ai jamais bien ſçû les raiſons, car dans les Jeux que je viens de nommer, on prenoit encore plus de licence que dans celui de Dolet & de la Place.

FOIRE DE S. GERMAIN.

ALard & la veuve Maurice qui jugerent bien que 1708

1708. les Comédiens François obtiendroient dans peu l'effet de leurs demandes contre la Troupe de Bertrand & celles de Dolet & de la Place, prirent des arrangemens pour cette Foire, & les ſuivantes avec le ſieur *Guyenet* alors Directeur général de l'Académie Royale de Muſique, qui, en vertu des Lettres Patentes accordées par le Roi à cette Académie, leur permit de faire uſage ſur leurs Théâtres, de changemens de décorations, de Chanteurs dans les divertiſſemens, & de Danſeurs dans les Ballets. Ces agrémens joints à leurs Scénes Pantomimes, les mirent à l'abri des nouvelles défenſes qu'on attendoit du Parlement.

A l'égard de Dolet, de la Place & de Bertrand, ils rouvrirent leurs Spectacles par des piéces dans le même genre de

la Foire passée : Tiquet & Rochefort, à qui on n'avoit rien dit, suivirent la même carriere, & Selles les imita : tout resta tranquile jusqu'au 21. Mars, que le Parlement rendit l'Arrêt suivant. 1708.

Extrait des Régistres du Parlement.

» LOUIS, &c. Sçavoir fai-
» sons, qu'entre Charles Dolet,
» Antoine de la Place, & Ale-
» xandre Bertrand, Appellans
» d'une Sentence rendue par le
» Lieutenant général de Police
» du Châtelet de Paris, le 9.
» Septembre 1707. d'une part;
» & la Troupe des Comédiens
» ordinaires du Roi, Intimés &
» Demandeurs en requête du 5.
» du présent mois de Mars, à
» ce qu'en venant plaider sur
» l'Appel interjetté par lesdits
» Dolet, de la Place & Ber-

» trand, de la Sentence dudit
1708. » jour 9. Septembre 1707. &
» icelle confirmant avec amende
» & dépens d'autre... Après que
» Borderel, Avocat desdits Do-
» let, la Place, & Bertrand, &
» Dumont, Avocat desdits Co-
» médiens François, ont été
» oüis pendant deux Audiances,
» ensemble Joly pour le Procu-
» reur général du Roi : Notre-
« dite Cour, sans s'arrêter aux
» Requêtes des Parties de Bor-
» derel, dont elle les déboute,
» a mis & met l'appellation au
» néant : Ordonne que ce dont
» a été appellé, sortira son plein
» & entier effet ; condamne
» les parties de Borderel en l'a-
» mende de douze livres, &
» ayant aucunement égard à la
» Requête des parties de Du-
» mont, a mis & met l'appel-
» lation, & ce dont a été appel-
» lé au néant : émendant, or-

» donne que les Sentences de » Police, Arrêts & Régle- » mens ſeront exécutés ; ce » faiſant, fait défenſes aux par- » ties de Borderel d'y contre- » venir, à peine de mille li- » vres d'amende & de démoli- » tion de leur Théatre, en cas » de nouvelle contravention, » ſans que ladite peine puiſſe » être réputée comminatoire, » ni remiſe ; & pour la nou- » velle contravention, les » condamne en 100. l. de dom- » mages-intérêts envers leſdi- » tes parties de Dumont, & » en tous les dépens... Donné » en Parlement le 21. Mars » 1708. Signifié le 28. du mê- » me mois. «

1708.

Le peu de tems qui reſtoit pour finir cette Foire ne permit pas aux Comédiens de faire mettre à exécution l'Arrêt que je viens de rapporter, de ſorte

que Dolet & la Place finirent leur Spectacle à peu près comme ils l'avoient commencé.

FOIRE DE S. LAURENT

1708. LEs Comédiens François paroiſſoient ſi déterminés à pouſſer les Forains à bout, que *Rochefort* & *Tiquet* rompirent unanimement leur ſociété après la Foire de St. Germain 1708. J'ai dit que Rochefort partit pour aller jouer la Comédie en Province : à l'égard de Tiquet, il reprit ſes Marionettes & mourut en 1711.

Alard & la veuve *Maurice* jouiſſoient du privilége de l'Opera, & indépendamment de cet avantage, ils avoient ſçû ſe faire des amis parmi les Comédiens François, de façon que leurs Piéces étoient devenues des Comédies mêlées de changemens,

de décorations, de machines, de musique, & de Ballets. 1708.

PIERRE-FRANÇOIS BIANCOLELLI, connu sous le nom de DOMINIQUE, fils du célébre *Dominique*, de l'ancienne Troupe Italienne, commença d'exercer ses talens pour le Théâtre à l'Hôtel de Soissons, dans une Société bourgeoise qui y représentoit, avec l'agrément des Princes & Princesses de la Maison de Savoye, qui y étoient alors; cet amusement devint une étude pour le jeune Dominique, qui dès ce tems-là se destina au rôle que son pere avoit joué avec tant de réputation. Ce dessein ne fut pourtant exécuté qu'en 1701. Pascariel, qui avoit sa Troupe à Toulouse, étant venu à Paris pour y chercher de nouveaux sujets, proposa à Dominique de s'engager dans sa

1708. Troupe. Ce dernier accepta ſes offres, avec d'autant plus de joye, que l'aimable Marianne fille de Paſcariel, à qui l'employ de *Colombine* étoit deſtiné, partoit auſſi avec ſon pere. Arrivé à Toulouſe, Dominique y débuta; & parut un Acteur conſommé. De Toulouſe: la Troupe vint à Montpellier, & de-là à Lion: & par tout de nouveaux Lauriers pour le jeune Acteur, qui dans cette derniere Ville, obtint en mariage ſa chere Marianne; la Renommée qui prit ſoin de publier ſes talens, comme Acteur, annonça en même tems qu'il s'étoit diſtingué comme Auteur dramatique, par des piéces qui avoient mérité les ſuffrages de tous les connoiſſeurs. Tant de mérites réünis, le fit ſouhaiter à Paris. La veuve Maurice lui fit des propoſitions ſi avantageuſes, tant pour lui

que pour ſa femme, que Dominique quitta la ville de Lion, où il ſembloit s'être fixé depuis quelques années, & débuta à Paris au commencement de cette Foire, par une piéce en trois actes, de ſa compoſition, intitulée ARLEQUIN GENTIL-HOMME PAR HAZARD. Je ne parlerai point des applaudiſſemens qu'il reçut, tant pour lui que pour ſon ouvrage; tout le monde ſçait qu'aucun Acteur Forain n'a joüi d'une plus grande réputation. J'aurai occaſion de parler plus d'une fois de Dominique, à la ſuite de cet ouvrage: paſſons préſentement aux Troupes de Dolet, de la Place, & de Selles. 1708.

L'Arrêt du Parlement du 21. Mars 1708. ſembloit ne laiſſer aucun eſpoir à Dolet & à la Place, pour continuer la repréſentation des piéces qu'ils

1708. avoient jouées depuis celui que le même Parlement avoit rendu le 22. Février 1707. cependant, flattés de quelqu'indulgence, que des personnes leur promirent d'obtenir de la part des Comédiens, ils recommencerent leur spectacle dans le même goût de celui de la Foire Saint Germain passée. De Selles suivit leur exemple, & pendant plusieurs jours les choses restérent assez tranquilles; mais le 3. Août, deux Huissiers du Parlement nommés Roseau, & Girault, à la requisition des Comédiens se transporterent au Jeu de Dolet & de la Place, & dresserent le Procès-Verbal suivant.

» Les chandelles ayant été al-» lumées, &une toile levée, au-» roit été fait un jeu de marionet-» tes, lequel fini, l'on auroit en-» core levé une autre toile, il a

» paru un Théâtre fort long com- 1708.
» posé de plusieurs aîles & déco-
» rations, & un enfoncement en
» perspective, & a paru d'abord un
» Acteur sous l'habit d'*Arlequin*,
» qui a fait un dialogue, ensuite
» il est venu un autre Acteur ha-
» billé en *Scaramouche*, & un
» autre habillé en *Docteur*, les-
» quels, l'un après l'autre par-
» lant seuls, se faisoient des
» dialogues les uns aux autres,
» & se répondoient tantôt par
» signe & tantôt à demi bas: au-
» quel cas, celui qui parloit
» haut achevoit d'expliquer ce
» qu'on pouvoit n'avoir pas en-
» tendu du discours de l'autre,
» & après plusieurs autres scénes
» de même nature, danses &
» chansons, qui composent en-
» semble une Comédie en trois
» actes, sous le titre de SCA-
» RAMOUCHE PEDANT
» SCRUPULEUX, D'ARLE-

1708. » QUIN ECOLIER IGNO-» RANT ; & la piéce étant fi-» nie par une machine en forme » de Dragon qui a été tué par un » des acteurs & Arlequin ; l'Ac-» teur qui étoit habillé en *Scara-» mouche* seroit venu au-devant » du Théâtre annoncer pour le » lendemain samedi la Comédie » intitulée LE TRIOMPHE DE L'AMOUR. »

Ce Procès-Verbal fut suivi de deux Requêtes des Comédiens au Parlement, en date des 14. & 17. du même mois, sur lesquels ils obtinrent un Arrêt par défaut le 20. suivant. Dolet & de la Place par une Requête du même jour 20. Août, nierent tout ce qui étoit contenu tant dans le Procès-Verbal des Huissiers du Parlement, que dans les Requêtes des Comédiens François, & par une seconde du 28. du même mois d'Aoust, ils se ren-

dirent oppoſans à l'Arrêt par deffaut obtenu contr'eux le 20. 1708.
Les Comédiens repliquerent à Dolet & à la Place, & la Foire finit ſans qu'il y eût rien de décidé de la part du Parlement.

FOIRE DE S. GERMAIN.

IL n'étoit pas douteux que le Parlement fatigué des plaintes des Comédiens, & de l'eſpéce de rébellion des Acteurs Forains, pour ſes ordres, ne rendit un Arrêt extrêmement rigoureux contre ces derniers : ce qu'on avoit prévû arriva : voici le prononcé de l'Arrêt qui intervint ſur les conteſtations des parties commencées durant le cours & depuis la Foire de Saint Laurent précédente. 1709.

1709. *ARREST de la Cour de Parlement, du 2. Janvier 1709*

» Louis, &c. la Cour
» reçoit les parties de Borderel
» oppoſantes à l'Arrêt par deffaut, ſans s'arrêter à leurs Re-
» quêtes, dont elle les déboute;
» ayant aucunement égard aux
» Requêtes des parties de Du-
» mont, ordonne que les Ar-
» rêts confirmatifs des Senten-
» ces de Police, Arrêts & Re-
» glemens de la Cour, ſeront
» exécutés; & pour les contra-
» ventions faites par les parties
» de Borderel, déclare l'amen-
» de de mille livres encouruë,
» & les condamne à la payer, &
» en trois cens livres de dom-
» mages-intérêts envers les par-
» ties de Dumont; leur fait dé-
» fenſes & à tous autres de faire
» ſervir leurs Théâtres à autres

» uſages qu'à ceux de leur pro- 1709.
» feſſion, & permis par les Ré-
» glemens, & en cas de nouvel-
» le contravention, permet de
» démolir les Théâtres, & ſous
» plus grande peine, s'il y
» échet; permet aux parties de
» Dumont de faire afficher le
» préſent Arrêt où beſoin ſera;
» condamne les parties de Bor-
» derel en tous les dépens; man-
» dons mettre le préſent Arrêt à
» exécution ſelon ſa forme & te-
» neur; de ce faire te donnons
» pouvoir. Donné en Parlement,
» le 2. Janvier 1709. & de notre
» Régne le ſoixante - ſixiéme.
» Collationné par la Chambre.
Signé *DUTILLET.*

Dolet, la Place, Bertrand & Selles réduits par cet Arrêt aux ſimples Jeux de Marionettes, & aux exercices de la danſe de corde, & de ſauts, employerent un nouveau moyen pour

continuer leurs Spectacles. Cha-
1709. cun sçait que les Suisses jouissent en France de priviléges qui leur permettent de faire valoir leur industrie dans plusieurs Professions; Bertrand qui avoit deux Loges dans le Préau de la Foire de Saint Germain, en fit une vente simulée aux sieurs Holtz & Godard Suisses, de la Garde ordinaire de feu S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans. Holtz prit Dolet, la Place & leur Troupe à titre de Gagistes, & Godard s'arrangea de la même façon avec Selles: ces conventions faites, Holtz & Godard se présenterent à la Police, & obtinrent la permission de donner leurs Spectacles, mais le jour de l'ouverture de la Foire Saint Germain, Mr. d'Argenson la leur retira en leur défendant de représenter sur leurs Théâtres d'autres Spectacles

cles que ceux preſcrits par l'Arrêt du 2. Janvier paſſé. Les Suiſſes ſe pourvûrent contre cette Sentence à la Prévôté de l'Hôtel où ils avoient leurs cauſes commiſes, comme Commenſaux de Monſeigneur le Duc d'Orléans; l'affaire ne traîna pas en longueur, Mr. de Noyon qui préſidoit à cette Juriſdiction, par ſa Sentence du 5. Février, reconnut celle du Lieutenant Général de Police & les Arrêts & Réglemens du Parlement au ſujet des Comédiens François & des Forains, & débouta les Suiſſes de leur oppoſition. Ces derniers appellerent de cette nouvelle Sentence au Grand Conſeil & y firent aſſigner les Comédiens François qui déclinerent ce Tribunal, attendu que toutes leurs conteſtations étoient au Parlement; & tout de ſuite, ils préſentérent Requête à cette 1709.

H

derniere Cour, pour demander
1709. l'éxécution de son Arrêt du 2. Janvier, sur la nouvelle contravention des nommés Dolet, de la Place, Bertrand & Selles, soi-disants Gagistes des Sieurs Holtz & Godard. Sur les conclusions des Comédiens, le Parlement rendit un Arrêt par défaut, qui fut signifié à Holtz & Godard. Mais faute par ceux-ci de s'y être opposés, il devint contradictoire.

Le Samedi 20. Fevrier, le Spectacle fini, & tout le monde qui y étoit en étant sorti, la Loge de Holtz fut entourée de plusieurs Escouades du Guet à pied & à cheval ; & dans le même tems, quarante Archers de la Robe courte, commandés par les Exempts Panetier & le Roux, qui accompagnoient les Sieurs Rozeau & Girault, Huissiers du Parlement, & por-

teurs de ſon Arrêt, entrérent dans la Loge, ayant à leur ſuite Pelletier, Menuiſier de la Comédie Françoiſe, & pluſieurs Garçons portant haches, ſcies, marteaux, & autres outils propres à leur profeſſion. Le Sieur Rozeau fit demander Holtz, Dolet & la Place. Le premier s'étant préſenté, le Sieur Girault lui fit la lecture de l'Arrêt du Parlement, qui ordonnoit la démolition de ſon Théatre, & de celui de Godard. A l'inſtant ſurvint le Sieur Heſſelin, Huiſſier du Grand Conſeil, qui montra & lut aux Huiſſiers Rozeau & Girault un Arrêt de ſa Cour en date du même jour, qui caſſoit celui du Parlement, & qui défendoit aux Comédiens François & aux Forains de procéder en nulle autre Juriſdiction qu'en la ſienne. Les Huiſſiers du Parlement 1709.

1709. ayant témoigné vouloir paſſer outre, celui du Grand Conſeil inſiſta, & proteſta de les prendre à parties en leurs propres & privés noms : les Sieurs Rozeau & Girault conſultérent un moment enſemble, & ſortirent de la Loge, en y laiſſant néanmoins toutes les perſonnes qu'ils avoient amenées avec eux pour leur prêter main-forte, & ſe rendirent chez le Sieur Burette Procureur, qui demeuroit ſous la porte de la Treille, derriere la Loge de Holtz. Ils y trouvérent les Sieurs Dancourt & Dufay, qui les y attendoient. Rozeau & Girault ayant inſtruit ces Meſſieurs, le Commiſſaire Chevalier, & Burette, de ce qui venoit de ſe paſſer dans le Jeu de Holtz, conclurent à faire retirer les gens qu'ils y avoient fait venir, ne voulant pas déſobéir à l'Arrêt du Grand

Conſeil. Les Sieurs Dancourt & Dufay, ſuivant les conſeils du Commiſſaire Chevalier, & du Sieur Burette, ſignérent une indemnité aux Huiſſiers du Parlement, pour les engager à exécuter l'Arrêt dont ils étoient chargés. Rozeau & Girault munis de cette piéce, revinrent dans la Loge de Holtz, où, malgré tout ce que put leur dire le Sieur Heſſelin, & le Procès verbal qu'il dreſſa à ce ſujet, ils firent abattre une partie du Théatre & des Loges, rompre les décorations & les bancs du Parquet; enſuite ils ſe retirérent avec tous ceux qui les avoient accompagnés. 1709.

Cette exécution militaire finie, Holtz, Dolet & la Place, ſans perdre en de vaines plaintes un tems qui leur parut précieux, donnérent des ordres pour faire rétablir tout ce qui

1709. avoit été rompu ou brisé. Les Ouvriers qu'ils employérent, les servirent au gré de leurs souhaits. Le lendemain à dix heures du matin, on jetta de nouvelles affiches dans Paris, & le Public qui avoit appris le désastre de cette Troupe, courut en foule s'assurer par lui-même de la réalité de son rétablissement. Cette curiosité produisit aux Associés une Recette des plus complettes.

Si la représentation dont je viens de parler avoit surpris le Public, il est aisé de s'imaginer l'effet qu'elle produisit sur les Comédiens François. Leur parti fut cependant bien-tôt pris. En vertu d'un nouveau pouvoir donné au Sieur Girault, cet Huissier suivi des mêmes gens qui l'avoient accompagné le samedi précédent, se rendit le lundi vers les neuf heures du

matin, au Jeu de Holtz, & s'en étant fait ouvrir les portes, il ordonna aux Menuisiers d'abattre dans la Loge tout ce qui étoit propre aux représentations Théatrales. Il fut obéi trés-ponctuellement : les planches & bois du Théatre, des Loges, du Parquet, des Amphitéatres, tout fut défait & rompu ; on déchira les décorations & machines, & on brisa les chaises & banquettes : & pour anéantir ces débris, douze Archers, qui restérent en garnison pendant plusieurs jours, eurent soin de s'en chauffer amplement. Dans la même matinée, Girault se transporta dans la Loge de Godard, où jouoit Selles & sa Troupe, & fit rompre quelques bagatelles, seulement pour la forme.

1709.

Holtz & Godard qui avoient été présens à la destruction dont

1709. je viens de parler, en firent dreſſer un ample Procès-verbal par Heſſelin, qui fut joint aux autres piéces du Procès pendant au Grand Conſeil. Il ſe paſſa dix-huit jours, ſans pouvoir obtenir de déciſion; pendant lequel tems, on ne joua ni dans l'un, ni dans l'autre Jeu. Enfin le 14. Mars 1709. le Grand Conſeil prononça un Arrêt, dont je vais rapporter le Prononcé.

» Ayant aucunement égard » aux Requêtes deſdits Holtz » & Godard, afin de dommages » & intérêts, & de rétabliſſement, » condamne leſdits Comédiens » ſolidairement & par « corps, en 6000. liv. de dommages » & intérêts envers leſd. » Holtz & Godard; condamne » Dancourt & Dufay en trois » cens liv. d'aumône applicable » moitié à la Chapelle dudit

» dit Grand Conſeil, moitié 1709.
» au pain des Priſonniers déte-
» nus de l'autorité dudit Grand
» Conſeil. Enjoint aux nom-
» més Pannetier & le Roux,
» Exempts, & Girault Huiſſier
» du Parlement, d'obſerver les
» Ordonnances, & leur fait dé-
» fenſes de faire & prêter main-
» forte aux exécutions faites nuit-
» tamment dans les affaires civi-
» les. Et ſur le ſurplus des de-
» mandes des Parties, enſemble
» ſur l'extraordinaire, a mis &
» met les Parties hors de Cour,
» condamne leſdits Holtz & Go-
» dard aux amandes deſdites ap-
» pellations, tous dépens com-
» penſés, autres toutefois que
» les dépens de la procédure ex-
» traordinaire, auſquels ledit
» Grand Conſeil a condamné
» leſdits Comédiens envers leſ-
» dits Holtz & Godard. «

Muni de cet Arrêt, Godard

& Holtz firent travailler nuit &
1709. jour aux réparations de leurs Jeux. L'Ouvrage fut fini en moins d'une semaine. Dolet & la Place, ainsi que Selles, r'ouvrirent leurs Spectacles, qu'ils continuérent le reste de la Foire.

L'Arrêt du Grand Conseil fut signifié le 21. Mars aux Comédiens; & ces derniers n'y ayant pas satisfait, le Sieur Hesselin premier Huissier de cette Cour, fit une saisie de tous les effets qu'il trouva dans leur Hôtel, ruë des Fossés Saint Germain. Les Comédiens, pour éviter de nouveaux frais, consignérent le 28. Mars chez Durand Notaire, la somme de six mille livres, remirent au Sieur Hesselin trois cens soixante livres, avec opsition de leur part pour la délivrance de l'une & de l'autre somme. J'abrége le surplus de

cette affaire, qui ne fut terminée qu'en 1710. Il suffira que je dise que les Comédiens appellérent de l'Arrêt du Grand Conseil, & de tout ce qui en étoit ensuivi, au Conseil privé du Roi; qu'ils y obtinrent un Arrêt le 15. Avril suivant, qui évoquoit le Procès & les procédures entre les Comédiens & les Sieurs Holtz & Godard; qu'en vertu de cet Arrêt du Conseil, les Parties y procédérent pendant tout le cours de cette année & le commencement de la suivante. Cette idée donnée, je passe aux événemens de la Foire de Saint Laurent. 1709.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

FOIRE DE S. LAURENT.

1709. LEs malheurs que la Troupe de Holtz, & celle de Godard avoient éprouvé à la Foire de Saint Germain, leur en firent craindre de nouveaux à celle-ci ; c'est pourquoi ils prirent la résolution de jouer à la muette. M. *le Noble*, Auteur connu dans le monde par différens Ouvrages qu'il donnoit de mois en mois, & qu'on nommoit des *Pasquinades*, offrit à Dolet & à la Place, une Piéce de sa composition intitulée LES POUSSINS DE LE'DA, Parodie des *Tyndarides*, Tragédie de M. *Danchet*. Un autre Auteur travailla pour la Troupe de Selles la Parodie d'ATRE'E & de THYESTE : ces deux morceaux furent réprésentés pen-

dant tout le cours de cette Foire avec un grand ſuccès, ce qui y contribua le plus fut la façon comique dont les Forains contrefaiſoient les meilleurs Acteurs de la Comédie Françoiſe. Ils les faiſoient reconnoître non-ſeulement par les caractéres qu'ils repréſentoient au Théatre, mais encore en copiant leurs geſtes & les ſons de leurs voix. Cette derniere maniére de les peindre ſe faiſoit en prononçant d'un ton tragique des mots ſans aucun ſens, mais qui ſe meſuroient comme des Vers Alexandrins. Ce bouffonnage fit un tel effet, que pendant pluſieurs Foires, il n'y paroiſſoit point de Piéces qu'on n'y introduisît ce genre de jargon, & toûjours employé par les Romains; c'eſt ainſi que les Forains déſignoient les Acteurs François. 1709.

1709. Pendant que la Troupe de Holtz & celle de Godard, jouoient dans des bornes si étroites, Alard & la Veuve Maurice, soutenus, comme je l'ai dit, par la permission de l'Opéra, représentoient librement leurs Piéces. Cette liberté subsista pour eux encore toute cette Foire, qui fut la derniere où la Veuve Maurice donna des Jeux au Public, par l'événement dont je vais parler.

Un Gentilhomme nommé M. de Martinengue, étant à la campagne dans un Château appartenant à son pere, se prit de querelle avec une fille qui gouvernoit la maison & l'esprit de M. de Martinengue le pere. Cette dispute devint si vive de part & d'autre, que M. de Martinengue le fils appliqua un soufflet à la Gouvernante, mais si malheureusement pour cette

derniere, que le coup ayant porté ſur ſa tempe, elle en tomba morte dans l'inſtant. M. de Martinengue le pere touché au-delà de toute expreſſion de la mort de ſa chere Gouvernante, voulut la venger par celle de ſon fils : il rendit plainte contre lui, & traita le coup fatal qu'il avoit donné, de deſſein prémédité. M. de Martinengue le fils, qui dès le moment de ſa triſte avanture, s'étoit ſauvé de la maiſon de ſon pere, fut averti du ſort qu'on lui préparoit, & ne croyant pas être en ſûreté dans ſa Province, il vint à Paris chercher un aſyle, & des moyens pour ſe juſtifier du crime qu'on lui imputoit. Comme il avoit eu quelque liaiſon avec la Veuve Maurice, ce fut chez elle qu'il ſe rendit, & à qui il fit part de ſon infortune. Madame Maurice non-ſeulement mit

1709.

1719. M. de Martinengue à couvert des recherches qu'on pouvoit faire de ſa perſonne, mais elle ajoûta à ce ſervice celui d'employer tous ſes ſoins, & ceux des Protecteurs qu'elle avoit, pour faire connoître la fauſſeté de ce qu'on avoit avancé contre lui. L'affaire fut diſcutée avec ſoin, M. de Martinengue ſentit en pere la noirceur de ſa vengeance, & ſe déſiſta de tout ce qu'il avoit avancé contre ſon fils. Ce témoignage, joint à beaucoup d'autres preuves à la décharge de M. de Martinengue, mit les Juges en état de rendre un Arrêt, qui le renvoya abſous de l'accuſation intentée contre lui. Peu de tems après, M. de Martinengue étant venu à mourir, ſon fils, poſſeſſeur d'un bien aſſez conſidérable, & vraiment reconnoiſſant du ſervice que lui avoit rendu

la Veuve Maurice, offrit de lui donner la main. Le mariage se fit en peu de jours. Alors Madame de Martinengue ne songea plus qu'à vendre ses effets pour suivre son mari, qui vouloit vivre dans ses Terres. Plusieurs personnes se présentérent pour traiter avec elle ; & enfin par Acte du 22. Octobre 1709. elle céda les Baux qu'elle avoit pris de diverses places ou maisons pour sept années, & vendit les bâtimens qu'elle y avoit fait construire, avec toutes les machines, décorations, & autres ustenciles à *Jean Levesque*, Sieur de *Bellegarde*, & *Pierre-Eustache Desguerrois*, qui achetérent fort cher, parce qu'elle renonça, tant pour elle que pour ses filles (j'en parlerai dans un moment) à tenir, ni a faire tenir sous aucun autre nom, directement, ni indirectement, 1709.

1709. aucuns Jeux de Danse de corde, de Farce, ou autre, de quelque nature que ce soit. Les Acquereurs donnérent encore quatre mille livres à *Catherine Vondrebeck* sa fille, par forme de pot-de-vin, pour en obtenir la même renonciation.

Je viens de dire que je parlerois des filles de la Dame Veuve Maurice, je m'acquitte de ma promesse : elles étoient deux; l'aînée, *Catherine Vondrebeck* avoit épousé depuis quelques années *Etienne Baron*, Comédien de la Troupe du Roi, & fils du célébre Baron, qui reparut à la Comédie Françoise avec tant de réputation en 1720. La cadette *Anne Vondrebeck*, après le second mariage de sa mere, épousa le Sieur de Mouy Directeur de la Gabelle de Melun.

Comme ce ne fut qu'en 1712,

que la Dame Baron commença son entreprise de Spectacles, 1709. aux Foires de Saint Germain & de Saint Laurent, je suspens jusqu'à ce tems à parler d'elle, pour achever ce qui me reste à dire de Madame de Martinengue ; ce qui ne sera pas long, attendu que cette Dame mourut à sa Terre de Vineuf en 1710. très-regrettée de son mari, & de toutes les personnes de sa connoissance.

FOIRE DE S. GERMAIN.

LEs nouveaux Entrepreneurs, qui avoient traité 1710. avec la Dame Veuve Maurice, prirent des arrangemens avec les Acteurs de sa Troupe, Dominique, sa femme, Belloni, *&c.* & ouvrirent leur Spectacle par une Piéce de la composition de

1710. *Dominique*, intitulée ARLEQUIN ATYS, Parodie en trois Actes, avec des agrémens de chants & de danſes, de la Tragédie Lyrique de ce nom, qui fut très-applaudie. Tout contribua à cette réuſſite ; la dépenſe que les Sieurs de *Bellegarde* & *Deſguerrois* firent pour orner la ſalle, la force du Jeu des Acteurs, & la liberté que Dominique avoit de parler & de chanter ; tolérance qu'il s'étoit acquiſe par ſon nom & par ſes talens, & qu'il conſerva dans les tems où tous les autres Acteurs jouoient à la muette, & avec des écriteaux.

Alard, à qui le Sieur Guyenet avoit fait ſignifier qu'il n'eût plus à ſe ſervir de la permiſſion qu'il lui avoit donnée de faire chanter & danſer ſur ſon Théâtre, ouvrit ſon Spectacle par une Piéce à la muette : mais

comme le Public s'étoit plaint à la précédente Foire de l'obſcurité de beaucoup d'endroits de ces Piéces, cauſée par l'impoſſibilité où les Acteurs étoient d'exprimer par des geſtes, des choſes qui n'en étoient pas ſuſceptibles : on imagina l'uſage des cartons, ſur leſquels on imprima en gros caractéres, & en proſe très-laconique, tout ce que le Jeu des Acteurs ne pouvoit rendre. Ces cartons étoient roulés, & chaque Acteur en avoit dans ſa poche droite le nombre qui lui étoit néceſſaire pour ſon rolle ; & à meſure qu'il avoit beſoin d'un carton, il le tiroit, & l'expoſoit aux yeux des Spectateurs, & enſuite le mettoit dans ſa poche gauche. Ces écriteaux en proſe ne parurent pas longtems au Théatre : quelques perſonnes imaginérent de ſubſtituer à cet- 1710.

te prose des Couplets sur des
1710. airs connus, qu'on nomme Vaudevilles, qui en rendant la même idée, y jettoit un agrément & une gaieté dont l'autre genre n'étoit pas susceptible. Pour faciliter la lecture de ces Couplets, l'Orquestre en jouoit l'air, & des gens gagés par la Troupe, & placés au Parquet & aux Amphitéatres, les chantoient, & par ce moyen engageoient les Spectateurs à les imiter. Ces derniers y prirent tellement goût, que cela formoit un chorus général.

Cependant le Procès entre les Comédiens François, & les Sieurs Holtz & Godard, qui avoit été porté au Conseil privé du Roi en 1709. fut décidé pendant le cours de cette Foire. Voici l'extrait de l'Arrêt qui y fut rendu le 17. Mars 1710.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat du Roi. 1710.

» ENTRE les Comédiens du » Roi, Demandeurs aux fins de » deux Requêtes par eux pré- » sentées au Conseil, sur les- » quelles est intervenu l'Arrêt » du Conseil du 15. Avril 1709. » & de l'Exploit d'assignation » au Conseil donné en consé- » quence le 3. May audit an, » d'une part; & Henri Holtz & » Jean Godard, Suisses de la » Garde ordinaire de Son Al- » tesse Royale M. le Duc d'Or- » léans, Défendeurs, d'autre » part; sans que les qualités » puissent nuire ni préjudicier » aux Parties. ...... Lesdits » Holtz & Godard, Propriétai- » res de deux Loges situées » dans le Préau de la Foire de » Saint Germain des Prez, &

1710. » en cette qualité prenant le fait
» & cause de Charles Dolet,
» Antoine la Place, Alexandre
» Bertrand, Christophe Selles,
» & autres Danseurs de corde,
» leurs Gagistes.... & tout ce
» que par lesdites Parties a été
» mis & produit pardevers le
» Sieur de Machault, Conseil-
» ler du Roi en ses Conseils,
» Maître des Requêtes ordinai-
» re de son Hôtel, Commissai-
» re à ce député : Oui son rap-
» port, après en avoir commu-
» niqué aux Sieurs le Pelletier,
» Chauvelin, Voisin, d'Argou-
» ges, de Nointel, l'Abbé Bi-
» gnon, & Rouillé du Cou-
» dray, Conseillers d'Etat, sui-
» vant l'Ordonnance du Con-
» seil intervenuë sur la Requête
» desdits Comédiens du 30. Dé-
» cembre 1709. signifiée le 31.
» dudit mois, & tout considé-
» ré, LE ROY EN SON
CONSEIL

» CONSEIL, faiſant droit ſur 1710.
» l'Inſtance, a caſſé & annullé
» l'Arrêt du Grand Conſeil du
» 14. Mars 1709. & tout ce qui
» a été fait en conſéquence ; ce
» faiſant, a déchargé & décharge
» leſd. Comédiens de toutes les
» condamnations contr'eux pro-
» noncées par icelui : ordonne
» que la ſomme de ſix mille li-
» vres, par eux conſignée ès
» mains de Durand, Notaire au
» Châtelet de Paris, & celle
» de trois cens ſoixante livres
» par eux auſſi conſignée, ès
» mains de Heſſelin, Huiſſier
» au Grand Conſeil, le 26. Mars
» 1709. leur ſeront rendues &
» reſtituées, & à ce faire leſdits
» Durand & Heſſelin contraints
» par toutes voies, même par
» corps ; quoi faiſant, ils en de-
» meureront bien & valable-
» ment quittes & déchargés, &
» en conſéquence, a renvoyé

» & renvoye les Parties au Par-
1710. » lement de Paris, pour y pro-
» céder sur l'appel interjetté par
» lesdits Holtz & Godard de
» la Sentence de la Prévôté de
» l'Hôtel du 5. Février 1709.
» & sur toutes les autres deman-
» des & prétentions respecti-
» ves, comme auparavant ledit
» Arrêt du Grand Conseil; con-
» damne lesd. Holtz & Godard
» aux dépens. Fait au Conseil
» d'Etat privé du Roi, tenu à
» Versailles le 17. Mars 1710.
Collationné. *Signé* DEMONS.

Cet Arrêt, qui confondoit les espérances de Holtz & de Godard, en les privant d'une somme de six mille livres, qu'ils comptoient devoir leur rester, pour les dédommager des pertes & des dépenses faites à la Foire Saint Germain 1709. leur fit prendre la résolution de quitter leur entreprise à la fin de cette Foire; ce qu'ils exécuté-

rent, après avoir résilié le Bail des deux Loges avec Bertrand, & annullé les engagemens pris avec les Acteurs des deux Troupes. Selles suivit l'exemple de ces Entrepreneurs ; il s'engagea avec des Comédiens qui jouoient en Province, & partit de Paris après les Fêtes de Pâques, & depuis il n'est point revenu en cette Ville. 1710.

FOIRE DE S. LAURENT.

DOMINIQUE, sous le nom duquel paroissoit la Troupe & le Spectacle dont les Sieurs de Bellegarde & Desguerrois étoient Entrepreneurs ; Dominique, dis-je, donna au commencement de cette Foire, une Piéce de sa composition, sous le titre de LA FOIRE GALANTE, Parodie en

1710. trois Actes, avec des Divertiſſemens du Ballet de l'*Europe Galante*, qui eut beaucoup de ſuccès.

La Troupe de Dolet & de la Place, avec laquelle Bertrand étoit aſſocié, fit l'ouverture de ſon Théatre par ARLEQUIN AUX CHAMPS ELISE'ES, Piéce en trois Actes, à la muette, avec des écriteaux.

Je ne me rappelle point le titre du Divertiſſement que la Troupe d'Alard donna au Public pendant le cours de cette Foire.

Il y avoit tout lieu de croire que les Sieurs de Bellegarde & Deſguerrois, contens du ſuccès de leur entrepriſe, la continueroient encore longtems ; cependant à la fin de cette Foire, ils louérent au Sieur Gaultier de Saint-Edme, & à la Dame

Marie Duchemin ſon épouſe, leur Théatre, machines, & généralement tout ce qu'ils avoient acquis de la Dame Veuve Maurice. Les nouveaux Acquéreurs, plus au fait de la conduite de ce Spectacle que leurs Ceſſionnaires, le rendirent extrêmement brillant, comme je le dirai dans peu de tems. 1710.

FOIRE DE S. GERMAIN.

NIVELON, Danſeur du premier ordre, pour la Danſe Pantomime, & qui avoit eu l'honneur de paroître pluſieurs fois à la Cour devant le Roi & Monſeigneur, pour exécuter la Danſe de *Suiſſe*, dans laquelle il étoit original & excellent, après pluſieurs avantures, forma le deſſein de devenir Entrepreneur de Troupe

1711. Troupe de Nivelon.

1711. aux Foires de Saint Germain & de Saint Laurent : mais comme ses finances étoient peu considérables, il trouva le moyen d'engager dans son entreprise, le Sieur *Cerveau* l'aîné, Maître Paulmier, qui demeuroit sur les fossés de l'Estrapade. Cet arrangement pris, Nivelon, après avoir fait construire une Loge au bout de la rue de Tournon, à côté de la porte de la Foire, ouvrit un nouveau Spectacle. Je vais parler des principaux Sujets qui composoient sa Troupe.

Baxter, Anglois de nation, étoit d'une taille & d'une figure très-jolie sous le masque & l'habit d'Arlequin, rôle qu'il adopta en débutant chez Nivelon; assez bon Danseur, & extrêmement leger : travesti en femme, il copioit parfaitement l'inimitable Demoiselle Prévost

dans sa danse du Caprice, & celle de la Tempête d'*Alcyone*. 1711.
En 1712. Baxter passa dans la nouvelle Troupe de la Dame Baron, dans laquelle il joua jusqu'à la fin de la Foire Saint Laurent 1716. Il courut ensuite les Provinces, & revint à Paris au commencement de 1721. conjointement avec Lalauze, Maillard & sa femme, il obtint le Privilége de l'Opéra Comique pour la Foire de Saint Laurent de la même année 1721. & les suivantes; mais cette entreprise ne répondit pas aux espérances des Associés : on révoqua le privilége qu'ils avoient passé avec le Directeur de l'Académie Royale de Musique. Baxter, loin de chercher à se placer dans une nouvelle Troupe, se retira en Province dans un Hermitage, où il est mort avec des sentimens d'une véritable piété.

1711. SAURIN, frere du Maître Paulmier de ce nom, étoit un gros garçon de fort bonne mine. Il jouoit les *Mezzetins*, les traveſtiſſemens d'hommes en femmes, & les rôles de *Sultan* & de *Pere*. De plus, il étoit chargé du ſoin de débiter le compliment en proſe qu'on faiſoit en ce tems à l'ouverture de chaque Foire. Saurin ſe lia avec Baxter, & le ſuivit chez la Dame Baron, & en Province. Après la malheureuſe entrepriſe de la Foire de 1721. Saurin auſſi dégoûté du Théatre que ſon ami Baxter, mais moins touché de dévotion, le laiſſa partir pour ſon Hermitage, & ſe retira chez ſes parens, où il mourut vers 1730.

La Demoiſelle MAILLARD, femme de MAILLARD, qui jouoit les rôles de *Scaramouche*, a été la meilleure *Colombine*

ne qui ait paru fur le Théatre avant Mademoifelle *Delifle*. Au début de cette derniere, la Demoifelle Maillard quitta la Troupe de la Dame Veuve *Baron*, & fuivie de fon mari, de Baxter & de Saurin, elle fut jouer en Province, & ne revint à Paris qu'en 1721. Le Privilége de l'Opéra Comique, où elle étoit intéreffée avec fon mari, ne lui procura ni profit, ni applaudiffement. Son Jeu n'étoit plus à la mode : elle voulut reprendre les Piéces où elle avoit le plus brillé, & entr'autre celle de *Colombine Arlequin*, jouée dans fa nouveauté à la Foire de Saint Laurent 1715. & que M. le Sage avoit compofée pour elle : comme elle étoit prête d'accoucher, elle fe bleffa en fautant d'un balcon fur le Théatre ; on la porta chez elle, où elle mourut peu de

1711.

1711. jours après. Ce fut dans le mois de Septembre de la même année 1721.

Maillard, mari de l'Actrice dont je viens de parler, étoit grand & assez bien fait : il jouoit, comme je l'ai déja dit, le rôle de *Scaramouche*, & le jouoit passablement. En parlant de Baxter, de Saurin, & de la femme de Maillard, j'ai rendu compte de ses avantures ; il ne me reste qu'à parler de celle qui lui fut particuliere. Il étoit un jour à la Foire Saint Laurent, dans la boutique de Dubois le Limonadier, la Demoiselle Maillard passa pour aller au Théatre, & le salua. On demanda à Maillard s'il connoissoit cette jolie Actrice (car elle paroissoit telle à l'ajustement de sa tête). Eh cadedis, répondit-il, en affectant l'accent Gascon, si je la connois ?

1711.

Au gré de mes desirs,
J'ai goûté dans ses bras, mille & mille plaisirs.

Touchez là, lui dit un Particulier qui ne le connoissoit pas, je puis vous en dire autant. Maillard quitta le ton plaisant, pour apprendre au véridique indiscret, qu'il parloit devant le mari de cette Actrice. Ma foi, reprit le Cavalier, je suis fâché d'avoir été si sincére ; mais je ne sçais point me retracter d'un fait certain. Maillard voulut tirer raison de cette apologie : le Cavalier le blessa, le desarma, & l'ayant lui-même conduit chez un Chirurgien, il le quitta en lui disant : Mon très-cher, souvenez-vous que la Fontaine, en parlant du Cocuage, a dit :

Quand on le sçait, c'est peu de chose,
Quand on l'ignore, ce n'est rien.

Maillard, après la mort de

1711. sa femme, retourna en Province : je ne sçai s'il vit encore.

GENOIS, né en Italie, & peut-être de l'Etat de Génes, étoit *Gille* de la Troupe de Nivelon. Il est le premier qui ait dansé sur la corde avec des sabots, où il y faisoit des grimaces fort plaisantes.

Mesdemoiselles BEL étoient filles d'un nommé *Volard*, qui faisoit voir des Animaux dans l'écurie d'un Chandelier au coin de la ruë de Tournon. Mademoiselle *Bel* l'aînée étoit jolie, & bonne Danseuse de corde. Elle épousa EVINCE, Sauteur de la même Troupe de Nivelon, le premier qui ait fait en France le saut du Tonneau.

Mademoiselle *Bel* la cadette, voltigeoit & dansoit sur la corde lâche.

Troupe du Sieur & de la Da-

J'ai annoncé à la fin de la Foire passée, l'entreprise du

Sieur & de la Dame de SAINT-EDME. Ils ouvrirent leur Théatre au commencement de celle-ci, dans les régles prescrites par le Parlement ; c'est-à-dire, que la piéce qui parut étoit à la muette, & avec des écriteaux. Dominique & sa femme avoient quitté la Troupe, pour revenir joindre celle de Montpellier, où ils étoient attendus. Cependant, malgré cette perte, le Spectacle des nouveaux Entrepreneurs ne laissa pas d'être suivi.

1711. me de S. Edme, sous le nom de Dominique.

Dolet & la Place, toûjours associés avec Bertrand, donnérent le 3. Fevrier, LES AVENTURES COMIQUES D'ARLEQUIN, *ou* LE TRIOMPHE DE BACCHUS *&* DE VENUS (par un Acteur muet) en trois Actes, & par écriteaux. Je crois cette Piéce de *Raguenet*, Acteur qui parut pour la

1711. premiere fois à cette Foire, & dont je vais parler en peu de mots.

JEAN-BAPTISTE RAGUENET, fils de Raguenet, Maître Chandelier à Paris, qui fourniſſoit la Comédie Françoiſe avant le Sieur Pochet, après avoir fait ſes études, quitta la maiſon paternelle, & fut voyager en Italie. De retour à Paris, le goût de la Comédie le ſaiſit, au point qu'il retourna en Province dans une Troupe, avec laquelle il demeura deux ans; l'envie de revoir encore Paris, le rappella dans cette Ville, où il offrit ſes ſervices à Dolet & à Bertrand, qui les acceptérent au moyen de la Piéce qu'il leur donna, & dont je viens de parler. L'année ſuivante, Raguenet paſſa dans la Troupe d'*Octave*, où il joua avec ſuccès en 1713. Raguenet parcourut

ſucceſſivement toutes les Troupes Foraines, juſqu'en 1730. qu'il quitta le Théatre & le commerce de Tableaux, dans lequel il étoit connoiſſeur. C'eſt ce qui lui fit jouer une ſcéne dans l'*Antre de Laverna*, dont je parlerai à l'article de cette piéce. 1711.

Troupe d'Alard & de Lalauze.

La Troupe d'ALARD & de LALAUZE, qui repréſentoit au Jeu de Paume d'Orléans, donna le premier Mars APOLLON A LA FOIRE, Divertiſſement muet, avec des Ecriteaux, précédé d'un Prologue. Cet ouvrage critiquoit *Rhadamiſte & Zénobie*, Tragédie nouvelle, *le Curieux impertinent*, Comédie qui paroiſſoit depuis peu, l'Opéra de *Perſée*, que l'Académie de Muſique avoit repréſenté, & celui de *Manto la Fée*, qui étoit tombé très-bruſquement.

FOIRE DE S. LAURENT.

1711.

Troupe du Sieur Peclavé & de ses Associés.

MOnsieur le Chevalier PELLEGRIN, qui avoit fait bâtir une Loge du côté de la ruelle de Saint Laurent, la céda à titre de loyer, au Sieur PECLAVÉ & ses Associés, pour y mettre une Troupe, dont je n'ai connu que l'*Arlequin*, qui se nommoit SAINT-MARE. Il étoit Provençal, jouoit beaucoup de rôles, & par conséquent, n'en jouoit aucun. Cette nouvelle Troupe débuta par un Divertissement en trois Actes, à la muette, avec des écriteaux, de la composition de M. *Pellegrin*, intitulé: ARLEQUIN A LA GUINGUETTE, qui réussit au gré des Entrepreneurs. Voilà tout ce que je dirai de cette

Troupe, qui cependant continua de paroître de Foire en Foire, mais dont je ne me rappelle d'autres faits que ſon début, & ſa ſuppreſſion après celle de Saint Laurent 1718. 1711.

La Troupe d'*Alard* & de *Lalauze*, repréſenta pendant le cours de cette Foire un Divertiſſement, qui avoit pour titre, LES FESTES BACHIQUES, ſuivies des AMOURS DE MARS & DE VENUS, & d'une FESTE DE PAYSANS, en trois Actes. Le premier, qui ne ſervoit que de Prologue, ſe paſſoit entre Bacchus, Siléne, une Bacchante, & des Sylvains danſans. Le ſecond Acte repréſentoit les Amours de Mars & de Vénus. Vulcain, dans un Monologue qui terminoit cet Acte, déploroit le ſort des Cocus. Le troiſiéme étoit une Fête de Pay-

1711. ſans, terminée par un Vaudeville de douze Couplets.

Ce Spectacle fut le dernier qu'Alard donna au Public. En faiſant un ſaut périlleux, il tomba, & ſa tête ayant porté contre une couliſſe, il ne prit point de précautions contre les ſuites de ce coup : il s'y forma un abcès, qui lui cauſa la mort quelque tems après la préſente Foire. Telle fut la fin du plus habile & du plus hardi Sauteur de ſon tems, & qui en méritoit une plus heureuſe du côté de la fortune, par ſa probité & ſa bonne conduite.

Troupe de Nivelon.

L'idée d'amuſer le Public, & par conſéquent, de mériter ſon attention, eſt ſéduiſante ; mais les moyens pour y parvenir en ſont arbitraires : c'eſt ce que Nivelon éprouva. Malgré ſes ſoins, & ceux des perſonnes qui s'étoient unis à ſon entrepri-

ſe, il fut obligé de l'abandonner à la fin de cette Foire, & d'oublier malgré lui beaucoup de Créanciers, dont il ne put remplir les eſpérances. Ses effets, qui furent vendus, paſſérent, ainſi que ſa Troupe, à la Dame *Baron*, qui, malgré la renonciation que ſa mere avoit faite pour elle, de ne plus tenir de Spectacle aux Foires, en forma un à la Foire ſuivante, qui devint le plus brillant de tous ceux qui y ont paru. 1711.

Troupe du Sieur & de la Dame de S. Edme.

Je ne parle de la Troupe du Sieur & de la Dame de *Saint-Edme*, que pour informer le Lecteur de la continuation de ſes Jeux à cette Foire, n'ayant pas de plus ample renſeignement à lui donner.

Troupe de Dolet & la Place.

Le 16. Juillet la Troupe de Dolet & de la Place repréſenta LE MARIAGE D'ARLEQUIN, Divertiſſement muet,

1711. avec des écriteaux, en trois Actes, & un Prologue.

FOIRE DE S. GERMAIN.

1712. Troupe d'Octave.

LA Troupe d'Alard ne demeura pas longtems sans Entrepreneur : il s'en trouva un pour le remplacer, qui mérite que je suspende un moment ce que j'ai à dire de la Dame *Baron*, & du Spectacle qu'elle donna à cette Foire.

JEAN-BAPTISTE CONSTANTINI, connu sous le nom d'OCTAVE, qu'il portoit dans l'ancienne Troupe Italienne, étoit fils de *Constantini*, dit *Gradelini*, Comédien du même Théatre, qui se disoit Gentilhomme Ferrarois. Octave remplissoit dans sa Troupe les rôles d'*Amoureux*, assez passablement. Il excella dans la

Piéce intitulée, *les Folies d'Octave*, jouée peu de tems avant la disgrace des anciens Italiens, & après laquelle chaque Acteur se dispersa. Octave retourna en Italie, pour arranger ses affaires, & revint ensuite à Paris, où il obtint une place d'Inspecteur sur toutes les Barrieres de cette Ville. Cet emploi qui étoit assez considérable par ses appointemens, le mit en état de former & d'exécuter l'entreprise d'un Spectacle en son nom. Il fit choix des meilleurs Sujets de la Troupe d'Alard, dont Lalauze fut du nombre, & leur en joignit encore d'autres, avec lesquels il ouvrit son Théatre, par une Piéce représentée par les anciens Comédiens Italiens, sous le titre d'ARLEQUIN EMPEREUR DANS LA LUNE, mise en Couplets, avec beaucoup de nouvelles Scénes, 1712.

par Messieurs *Remi* & *Chaillot* ;
1712. qui eut une grande réussite. Octave qui entendoit parfaitement les détails d'un Spectacle, avoit imaginé des décorations, non-seulement singulieres par leurs ornemens, mais encore qui jettoient parmi les Spectateurs une espéce de surprise, par la promptitude de leurs changemens. Ces décorations posoient sur des pivots, de sorte qu'en un tour de main, tout le Théatre changeoit : ajoûtez à cela le goût des habits, l'adresse de ceux qui conduisoient les machines, & l'entente du jeu des Acteurs, qu'Octave avoit soin de faire répéter avec une grande précision ; tout cela joint ensemble attira à son Jeu beaucoup de Spectateurs.

Après avoir parlé de l'Entrepreneur, il est juste que je fasse mention de quelques Sujets de sa Troupe.

JEAN-ANTOINE ROMAGNESI, petit-fils de *Cinthio*, Comédien de l'ancienne Troupe Italienne, & neveu d'Octave, né à Namur, Ville des Pays-bas Espagnols, exerça de bonne heure ses talens pour la Comédie dans différentes Villes de Flandres. Ensuite Romagnesi vint joindre son oncle à Paris, & débuta à cette Foire par les rôles d'*Amans*. Il ne quitta Octave que lorsque ce dernier eût renoncé à son entreprise, ce qui arriva après la Foire de Saint Germain 1716. Romagnesi s'engagea dans une Troupe de Comédiens François, avec lesquels il fut à Marseille, où il représenta jusqu'en 1720. ensuite il passa à Bourdeaux, de-là à Bruxelles, après avoir débuté à Paris à la Comédie Françoise, pour l'emploi des seconds rôles Tragiques & 1712.

1712. Comiques. De Bruxelles Romagnesi vint à Cambray, où il resta tout le tems du Congrès. Il revint à Paris en 1725. & débuta le 15. Avril de la même année au Théatre Italien, & fut reçu ensuite dans cette Troupe, où il a continué de représenter jusqu'à sa mort, arrivée à Fontainebleau le 13. May 1742.

La Demoiselle DELISLE, grande, bien-faite, & extrêmement jolie, joignoit aux graces du corps, beaucoup de talens pour la danse. Elle brilla à ce Théatre, & plus encore à celui de l'Académie Royale de Musique, où elle entra ensuite. Actuellement vivante, & retirée.

ROLAND, pour la Danse de Paysan, à visage découvert, dont il en sçavoit varier les traits avec tant d'art, qu'il pa-

roissoit

roiſſoit en changer. On l'appel- 1712.
loit dans le monde, *le Danſeur de M. le Duc de Mantoüe.*

Je remarquerai que ce fut à cette Foire qu'on introduiſit l'uſage de faire deſcendre des écriteaux du ceintre, ſoutenus par deux jeunes garçons, habillés en Amours. Chaque Couplet étoit imprimé ſur une Toile gommée, & cette Toile avoit au côté qui tomboit vers le Théatre une gorge ou bâton, qui l'aſſujettiſſoit de façon qu'elle étoit toûjours étenduë. Cet expédient mettoit les Spectateurs en état de lire plus à leur aiſe, & rendoit aux Acteurs la faculté de faire des Jeux de Théatre, pour exprimer le ſens du Couplet.

Pendant qu'Octave employoit tous ſes ſoins pour attirer le Public à ſon Jeu, la Dame BARON ne reſtoit pas oiſive pour

1712. faire réuſſir le ſien. A la Troupe de *Nivelon* qu'elle avoit priſe, ainſi que je l'ai déja dit, elle joignit de nouveaux Sujets, dont je vais rendre compte.

DULONDEL, Comédien François d'une Troupe de Province, jouoit les rôles d'*Amans*, où il ne réuſſiſſoit pas mal, malgré un peu d'empêchement dans l'action de ſa langue. Il étoit d'une figure aſſez paſſable, & ſe piquoit d'eſprit, & de connoître l'uſage du grand monde. Il reſta dans la Troupe de la Dame Baron, juſqu'à la fin de la Foire de Saint Laurent 1716. & partit avec la Demoiſelle Maillard pour aller jouer en Province : il revint avec cette Actrice au commencement de l'année 1721. & joua dans ſa Troupe à la Foire de Saint Laurent ſuivante, en qualité de Gagiſte. Cette Foire fut malheu-

reuſe pour les Entrepreneurs, & Dulondel ayant perdu ſa peine & ſon ſtems, retourna en Province. J'ignore ce que cet Acteur eſt devenu. 1712.

GERTRUDE BOON (*prononcez Baune*) qu'on appelloit dans le monde *la belle Tourneuſe*, parut avec un ſuccès étonnant ſur le Théatre de la Dame Baron. Tout aidoit aux louanges qu'elle s'attiroit des Spectateurs; elle étoit jeune, belle, avoit des graces toutes particulieres en faiſant ſes exercices, & au pardeſſus elle étoit d'une grande ſageſſe. Tant de qualités réunies dans la perſonne de la Demoiſelle de Boon, la rendirent l'objet des vœux d'un grand nombre de ſoupirans. Le Sieur Gervais, qui avoit fait une fortune très-conſidérable au Jeu, parut le plus empreſſé; & pour prouver à cette vertueuſe

1712. fille qu'il lui rendoit la justice qu'elle méritoit, il ajoûta à l'offre de son cœur, celle de sa main & de sa fortune. La proposition fut acceptée, mais avec toute la bienséance d'une personne qui se rend plûtôt aux sentimens qu'on a pour elle, qu'aux appas d'une brillante fortune. Le Sieur Gervais, impatient de se rendre heureux par la possession de la Demoiselle de Boon, n'attendit pas que la Foire fût finie, pour l'épouser. Ainsi, ce ne fut qu'après celle de Saint Laurent 1712. que la Demoiselle de Boon, devenuë Madame Gervais, renonça au Théatre. Ce mariage, qui sembloit promettre au Sieur & à la Dame Gervais un bonheur des plus complets, devint à l'un & à l'autre une chaîne pesante : à l'amour le plus violent de la part du mari, succéda la plus

grande froideur ; le repentir suivit de près ce réfroidissement: & enfin le sieur Gervais plaida pour faire rendre son mariage nul ; l'affaire fut portée au Parlement ; le sieur le Févre, qui travailloit alors au Mercure, rendit compte au public du jugement de ce procès, & ce sont ses propres termes que je vais employer. 1712.

» Le 24. de ce mois (Mars » 1715.) M. le Chancelier vint » prendre séance au Parlement » de Paris, & le même jour » fut jugé le procès de *Henri* » *Gervais*, Joueur très-renom- » mé, appellant comme d'abus » de son mariage avec Gertrude » Boon, fameuse & sage Tour- » neuse ; & par l'Arrêt en l'Au- » dience de la Grande Cham- » bre tenuë par Mr. Voisin, » Chancelier de France, contre » les conclusions de Mr. de La-

1712. » moignon, Avocat Général; » la Cour a déclaré qu'il n'y » avoit abus. »

Troupe du Sieur & de la Dame de St. Edme.

Paſſons préſentement au troiſiéme Théâtre de cette Foire, dont le Sieur & la Dame de Saint Edme étoient Entrepreneurs; ceux dont je parle n'ignoroient pas les préparatifs qui ſe faiſoient aux deux autres Théâtres; & pour emporter ou dumoins balancer le ſuccès dont ils ſe flattoient, les Sieur & Dame de Saint Edme avoient fait venir à grands frais Dominique, ſa femme, Paghetti & Deſgranges qui jouoient à Montpellier, & qui étoient les meilleurs Acteurs de la Troupe qui y repréſentoit: ces quatre nouveaux ſujets, qui furent placés chacun dans ſon genre, firent un plaiſir infini au Public; j'ai déja parlé de Dominique & de ſa femme, je vais rendre comp-

te de Paghetti & de Desgranges. 1712.

PIERRE PAGHETTI né en Italie, vint en France au commencement de ce siécle, & entra dans la Troupe de Pascariel qui étoit pour lors à Toulouse. Paghetti suivit son Directeur dans toutes les villes où il conduisit sa Troupe : à Montpellier, Paghetti épousa la Veuve de *Maganox*, cet excellent Pierrot dont j'ai déja parlé ; ce fut en cette ville que l'Acteur qui fait le sujet de cet article, reçût, conjointement avec Dominique, sa femme, & Desgranges, une lettre du Sieur & de la Dame de Saint Edme qui leur proposoit un engagement pour plusieurs Foires : Paghetti & ses camarades accepterent les propositions, & se rendirent à Paris au commencement de Janvier 1712.

1712. Après avoir débuté, comme je l'ai dit plus haut, ces Acteurs par un Contrat du 15. Février suivant, s'engagerent avec le Sieur & la Dame de Saint Edme pour six Foires, à commencer à celle de Saint Laurent de la même année, cependant la Dame *Baron* jalouse du succès du Théatre du Sieur & de la Dame de Saint Edme, mit tout en usage pour leur enlever les Acteurs qui y avoient le plus de succès. Dominique & Paghetti accepterent les offres que cette Dame leur faisoit, qui étoit de les associer avec elle pour cinq ans : le Contrat qui en fut passé le 23. Mars 1713. portoit qu'ils auroient la moitié de son entreprise. Le 15. Mai suivant, Dominique & Paghetti firent assigner le Sr. de Saint Edme au Parc Civil, pour voir déclarer résolu le

Traité qu'ils avoient fait avec lui ; ce dernier se pourvût de sa part à la Chambre de Police, où il fit assigner ces Acteurs, & la Dame Baron ; eux pour se voir condamner par corps à exécuter le traité du 15. Février 1712. sinon aux dommages & intérêts : & la Dame Baron, pour lui être fait défenses de se servir de ces Acteurs, à peine de prison, & de démolition de son Théâtre, & pour être condamnée solidairement avec eux aux dommages & intérêts : ces conclusions furent adjugées au sieur de Saint Edme, par une Sentence du 20. Juin 1713. mais la Dame Baron, & ces Acteurs obtinrent de leur côté le premier Juillet suivant, au Parc Civil, une Sentence par défaut. Le sieur de Saint Edme en appella, comme de Juge incompétant, au Parlement de Paris, 1712.

où il demanda le renvoy à la
1712. Chambre de Police : Il obtint un Arrêt de défense le 5. Juillet ; un second Arrêt le 14. du même mois, qui ordonna que le précédent seroit exécuté, & cependant fit défense à Dominique & à Paghetti de jouer sur aucun des deux Théâtres à peine de prison : & jusqu'à ce qu'autrement, par la Cour il en fut ordonné : ce procès fut terminé par une Société qui se forma entre le Sieur de Saint Edme & la Dame Baron ; le 21. du mois d'Août 1713. Paghetti & Dominique renoncerent à celle qu'ils avoient faite avec la Dame Baron le 20. Juin de la même année, & resterent à titre de Gagistes de ces deux Entrepreneurs. Paghetti continua de jouer de Foire en Foire jusqu'à la fin de celle de Saint Laurent 1716. & retourna en Pro-

vince jusqu'en 1720. qu'il revint à Paris où il débuta par les *Peres* & les *Docteurs* à la Comédie Italienne. Il y fut reçu, & continua d'y remplir son employ jusqu'à sa mort, arrivée à la fin du mois de Novembre 1732. Paghetti étoit extrêmement petit & contrefait, la phisionomie riante, & Acteur excellent dans l'employ qu'il avoit choisi, qui étoit celui des *Peres* & des *Jaloux*. Il ne faisoit pas de plaisir dans les Rolles de travestissement. 1712.

DESGRANGES né à Carcassone, d'une bonne famille de cette Ville, après avoir fait ses études, se lia d'amitié avec quelques Acteurs d'une Troupe, qui pour lors étoit à Carcassone. L'amour du Théâtre lui fit suivre cette Troupe, après quelques rolles de début, celui de *Scaramouche* lui plût plus

1712. que les autres : il s'y perfectionna de façon qu'il devint excellent dans ce genre. Il affectoit un baragouin qui imitoit parfaitement celui qui étoit naturel au fameux *Scaramouche* de l'ancienne Troupe Italienne. Desgranges après avoir joué en differentes Villes, arriva enfin à Montpellier, où d'abord il fut reçû dans la Troupe de Pascariel, où il parût avec succès. Sa réputation le fit appeller à Paris avec Dominique sa femme & Paghetti, par le sieur Saint Edme : il représenta dans la Troupe de cet Entrepreneur, jusqu'en 1716. inclusivement, & passa ensuite dans celle de la Dame Baron, qu'il quitta après la Foire Saint Laurent 1717. pour entrer avec Belloni au Jeu du Chevalier Pellegrin : après la Foire Saint Laurent 1718, Desgranges, à qui on avoit of-

fert la Direction d'une Troupe Françoise-Italienne, qui étoit établie à Rouen, se rendit en cette Ville, pour y exercer son employ, dans lequel il mourut vers 1722. 1712.

Troupe de Dolet & de la Place avec Bertrand.

Dolet & la Place, toujours avec leur ami Bertrand, ouvrirent leur Théâtre dans la loge où avoit joué précédemment la Troupe de Selles, par une piéce en trois Actes avec des Ecriteaux intitulés LES PLAIDEURS : ce divertissement n'avoit aucun rapport à son titre, si ce n'est quelques traits au sujet d'une piéce que les Comédiens François avoient représentée, qui avoit pour titre l'*Amour Charlatan*, où Baron le fils, joua le Rolle de Pierrot; les Forains faisoient entendre qu'ils étoient en droit de révendiquer ce caractere, qui étoit pour ainsi dire, un bien de patrimoine pour

1712. eux. Le ſecond Acte formoit une intrigue à part, à laquelle on auroit pû donner le titre des *Amours de Colombine & d'Arlequin*. Le troiſiéme n'étoit qu'une critique mauſſadement faite de la piéce de *l'Amour Charlatan*.

FOIRE DE S. LAURENT.

1712. OCTAVE qui avoit préparé pour cette Foire des Jeux encore plus brillans qu'à la précédente, eut le malheur de ne pouvoir les faire exécuter, attendu qu'ayant été accuſé d'avoir parlé de la Cour & du Miniſtere en des termes peu meſurés, on décerna contre lui une Lettre de Cachet pour le faire arrêter: cet ordre portoit non-ſeulement celui de s'aſſurer de ſa perſonne, mais auſſi celui de

faire fermer son Jeu. Octave qui avoit l'honneur d'être connu de feu S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans, trouva un azile au Palais Royal : ses amis s'employerent auprès du Ministre, & au bout de quelque tems Octave s'étant rendu prisonnier, se justifia pleinement de l'accusation qu'on avoit formé contre lui. La Lettre de Cachet fut révoquée, ainsi que la défense qu'on lui avoit faite de ne point ouvrir son Théâtre ; mais tout cela n'arriva qu'à la fin de la Foire, de sorte qu'Octave fut obligé de payer ses Gagistes, comme s'il les eût employés, & d'attendre la Foire suivante, pour se dédommager de la perte qu'il avoit faite à celle-ci. 1712.

Les autres Troupes dont j'ai parlé à la Foire Saint Germain précédente, continuerent leurs Spectacles à la présente Foire.

FOIRE DE S. GERMAIN.

1713. LE tems qui restoit à Octa- pour donner ses Jeux au public, ne fut pas négligé par cet Entrepreneur. Il prit à loyer du Fermier des Revenus de M. le Cardinal d'Estrées, pour lors Abbé de Saint Germain des Prez, tout le Préau de la Foire Saint Germain; ce marché conclu pour la somme de quarante mille livres; Octave força ceux qui avoient bâti des Loges sur ce terrein, à les lui louer, ou à souffrir qu'il les fit abatre: l'alternative étoit violente, de sorte que les particuliers à qui ces loges appartenoient lui en firent une bonne composition. La veuve Baron (car elle avoit perdu son mari depuis quelque tems) & les Sieur & Dame de Saint

Baron mourut à la fin de 1712.

Edme, furent extrêmement déconcertés par cet arrangement, & se trouverent dans l'obligation de traiter avec Octave & d'employer & leurs amis & des Puissances même, qui engagerent cet Entrepreneur à leur céder la place du Préau de la Foire pour leurs Jeux. Ce ne fut pas sans peine qu'ils l'obtinrent, en payant, par accommodement, la moitié du prix du bail. Les choses ainsi disposées, quatre Troupes ouvrirent à cette Foire : la Société de Bertrand avec Dolet & la Place étant rompue à celle de Saint Laurent 1712. Octave prit ces deux Acteurs comme gagistes, & formant sous leur nom un nouveau Spectacle, y fit représenter la piéce intitulée LE FESTIN DE PIERRE, en trois actes avec des divertissemens, par Mr. *le Tellier*, qui eut une pleine réus-

1713.

1713. site : on l'a reprit depuis en différens tems, & toujours avec assez d'applaudissement ; on fit quelque chicane à Octave, au sujet d'un divertissement, dans lequel on représentoit l'Enfer ; cette Troupe eut ordre de le supprimer, cela dura peu de jours, & le Magistrat mieux informé, révoqua cette Sentence ; je ne dois pas oublier de dire, que Raguenet, dont j'ai déja parlé, & qui s'étoit engagé chez Octave au commencement de cette Foire, joua d'original le rolle de *Dom Juan*, dans lequel il fut très-applaudi.

Sur le second Théâtre, Octave donna au public : ARLEQUIN AU SABAT, en trois actes, de la composition de *Romagnesi*, alors Acteur de cette Troupe. La Musique étoit du sieur de *la Croix*, & le Ballet du sieur *Froment*, qui les com-

posoit ordinairement pour cet Entrepreneur. *Rochefort*, autrefois Entrepreneur revint à Paris au commencement de 1713. & s'étant mis aux gages d'Octave avec ses deux filles, joua le rolle d'Arlequin dans cette derniere piéce. 1713.

Troupe des Sr. & Dame de Saint Edme sous le nom de Dominique.

Le troisiéme Spectacle Forain étoit occupé par les Sieur & Dame de Saint Edme, sous le nom de Dominique. Il se soutint beaucoup plus par le jeu de ses Acteurs que par la bonté des piéces ; je ne me souviens que de celle du GRAND VISIR, ou Arlequin GRAND VISIR, en 3. actes, qui tomba si rudement, malgré la capacité des Acteurs & les dépenses qu'on avoit faites, qu'elle ne put être achevée.

Troupe de la Dame Veuve Baron, sous

Je passe au quatriéme, conduit par la Dame Veuve Baron sous le nom de *Baxter* & de

Saurin, qui fut assez brillant :
1713. ce fut & à cette Foire que
le nom de Baxter & Saurin. le célebre Monsieur *le Sage* donna ARLEQUIN ROI DE SERENDIB, en trois actes, & en écriteaux ; le succès de cet ouvrage répondit également à l'attente du public & aux souhaits de l'Auteur & de l'Entrepreneur.

FOIRE DE S. LAURENT.

1713. OCtave avoit pris des mesures si justes avant l'ouverture de cette Foire, qu'il se trouva encore avec les mêmes avantages qu'à la precédente, & conséquemment en état de forcer les autres Entrepreneurs à accepter les conditions qu'il voulut leur prescrire, & qui furent pareilles à celles dont j'ai déja parlé. Il tint aussi ses deux

1713.

Théâtres, qui lui rapporterent plus de vingt mille livres, les frais faits; & la piéce du GRAND VISIR qu'il fit paroître, eut une réussite très-differente de celle du même nom que la Troupe des Sieur & Dame de Saint Edme avoient fait précédemment représenter.

Troupe de la Dame Veuve Baron sous le nom de Baxter & Saurin.

J'ai rendu compte du Procès que la Dame veuve Baron eut contre les Sieurs & Dame de Saint Edme, avant & pendant le cours de cette Foire, au sujet de Dominique & de ses Camarades, & de quelle façon il fut assoupi; il ne me reste plus qu'à instruire le Lecteur du succès qu'eut son Spectacle. M. le Sage qui continua de travailler pour elle, donna d'abord ARLEQUIN INVISIBLE, piéce d'un acte, qui fut jouée par écriteaux avec un grand succès. L'ARLEQUIN THETIS, parodie

1713. en un acte & en écriteaux de l'Opera du même nom, n'en eut pas moins : on ne doit pas en être surpris, l'Académie de Musique avoit remis cet Opera après Pâques de l'année 1712. on le reprit l'Eté de la suivante au défaut du nouvel Opera de Médée & Jason, & il fit beaucoup de plaisir, il est aisé de concevoir qu'une parodie faite par un homme d'esprit, est un Vaudeville du tems, qui ne manque jamais de réussir, surtout alors, que le public n'étoit pas encore rebuté de ce genre d'ouvrage.

Troupes des Sr. & Dame. de St. Edme, sous le nom de Dominique.

Les Sieur & Dame de Saint Edme agirent fort prudamment & furent très-heureux de se conserver la possession de Dominique & de ses Camarades, pendant le cours de cette Foire, puisqu'indépendamment de la bonté des sujets, Dominique

se trouva engagé à fournir des pièces, qui, quoiqu'assez médiocres, ne laissoient pas d'amuser le public, qui se laissoit séduire par le Jeu des Acteurs. 1713.

FOIRE DE S. GERMAIN. 1714.

L'Accommodement fait le le 21. Août 1713. entre le Sieur & la Dame de Saint Edme, & la Dame Veuve Baron fut suivi d'un acte qu'ils passerent le 30. Octobre suivant, par lequel ils formerent une société pour neuf ans, pendant laquelle ils promirent & s'engagerent à payer les Acteurs & les autres frais par moitié, & conséquemment, de se rendre compte, & de se partager fidélement la recette que chacun des deux Théatres produiroit. Suivant cet arrangement les Sieurs & la Dame de Saint Edme continuerent à conduire leur Jeu avec la même Troupe, sous le nom

Troupe des Sr. & Dame de St. Edme, sous le nom de Nouvel OperaComique de Dominique.

Troupe de la Veuve Baron, sous le nom de Nouvel OperaComique de Baxter & de Saurin.

de Dominique & la Dame veu-
1714. ve Baron en fit de même ſous celui de Baxter & de Saurin ; ces deux Troupes prenant le titre de nouvel Opera Comique. Cette Société qui devoit durer 18. foires, ne ſubſiſta que juſqu'à la fin de la quatriéme : les ſieur & Dame de Saint Edme crurent appercevoir de la mauvaiſe foi de la part de leur aſſociée. Ils la ſoupçonnerent de rendre des comptes peu exacts, par leſquels elle faiſoit voir que ſa dépenſe excédoit toujours ſa recette, enſorte, dirent-ils qu'il falloit partager avec elle de prétendues pertes, pendant qu'elle partageoit avec les Sieur & Dame de Saint Edme des profits aſſez conſidérables, & qu'enfin elle ne rapportoit que des regiſtres & des comptes infidéles, où elle groſſiſſoit beaucoup les gages des Acteurs, &

les frais journaliers. Persuadés qu'ils étoient les dupes de cette société, les Sieur & Dame de Saint Edme la terminerent le 18. Décembre 1715. & s'en tinrent aux conventions verba- que je dirai ci-après. 1714.

Troupe d'Octave.

Octave continua à tenir ses deux Théatres cette année : sur l'un de ces Théatres, il fit représenter : ARLEQUIN FAVORI DE LA FORTUNE, piéce en trois actes de la composition de Mr. *Duvivier* de *Saint Bon*, & sur l'autre, qui portoit le nom de Dolet & de la Place ; on reprit le *Festin de Pierre* qui avoit eu tant de succès à la Foire Saint Germain précédente, à laquelle succéda une seconde du même Auteur, également en trois actes intitulée : LES PELERINES DE CYTHERE, OU LES AVANTURES D'ARLEQUIN A CYTHERE.

Mlle. CHATEAUNEUF, Nié-

1714. ce de Mlle. Chateauneuf, célébre Comédienne, connue ſous le nom de la Dlle. *Duclos*, débuta dans la Troupe de Dolet & de la Place, elle les ſuivit chez Octave, & ſe retira enſuite en Province, où elle s'eſt mariée; elle jouoit les rolles d'*Amoureuſes*, & fut très goutée du Public.

FOIRE DE S. LAURENT.

1714.

Le nouvel Opera Comique de Baxter & de Saurin.

LA Veuve Baron, que je ne nommerai plus dans la ſuite que la Dame de Baune, à cauſe du ſecond mariage qu'elle contracta, ſe trouvant alors en état de ſoutenir le nouvel *Opera Comique* de Baxter & de Saurin, elle le rendit des plus brillans: ajoutez à cela que Mr. le Sage, flatté par le ſuccès des piéces qu'il avoit données à ce

Théatre, voulut par reconnoiſ-ſance quitter tout autre ouvrage, pour ſe conſacrer entiérement à ce ſpectacle où il a ſi bien réuſſi, qu'on conviendra aiſément que c'eſt lui qui a, pour ainſi dire, créé cette nouvelle eſpéce de Poëſie Dramatique, connue ſous le nom d'Opera Comique. Il en donna des preuves dès cette Foire par les trois piéces ſuivantes, chacune en un Acte & en Vaudevilles, avec des divertiſſemens dont la premiere intitulée: FOIRE DE LA GUIBRAY, ſervoit de Prologue aux deux autres nommées ARLEQUIN MAHOMET, & le TOMBEAU DE NOSTRADAMUS; ces piéces furent très applaudies & fort bien exécutées. Mr. Gillier connu par ſes Ouvrages & par une infinité de jolis Vaudevilles, compoſa la Muſique, & le ſieur Dumoulin l'aîné le Bal- 1714.

1714. let; c'est lui qui les composoit ordinairement pour la Dame de Baune & pour les Sieur & Dame de Saint Edme.

Nouvel OperaComique de Dominique.

Passons présentement au Jeu de ces derniers sous le nom de Dominique, qui fut à la vérité moins brillant, mais qui ne laissa pas de se soûtenir par le jeu des Acteurs, & sur-tout de celui dont la Troupe portoit le nom: outre ces anciennes piéces qu'on reprit sur ce Theatre, il en donna une nouvelle au public intitulée LES DEUX PIERROTS.

C'est si je ne me trompe, pendant le cours de cette Foire, que les Sieur & Dame de Saint Edme firent l'acquisition d'un nouvel Acteur, appellé JACINTE, qui avoit déja couru la Province. Lorsque ces Entrepreneurs abandonnerent leur Jeu; Jacinte s'engagea avec

Francisque, & ensuite chez Honoré : il joua quelque tems sous de Vienne, & de-là dans une Troupe de Province. Il a épousé la Demoiselle RENAUD fille de l'Acteur de ce nom dont j'ai déja parlé ; elle avoit dansé dans les Ballets de l'Opera Comique, sous l'Entrepreneur Pontau. Morte depuis quelques années. 1714.

Pendant le cours de cette Foire, Octave se contenta de remettre sur son Théatre, les piéces précédentes, qui n'attiroient plus le public ; on ne connoissoit presque son Jeu que par les affiches. Troupe d'Octave.

A la fin de cette Foire, Dolet quitta Octave, & s'engagea dans la Troupe régie par les Sieur & Dame de Saint Edme.

FOIRE DE S. GERMAIN.

1715. LE dessein de donner plus d'agrdément & de liberté aux Spectacles Forains, engagea les Sieur & Dame de Saint Edme à traiter avec les Syndics & Directeurs de l'Académie Royale de Musique pour en obtenir une permission plus ample que par le passé : cette permission leur fut accordée dès le vingt-six Décembre 1714. Ils en firent aussi-tôt part à la Dame de Baune leur associée, moyennant la moitié du prix qu'elle leur avoit coûté ; ce qui fit qu'à l'ouverture de cette Foire, ces deux Spectacles prirent, dans leurs affiches, le titre d'OPERA COMIQUE qui subsiste encore aujourd'hui. Celui des sieur & Dame de Saint Edme sous le nom de Domi-

Opera Comique de Dominique.

nique, fut le plus fréquenté. 1715.
L'Opera de Télémaque représenté nouvellement ce même hiver par l'Académie Royale, fournit à Mr. le Sage l'idée de la plus jolie Parodie qui eut parû jusqu'alors, sans vouloir rien diminuer du mérite de cet illustre Auteur d'Opera Comiques, on peut dire que le Jeu des Acteurs contribua beaucoup au succès prodigieux de cette piéce, & que Dolet, qui heureusement venoit d'entrer dans cette Troupe, sembloit être né exprès pour le rolle naïf de Télémaque, qu'il remplissoit au mieux, & que tout Paris ne se lassoit point d'admirer. Ce n'est pas la seule fois qu'on a vû l'Auteur d'une Parodie, faire envier son succès à celui du Poëme Epique Parodié; cette piéce en un acte & en Vaudevilles, entremêlés de prose,

1715. étoit précédée d'une autre, sortie de la même main, intitulée : LA CEINTURE DE VENUS, en deux actes, & également en Vaudevilles mêlés de Prose. La Musique, étoit de Mr. Gilliers.

Opera Comique de Baxter & de Saurin.

L'Opera Comique de la Dame de Baune, sous le nom de Baxter & de Saurin ou de *Belair*, réprefenta les piéces de la Foire Saint Laurent derniere, qui avoient été très-suivies, & qui firent encore plaisir à celle-ci.

Troupe d'Octave.

A l'égard du Théatre d'Octave, il tâcha de réveiller la curiosité du public par quelques nouveautés, & donna ARLEQUIN, SULTANE FAVORITE, en trois actes & en Vaudevilles, sans prose, de la composition de Mr. le Tellier, Auteur du *Festin de Pierre*, & de plusieurs autres piéces dans ce genre.

FOIRE

FOIRE DE S. LAURENT.

1715. Opera Comique de Baxter & de Saurin.

L'Opera Comique de Baxter & de Saurin, donna le 25. Juillet à l'ouverture de la Foire: LE TEMPLE DU DESTIN; petite piéce d'un acte en Vaudevilles, entremêlée de prose; la Musique étoit de Mr. Gillier. Avant d'ouvrir la Scéne, Saurin l'un des Acteurs qui donnoit son nom à la Troupe, s'avança vers les Spectateurs, & prononça le discours suivant, que je rapporte d'autant plus volontiers, qu'il paroît que l'Auteur, en faisant une peinture des plus avantageuses du genre de l'Opera Comique, a voulu en tracer les régles en abregé; c'est au Lecteur à voir si jusqu'à présent on a pratiqué des régles si belles & si judicieuses,

1715. & si elles ne sont pas propres à effaroucher les Auteurs.

Discours prononcé par Saurin à l'Ouverture de l'Opera Comique, du Jeu de Belair, le 25. Juillet 1715.

MESSIEURS,

» Nous avons préparé pour
» cette Foire plusieurs nouveau-
» tés dans le goût de celles qui
» nous ont paru vous avoir fait
» plaisir. Vous n'attendez point
» de nous de ces excellentes
» Comédies, que vous ne trou-
» verez même ailleurs que très-
» rarement : vous sçavez que les
» bornes qu'on a mises à notre
» Théatre, ne nous permettent
» point de vous donner des
» piéces parfaites ; & de-là naît
» l'indulgence que vous avez
» pour nous. Contens de quel-

1715.
» ques Scénes risibles, vous
» pardonnez la foiblesse de l'ou-
» vrage, & réservez votre sé-
» vere critique pour les Specta-
» cles où vous croyez qu'on
» doit satisfaire votre délicates-
» se, cependant, Messieurs, j'o-
» serai le dire, quelqu'impar-
» faites que soient ces sortes de
» productions, elles ne laissent
» pas de coûter autant que les
» Poëmes réguliers, à cause de
» la gêne où nous réduisent les
» Vaudevilles. Il est bien diffi-
» cile de faire ici des choses qui
» vous piquent, & vous attirent
» par elles-mêmes; vous ne vou-
» lez plus que nos divertisse-
» mens soient en pure perte pour
» l'esprit: vous voulez des idées
» neuves, des Scénes saillantes;
» & quoique vous aimiez les
» Personnages Italiens, vous
» n'aimez pas qu'ils grimacent
» en Tabarins grossiers: si des

» représentations badines vous
1715. » divertissent, des jeux bas ou
» trop grossiers vous révoltent;
» voilà votre goût, Messieurs,
» c'est à nous de nous y con-
» former, & c'est aussi ce que
» nous nous proposons. Si nos
» talens ne répondent point à
» l'envie que nous avons de
» vous plaire ; daignez vous
» prêter à notre zéle, & par
» bonté, laissez-nous croire au-
» jourd'hui que nous ne vous
» déplaisons pas. »

On représenta aussi sur ce même Theatre : COLOMBINE ARLEQUIN, & ARLEQUIN COLOMBINE ; en un acte, par Mr. le Sage, la demoiselle *Maillard* dont j'ai parlé ci-dessus, joua, d'original le principal rolle, & fut fort applaudie ; elle continua de jouer les rolles de *Colombine* avec succès, jusqu'au début de la Demoiselle de Lisle,

Les Eaux de Merlin : petite piéce en un acte, précédée d'un Prologue, fut encore représentée cette Foire sur le même Théatre de Bel-air. 1715.

Opera Comique de Dominique.

L'Opera Comique de Dominique ouvrit également par la premiere représentation d'une piéce nouvelle, précédée d'un compliment de sa composition, & prononcé par lui-même. Quoiqu'il ait le même but que le précédent, comme il est cependant different & très-court, je crois qu'on ne sera pas fâché de le trouver ici.

Messieurs,

» Je ne craindrai point de
» vous avouer que ce n'est qu'en
» tremblant que j'ose paroître
» sur la Scéne ; vos judicieuses
» censures, votre goût délicat,
» & fin, m'inspirent une juste

1715. » frayeur : les piéces de la Foi-
» re, que l'on traitoit autrefois
» de pures bagatelles, trouvent
» aujourd'hui des Spectateurs
» difficiles, qui n'accordent
» leurs applaudiſſemens qu'aux
» ouvrages qui ont droit de les
» mériter ; & nous devons cet-
» te glorieuſe réforme aux Ac-
» teurs qui veulent bien travail-
» ler pour nous. C'eſt, Meſ-
» ſieurs, cette attention pour
» nos Spectacles, qui cauſe ma
» crainte : quelques meſures
» que nous prenions pour vous
» contenter, le ſuccès eſt tou-
» jours incertain. »

Arbitres ſouverains du deſtin d'un Au-
teur,
Pour lui votre bon goût s'irrite ou
s'intéreſſe,
Et quand vous ſifflez une piéce,
Vos ſifflets attaquent l'Auteur.
Il eſt pourtant le moins coupable ;

1715.

Mais il faut se soumettre à vos justes décrets
Je respecte trop vos Arrêts,
Et quelque malheur qui m'accable
Si vous me condamnez, Spectateur équitable,
Je n'en appellerai jamais.

Cette Harangue fut suivie d'ARLEQUIN DE'FENSEUR D'HOMERE, Piéce en un acte & en Vaudevilles, mêlée de Prose, de Mr. *Fuselier*. Tout le monde sçait que cet Opera Comique fut composé à l'occasion de la fameuse querelle agitée pour lors entre Madame Dacier & Mr. de la Motte, au sujet d'Homere; aussi ne manqua-t'il pas de réussir.

Je crois que ce fut en ce tems que parut pour la premiere fois à Paris deux nouveaux Acteurs dont je vais parler.

HAMOCHE, fils de famille,

prit dès ſa jeuneſſe un goût ſi
1715. violent pour le Théatre, qu'il
ſe laiſſa débaucher par Dolet &
la Place, & les ſuivit à l'Iſle en
Flandre en 1709. Après avoir
quitté ces deux Acteurs, il
courut les Troupes de Province,
& vint à Paris en 1714. Il s'engagea dans la Troupe des Sieur
& Dame de St. Edme, & paſſa
enſuite dans celle de la Dame
de Baune; lorſque cette derniere eut quitté ſes Jeux: Hamoche retourna en Province,
& ne revint à Paris, qu'en
1721. Ce fut à la Foire Saint
Laurent de cette année que cet
excellent Pierrot ſe fit connoître; il continua d'amuſer le public & d'attirer de plus en plus
ſes applaudiſſemens, juſqu'en
1732. qu'il s'aviſa d'entreprendre l'Opera Comique en ſon
nom: ce projet lui ayant mal
réuſſi, il voulut débuter à la

Comédie Italienne, ce qui lui ayant été accordé, il parut sur ce Théatre le 1. Décembre suivant; mais avec si peu de succés, qu'il fut obligé de retourner à l'Opera Comique. J'aurai occasion de parler plus au long dans la suite de cet Acteur qui a fait dans son tems le plaisir de la Cour & de la Ville, en 1733. Hamoche se mit aux gages de de Vienne, qu'il quitta brusquement, & avec lequel il eut procès pour le payement; depuis il resta quelque tems oisif à Paris. Il s'est retiré depuis peu en Province. 1715.

L'autre Acteur dont je veux parler; est DUJARDIN, qui entra à cette Foire chez Octave, pour remplir les rolles de Sultan & de Paysans: lorsque cet Entrepreneur quitta son Jeu, Dujardin passa dans la Troupe des Sr. & De. de Saint Edme,

1715. de-là chez la Dame de Baune ; il quitta ensuite Paris pour aller jouer en Province, & ne revint qu'en 1721. joua dans la Troupe de Francisque, ensuite avec Honoré qui avoit le Bail de l'Opera Comique : il joua encore long-tems sous le Sieur Pontau, & enfin mourut en cette Ville vers l'année 1735. à la suite d'une longue maladie.

Troupe d'Octave. Il ne me reste plus qu'à dire un mot du Spectacle d'Octave qui devint de jour en jour moins fréquenté ; il se soutint avec ses anciennes piéces & donna peu de nouveauté cette année.

Le triste accident de la maladie, & ensuite de la mort du Roi Louis XIV. fit cesser les Spectacles dès le 27. Août 1715. Après une interruption de 34. jours, ceux de la Foire Saint Laurent, en vertu d'une prolongation qui leur fut accordée

furent ouverts le 1. Octobre ; 1715.
Dominique attira la plus grande partie des Spectateurs, & les autres jouerent quelquefois pour leur plaisir.

FOIRE DE S. GERMAIN.

J'Ai rapporté les raisons qui 1716.
engagerent les Sieur & Dame de Saint Edme à rompre la société qu'ils avoient contractée avec la Dame de Baune. Le 18. Décembre 1715. jour de cette résiliation ; ils convinrent verbalement avec elle, que celui qui obtiendroit de l'Opera la permission du chant, la partageroit avec l'autre, au même prix qu'il l'auroit acquise & de la même façon qu'ils en avoient usé en 1714. Malgré cette convention, la Dame de Baune après avoir acquis la permis-

1716. ſion de l'Opera le 6. Janvier 1716. pour la ſomme de 25000. livres, refuſa de la partager, moyennant celle de douze mille cinq cens; & ſous prétexte qu'elle avoit payé un pot de Vin de 8000. liv. & fait des frais & depenſes ſecretes. Comme on étoit à la veille de l'ouverture de la Foire Saint Germain, les Sieur & Dame de SaintEdme acquieſcerent à tout ce qu'elle voulut; mais ce ne fut que ſous deux conditions ſtipulées dans un acte paſſé le 29. Janvier 1716.

En premier lieu, que ſi l'une des parties obtenoit la permiſſion de l'Opera, elle en feroit part à l'autre pour un Théatre, aux mêmes prix, charges, & conditions dont elle ſeroit convenue avec les Syndics de l'Opera, ſans pouvoir augmenter ni diminuer, pour quelque cau-

ſe, raiſon & prétexte que ce fût. 1716.

En ſecond lieu, les parties promettoient réciproquement, de n'engager aucun Acteur de l'autre ſans ſon conſentement par écrit, à peine de ſix mille livres d'amende.

Tout juſte & raiſonnable, qu'étoit cet arrangement, il ne put cependant ſubſiſter que pendant le cours de cette année au commencement de la ſuivante, la Dame de Baune trouva des moyens pour éluder l'effet de cette convention; c'eſt ce que je dirai plus bas.

La troupe de Dominique continua cette Foire avec aſſez de ſuccès: celle de la Dame de Baune ou de Belair, qui eut l'avantage, donna les deux Opera Comiques ſuivans, chacun d'un acte, précedé d'un Prologue, intitulé: LE TEMPLE DE

l'Ennuy. Le Tableau du
1716. Mariage, & l'Ecole des Amans, ſont les deux piéces dont je parle, de la compoſition de Mrs. *le Sage* & *Fuſelier*. Mr. *Gillier* en avoit fait la Muſique. La Dame de Baune fit à cette Foire l'acquiſition de quelques nouveaux Acteurs.

Gregoire Toscano qui avoit danſé dans l'acte des *Chinois* de l'ancien Théatre Italien, après que cette Troupe eut été congédiée, ſuivit *Paſcariel* ſon beaufrere, & parcourut avec lui diverſes Provinces, jouant les rolles d'*Arlequin*. En 1701. Dominique vint à Toulouſe, où étoit alors Paſcariel, & débuta dans les mêmes rolles: comme il fut plus goûté du public, la jalouſie que cette préférence cauſa à Toſcano lui fit abandonner ſon beau-frere; il paſſa à Bordeaux où continuant tou-

jours sa même profession, il épousa une fille d'Opera de cette Ville, dont il eut deux fils; l'aîné est celui que nous avons vû débuter à la Comédie Italienne en 1737. & le cadet excellent Violon, voulut remplir les rôles d'*Arlequin* sur le Theatre de l'Opera Comique, à la Foire Saint Germain 1734. Il ne fut pas goûté, & ne parut que deux fois. Il entra ensuite chez Mr. le Prince de Carignan en qualité de Symphoniste, aujourd'hui retiré en Province. 1716.
Je reviens à Toscano le Pere: après diverses avantures, il vint à Paris sur la fin de l'année 1715. accompagné d'une jeune & jolie Eléve appellée ROSETTE, qu'il faisoit passer pour sa fille. Sa femme n'étoit plus avec lui; elle l'avoit quitté à Orléans, où saisissant une occasion favorable que le Curé de Saint Michel

1716. de cette Ville lui procura, elle entra dans un couvent, & s'affranchit par ce moyen des chagrins, que les soins & les attentions de son mari pour Rosette, lui causoient journellement. Toscano & cette jeune personne se mirent aux gages de la Dame de Baune, au commencement de cette année, & parurent sur le Theatre le même jour, le premier en Arlequin & l'autre dans le role d'une suivante, sous son propre nom, avec un succès different, Rosette charma universellement les Spectateurs par son jeu & par sa figure. Il est vrai que le public ne jouit pas long-tems de ce plaisir, puisque cette belle fut enlevée pendant le cours de cette même Foire; pour Toscano, on convint qu'il jouoit d'assez bon sens, mais la grosseur de

ſa taille, déplut. Piqué de ſon peu de réuſſite, & encore plus du regret de ſa chere Roſette, il rompit les engagemens qu'il avoit contractés avec la Dame de Baune pour la Foire ſuivante, & quitta Paris. Il eſt actuellement vivant en Province où il fait une brillante figure, étant devenu le plus riche & le plus célébre Opérateur du Royaume. 1716.

Cette Foire fut la derniere où Octave donna ſon Spectacle: Mr. d'Orneval qui travailloit pour ce Theatre, lui donna pluſieurs piéces qui eurent aſſez de ſuccès. ARLEQUIN GENTILHOMME MALGRE' LUI, en trois actes, fut moins goûtée que l'ARLEQUIN TRAITANT, auſſi en trois actes du même Auteur; l'établiſſement d'une Chambre de Juſtice & la recherche qu'on faiſoit alors des gens Troupe d'Octave.

d'affaires, Procurent le succès
1716. de cet ouvrage, où l'on voyoit des portraits connus traités comiquement. Lalauze y joüa le principal personnage. M. Dorneval donna dans la suite le troisiéme Acte de la premiere piéce, sous le titre, DES ARREST D'AMOUR, qui fut très-applaudie. M. Aubert Auteur de la Musique de la *Reine des Peris*: Comédie Persanne, réprésentée par l'Académie Royale de Musique au mois d'Avril 1725. avoit composé celle-ci.

Quoiqu'Octave eût tout lieu d'être satisfait du succès de cette Foire, cependant il abandonna son entreprise : les difficultés qui augmentoient de jour en jour au sujet des permissions de jouer, commencerent à l'en dégouter. Sur ces entrefaites, la nouvelle troupe des Comédiens Italiens que feu S. A. R. Mr.

le Duc d'Orleans Regent du Royaume, avoit mandé, étant arrivée à Paris, Octave alla leur offrir ses services, & il se donna beaucoup de mouvemens pour la réparation, & l'embellissement du Théatre de l'Hôtel de Bourgogne, destiné à ces nouveaux Acteurs. Jai déja dit qu'il étoit fort capable de ces sortes de détails. Il comptoit d'être reçû dans leur troupe, mais il mourut en 1717 : toujours rempli de projets, & dans une situation assez mal-aisée.

1716.

FOIRE DE S. LAURENT.

LE 24. Juillet de cette même année, les Théatres Forains ouvrirent suivant l'usage ordinaire; celui de Dominique fut honoré de la plus brillante assemblée, chacun

1716.

Opera Comique de Dominique.

1716. ſortit très-ſatisfait & ſouhaita ſeulement que cet Acteur eut plus de liberté, ce qui auroit donné un plus grand agrément à ſon Spectacle : on repréſenta ſur ce Théatre LE LENDEMAIN DE NÔCE, petite piéce d'un acte de la compoſition de M. *Fuſelier* qui eut alors aſſez de ſuccès; on en porta un jugement tout contraire, lorſqu'elle fut repréſentée ſur le Théatre du Palais Royal.

LE QUI PROQUO, piéce en trois actes de Mr. *Dominique*, parut encore à cette Foire, & ſur ce Theatre.

OperaComique de Baxter & de Saurin.

Sur le Théatre de Belair, on donna ARLEQUIN HULLA, OU LA FEMME RE'PUDIE'E, en un acte, & en Vaudevilles mêlée de proſe; ainſi que la plûpart des Opera Comiques. Celui-ci eut un ſuccès digne de la réputation de Mrs. *le Sage* &

Dorneval qui en étoient les Auteurs ; M. Aubert avoit composé la Musique. Malgré cela, ce qui attira plus de monde à ce jeu, fut le début de la nouvelle Colombine. C'étoit la fameuse Demoiselle DE LISLE, qui après avoir reçue mille applaudissemens sur le Théatre de l'Opera de Lyon, étoit venue en 1715. se présenter à celui de Paris, où, je ne me souviens pas par quelle raison, elle ne fut point reçue. Peu de tems après elle fut sollicitée d'entrer dans la Troupe foraine régie par la Dame de Baune, où elle parut avec un succès éclatant. Cette Actrice eut dès-lors une telle réputation, que j'ai vu plusieurs personnes assurer que les autres Spectacles de Paris, pourroient à peine fournir une semblable Actrice. Elle ne quitta la Dame de Baune qu'en 1716.

1716. 1718. & entra dans les Troupes de Provinces. Elle revint à Paris en 1721. & a suivi fidelement, & aussi longtems qu'elle a pû, les Théatres de l'Opera Comique, jusqu'en 1741.

FOIRE DE S. GERMAIN.

1717. IL y eût cette année de grands changemens aux Spectacles de la Foire S. Germain, dont il est nécessaire d'instruire le Lecteur. En parlant, ci-dessus, de l'arrangement fait entre les sieur & Dame de S. Edme, & la Dame de Baune, le 29. Janvier 1716. j'ai ajouté qu'il ne subsista que jusqu'à la fin de l'année : & que cette derniere n'y trouvant pas un assez grand avantage, employa tous les ressorts imaginables par le faire rompre : mais n'en pouvant ve-

nir à bout en juſtice reglée, 1716.
puiſque cet Acte avoit été paſſé ſans aucune violence, & qu'elle ne pouvoit prétexter ni fraude, ni lezion de ſa part, elle fut obligée de recourir à un ſtratagême, qui fut de propoſer aux Syndics de l'Opera, de prendre leur Permiſſion excluſive, de donner pendant la tenuë des Foires de S. Germain & de S. Laurent, des Spectacles, mêlés de Chants, de Danſes, & de Symphonies, ſous le nom d'Opera Comique, pour le tems & eſpace de quinze années & deux mois, à commencer au premier Janvier 1717. & qui devoient finir le dernier Février 1732. ſans que cette permiſſion excluſive pût être tranſportée à perſonne : le tout moyennant la ſomme de trente-cinq mille livres par années. Ces conditions étoient trop avantageuſes pour

1716. n'être pas acceptées avec plaisir par les Syndics de l'Académie Royale de Musique : qui se chargerent de l'exécution. Et de fait, ils représenterent au Conseil que les Traités qu'ils avoient faits jusqu'alors, avec les Entrepreneurs des Spectacles Forains, leur étoient onéreux, en ce qu'ils empêchoient les encheres, & conséquemment, ils demanderent la résiliation de tous ces Traités. Cette demande des Syndics de l'Opera, fut écoutée très-favorablement au Conseil; ils en obtinrent le 26. Novembre 1716. un Arrêt, qui leur accordoit beaucoup plus qu'ils ne demandoient, & conforme entierement aux désirs de la Dame de Baune. Voici les termes du dispositif.

» Sa Majesté étant en son
» Conseil, de l'avis de M. le
» Duc d'Orleans, Régent, a

cassé

1717.

» caſſé & annullé, caſſe & annulle toutes les pactions, clauſes, & conventions, que les Entrepreneurs des Spectacles populaires des Foires de Saint Germain & de Saint Laurent, peuvent avoir faites de ſe communiquer ladite permiſſion, qui aura été accordée à l'un d'eux : Veut, Sa Majeſté, que celui auquel la conceſſion en pourra être faite, en jouiſſe, & diſpoſe ſeul, ſans être tenu d'en faire part aux autres, ſi bon ne lui ſemble, pour quelque cauſe, & ſous quelque prétexte que ce ſoit ; Comme auſſi, Sa Majeſté, a caſſé & annullé, caſſe & annulle tous les actes & engagemens paſſez juſqu'à ce jour entre leſdits Entrepreneurs, leurſdits Acteurs, Actrices, Danſeurs, Danſeuſes, Symphoniſtes & Compoſiteurs de

» Danse, & de Musique. Per-
1717. » met, Sa Majesté, tant auf-
» dits Entrepreneurs, qu'à leurs-
» dits Gagistes, de se pourvoir
» par de nouveaux engage-
» mens, ainsi que bon leur sem-
» blera. «

Comme les Syndics de l'Opera n'avoient obtenu cet Arrêt, que pour favoriser la Dame de Baune, sans s'amuser à chercher de nouveaux Encherisseurs, ils traiterent avec cette Dame dès le 28. du même mois, aux conditions que j'ai dit ci-devant, & pour la sûreté du payement des trente-cinq mille livres promises pour chaque année, la Dame de Baune, séparée de biens, de son mari, l'y fit obliger, solidairement avec elle: ils affecterent tous leurs immeubles, & spécialement la Terre de S. Sauveur appartenante à ladite Dame, les Terres de

Presle, de Baune, & de la Prescherie, qui étoient au sieur de Baune : ils déclarerent tous ces biens francs, & quittes de toutes dettes & hypotheques, à la reserve de cent mille livres, qu'ils pouvoient devoir à différens particuliers. 1717.

Les sieur & Dame de Saint Edme se flatterent pendant quelque tems que la Dame de Baune, & Dominique, observeroient leurs précédens engagemens, que l'Arrêt dont je viens de parler, leur laissoit dans une pleine liberté d'exécuter ; cette espérance s'évanoüit à la veille de la Foire de S. Germain. La Dame de Baune déclara qu'elle prétendoit posseder seule la Permission de l'Opera, & Dominique autorisé par l'Arrêt précédent, rompit l'engagement qu'il avoit contracté avec les sieur & Dame de S. Edme. Ces derniers

1717. toujours obſtinez à ſoutenir leurs anciens traités, prétendirent que l'Arrêt du Conſeil n'avoit pu y donner atteinte; & en conſéquence, ils firent aſſigner au Châtelet la Dame de Baune, & Dominique, pour ſe voir condamner à les exécuter, & aux dommages & intérêts de la préſente Foire S. Germain, pour leſquels ils ſe reſtraignoient à vingt mille livres envers la Dame de Baune, & à pareille ſomme envers Dominique & ſon Epouſe: ils conclurent encore à ce que les ſieur & Dame de Baune fuſſent condamnez à la peine de ſix mille livres portée par l'Acte du 29. Janvier 1716.

La Dame de Baune pourſuivit au Conſeil-Privé un Arrêt, par lequel Sa Majeſté homologua le Traité fait entr'elle, & les Syndics des Intéreſſés au Privilege de l'Opera, le 28.

Novembre 1716. aux charges, clauses, & conditions y portées : En conséquence, que ledit traité seroit exécuté selon sa forme & teneur, nonobstant tous troubles & empêchemens, ou oppositions quelconques, dont, si aucune intervenoit, Sadite Majesté se reservoit la connoissance, & ausdits Commissaires nommés par les Lettres-Patentes accordées en faveur de l'Opera le 2 Septembre 1715. avec défenses à tous autres Juges d'en connoître, & aux parties de se pourvoir ailleurs que pardevant lesdits sieurs Commissaires, à peine de nullité, cassation de procédures qui pourroient être faites, mille livres d'amande, & de tous dépens, dommages & intérêts. Cet Arrêt fut rendu au Conseil le 15. Fevrier 1717. la Dame de Baune le fit signifier dès le 17. 1717.

1717. Les ſieur & Dame de Saint Edme demanderent à être reçus oppoſans à cet Arrêt & au précédent du 26. Novembre 1716. & au principal, d'être renvoyez au Châtelet pour y proceder avec les ſieur & Dame de Baune. Cette Requête fut renvoyée à M. l'Abbé Menguy, alors Conſeiller de la Grand'Chambre, & au Conſeil du dedans du Royaume. Sur ces entrefaites, les Syndics de l'Opera prirent fait & cauſe par la Dame de Baune, & enfin après diverſes procedures ; le Conſeil reçût l'oppoſition des ſieur & Dame de S. Edme, & évoqua tout le fond des conteſtations au Conſeil du dedans du Royaume.

Armés de cet Arrêt, qui fut rendu le 28. Juin de la même année, les ſieur & Dame de S. Edme voulant à la Foire S. Laurent, reparer la perte de celle

de S. Germain précédente, demanderent le 8. Juillet l'exécution des Traités faits avec la Dame de Baune & Dominique; & que du moins, pour cette Foire, il leur fut permis d'uſer de la permiſſion de l'Opera. Cette demande allarma la Dame de Baune; pour en empêcher l'effet, elle menaça les Syndics de l'Opera de les rendre reſponſables de ce qui pourroit en arriver, & de les faire condamner aux dommages & intérêts, qu'elle taxoit à cent mille livres. Ceux-ci, ne manquerent pas de s'oppoſer aux deſſeins des ſieurs & Dame de S. Edme; en un mot, pour abréger le récit de cette procédure, dont je n'ai pû me diſpenſer de rapporter le précis, pour faire connoître l'état de l'Opera Comique, après une foule d'écrits de part & d'autre, où les invectives les plus 1717.

1717. grossieres n'étoient pas oubliées; le 30. Août de cette même année, intervint un Arrêt du Conseil, qui terminant ce fameux procès, mit les sieur & Dame de Saint Edme hors de Cour sur toutes leurs autres demandes, & néanmoins condamna la Dame de Baune en quinze mille livres d'intérêts envers eux, par forme de dédommagement

Pendant le cours de cette Foire, le Public fut regalé par M. *Fuselier* de deux piéces d'un Acte chacune; la premiere intitulée LE PHARAON, & l'autre, PIERROT FURIEUX, ou PIERROT ROLAND, Parodie de l'Opera de ce nom représentées au Jeu de Paume d'Orleans.

FOIRE DE S. LAURENT.

1717.

Opera Comique de Dominique.

LE Procès des Sieurs & Dame de Saint Edme, & de la Dame de Baune, fut cause qu'il n'y eût qu'un Spectacle à cette Foire. Ce fut la Troupe de *Dominique* avec la Demoiselle de *Lisle*, sous le nom d'Olivette, ou de Colombine; le sieur Gillier composoit la Musique, & le sieur Dumoulin l'aîné Danseur de l'Opera, fut chargé du Ballet, ainsi qu'il l'avoit été aux précédentes Foires. A la fin de celle-ci, Dominique quitta tout-à-fait le Théatre Forain, & fut reçu dans la Troupe des nouveaux Comédiens Italiens. Il débuta à l'Hôtel de Bourgogne le 11. Octobre suivant par le rôle de *Pierrot*. Il fut plus applaudi dans celui de Tri-

velin qu'il joüa ensuite, & qu'il
1717. a gardé jusqu'à sa mort, arrivée à Paris le 18. Avril 1734. dans la cinquante-troisiéme année de son âge.

FOIRE DE S. GERMAIN.

1718. LES peines & les soins que la Dame de Baune s'étoit donné pour se conserver le privilége exclusif de l'Opera Comique, ne servirent qu'à hâter sa ruine : l'extrême envie qu'elle avoit de le posseder lui avoit fait mettre le Bail à un si haut prix, que ne pouvant soutenir ce marché, les Syndics de l'Opera se virent dans l'obligation de resilier le Traité qu'ils avoient fait avec elle, & de régir ce Spectacle, par eux-mêmes. Il fut ouvert cette année par trois piéces, dont la premiere

intitulée LE REVEILLON DES DIEUX, étoit une eſpéce de Prologue, dont la chute ne fut point équivoque. Ce prologue étoit ſuivi de LA GAGEURE DE PIERROT, piéce en un Acte, & de *Pierrot Furieux*, ou *Pierrot Roland*, qui avoit paru la premiere fois, à la Foire S. Laurent précédente. 1718.

Vers la fin de Fevrier Meſſieurs *Fuſelier* & *le Grand* donnerent LES ANIMAUX RAISONNABLES en un Acte, & dont la Muſique étoit du ſieur *Aubert*. Cette petite Piéce fut très-goûtée. LA REINE DU MONOMOTAPA, qui parut le même jour, tomba, & merita bien ſon ſort, puiſque ce n'étoit qu'une farce groſſiere & mal digérée, plus propre pour une parade, que pour le Théatre de l'Opera Comique.

Les ſieur & Dame de Saint

1718. Edme, qui ne joüiſſoient pas de la permiſſion de l'Opera, tâcherent d'y ſuppléer par quelque choſe d'extraordinaire, digne de piquer la curioſité du public, c'eſt dans cette intention, que les affiches du Spectacle qu'ils avoient entrepris, annoncerent entre pluſieurs nouveautés, qu'on y verroit un Aſne voler. Ce prétendu vol de l'Aſne, conſiſtoit à faire gliſſer ce pauvre animal ſur une corde tendue du haut en bas, & d'un bout à l'autre de la Salle. On peut croire que ce manege ne put durer longtems : auſſi ceſſa-t-il au bout de quinze jours. Ce Spectacle, qui n'avoit rien d'extraordinaire que le titre, fut remplacé par d'autres plus curieux. Après une Danſe de corde, exécutée par de bons ſujets, tant en hommes, qu'en femmes, paroiſſoit une Italienne, qui, en danſant, fai-

ſoit l'exercice du Drapeau. Enſuite on joüoit une piéce, dont les Acteurs n'étoient autres que des Sauteurs, & entr'autres, un Allemand, qui faiſoit des tours d'équilibre ſurprenans. C'eſt avec de tels Acteurs, & ſans le ſecours de la danſe, du chant, & des décorations, qu'on amuſa le public pendant tout le cours de cette Foire. Voici les noms de quelques piéces qui y furent repréſentées par écriteaux, & de la maniere que je viens de le dire. 1718.

LE CHATEAU DES LUTINS, par M. *le Sage*, en un Acte, avec un Prologue, où l'Opera, & l'Opera Comique n'étoient pas épargnés.

ARLEQUIN ORPHE'E LE CADET, en trois Actes. Cette piéce contenoit une ſatyre vive & fine de l'Opera Comique.

ARLEQUIN VALET DE MERLIN, en un Acte, avec

1718. un Prologue intitulé LES FILLES ENNÜYE'ES. Ces derniers ouvrages ſont encore de M. *le Sage*.

FOIRE DE S. LAURENT.

1718. VOici la Foire la plus brillante, & la plus remarquable de toutes celles dont j'ai parlé. La réſolution que l'on avoit priſe de ſupprimer l'Opera Comique, à la fin de celle-ci, fut cauſe que la Dame de Baune chercha à ſe raccommoder avec les ſieur & Dame de Saint Edme, pour faire un dernier effort, capable de réparer les anciennes pertes. Cette circonſtance produiſit une liaiſon ſi intime entre ces perſonnes, qu'oubliant leurs précédentes animoſités, elles concoururent ſincerement au bien de l'entrepriſe. Et de fait, après avoir pris le

Privilege de l'Opera Comique en commun, ces Entrepreneurs, qui vouloient cette derniere fois, ſatisfaire le public, n'oublierent rien pour y parvenir. Non contens d'avoir fait choix des meilleurs Acteurs des deux Troupes, tels que Mademoiſelle de Liſle, Hamoche, Lalauze, Desjardins, Jacinthe, &c. ils en firent venir d'autres qui avoient quelque réputation, & qui parurent alors à Paris pour la premiere fois. C'eſt de ces derniers que je vais parler, avant de rendre compte du ſuccès de cette Foire. 1718.

FRANCISQUE célébre Sauteur, ſe ſentit du goût pour le perſonnage d'Arlequin, & ſans ſuivre d'autre modéle que l'idée qu'il ſe forma de ce caractere, il le joüa en Province, & y ayant été applaudi, il vint à Paris, après la Foire Saint Germain

1718. accompagné de toute sa
1718. famille, qui formoit une petite Troupe. J'en parlerai plus amplement dans la suite de ces Mémoires. Elle étoit composée de ses deux Sœurs, & de leurs Maris, de sa Femme, & du frere de cette derniere, qui, à la vérité n'avoit aucun talent pour le Théatre, mais qui étoit le pere de deux enfans, une fille de quatre ans, & un garçon de six, qui avoient déja beaucoup de dispositions pour la danse. La fille sur-tout étonna le public par sa jolie figure, & les graces qui accompagnoient les petits pas qu'elle faisoit. Ces graces, & ce mérite furent toujours en augmentant. Cet éloge ne paroîtra pas outré, quand on sçaura que je parle de la jeune Demoiselle SALLE', célébre danseuse, qui débuta cette année dans la *Princesse de Carisme*;

elle ſuivit enſuite les Théatres Forains, & ceux de Provinces, jusqu'en 1727. qu'elle ſe montra ſur celui de l'Opera la digne éléve, & la Rivale de Mademoiſelle Prévoſt. C'eſt tout ce que j'ai à dire de cette charmante fille, qui appartient ſi intimement à ce dernier Spectacle (dont elle a fait un des principaux ornemens, depuis ſon début, juſqu'en 1741. qu'elle a quitté le Théatre) parce que bien des perſonnes ignorent aujourd'hui qu'elle ait jamais paru à l'Opera Comique.

1718.

La Demoiſelle d'AIGREMONT nommée par le public, LA CAMUSON, débuta dans la piéce des *Amours de Nanterre*, où elle joüa d'original le rôle de Madame Thomas. Ce fut Hamoche, qui avoit pris ſoin d'inſtruire cette jeune perſonne, & à qui les Entrepreneurs, & le pu-

1718. blic eurent cette obligation. A la fin de cette Foire, elle courut les Troupes de Provinces, & ne revint qu'en 1721. elle continua de jouer jusqu'en 1725. alors elle perdit la voix, & se retira. Elle a épousé Dupuis, ci-devant Notaire au Châtelet, relegué à Marseille depuis quelques années.

En parlant ci-dessus de *Desjardins* qui débuta en 1714. dans l'une des Troupes d'Octave, j'ai oublié de dire qu'il étoit de Paris, du quartier de Montmartre : son véritable nom étoit *la Faloye*. Dans sa jeunesse il entra au service de M. Destouches, qui lui trouvant de la voix & de la disposition pour la Musique, la lui fit apprendre, & eut même la bonté d'y donner son attention. Au bout de quelque tems, Desjardins devenu amoureux d'une jeune fille du

voiſinage, l'épouſa; & ne pouvant ſe reſoudre à exercer un métier, il quitta Paris, & paſſa en Province, où ſe ſervant de ſes talens, il chanta ſur différens Théatres d'Opera. Il revint vers 1708. M. Deſtouches qui faiſoit pour lors paroître ſa Paſtorale Héroïque *d'Iſſé*, nouvellement miſe en cinq Actes, lui procura une place dans les choeurs de celui de Paris. Enſuite ſa femme qui avoit quelque accès chez Octave, lui fit faire connoiſſance avec cet Entrepreneur, dans l'une des Troupes duquel il débuta à la Foire S. Germain 1714. il joüoit les rôles d'Amoureux, & autres caracteres: avoit la voix très-belle, & au reſte aſſez bon Acteur.

1718.

Si les Entrepreneurs du Spectacle de l'Opera Comique n'épargnerent pas la dépenſe

1718. pour le rendre très-brillant ; ils eurent le bonheur de faire repréſenter de bonnes piéces, qui réuſſirent, s'il eſt permis de le dire, au-delà de leur attente, puiſqu'ils ne purent pas avoir le tems de faire paroître toutes celles qu'on leur avoit deſtinées. La premiere que le public vit ſur ce Théatre, fut le JUGEMENT DE PARIS, Parodie en un Acte de la Paſtorale héroïque du même nom, que l'on repréſentoit nouvellement ſur le Théatre de l'Opera. Cette piéce de M. *Dorneval*, fut fort applaudie : LA PRINCESSE DE CARISME qui parut enſuite, le fut encore d'avantage. C'eſt à cette piéce en trois Actes, de la compoſition de M. *le Sage* que débuta Mademoiſelle *Sallé*, dont je viens de parler. *Franciſque* y joüa le rôle d'*Arlequin* & fut générale-

ment goûté, à la reserve de Lalauze, à qui ce début causa une telle jalousie, qu'il voulut se battre avec ce nouvel Acteur, qui venoit prendre ses rôles. Cette affaire n'eut aucune suite, & n'empêcha pas le succès de la piéce, qui fut tel que feu Son Altesse Royale Madame, en ayant entendu dire beaucoup de bien, voulut la voir, & la fit représenter sur le Théatre du Palais Royal. La Musique étoit de M. *de la Coste*, Auteur de celle de plusieurs Opera, & entr'autres de *Philomele*. 1718.

LE MONDE RENVERSE' petite piéce d'un Acte par Messieurs *de la Font*, *le Sage*, & *Dorneval*, suivie des AMOURS DE NANTERRE aussi en un Acte des sieurs *Autrot*, *Dorneval* & *le Sage*; ces deux piéces furent représentées à cette Foire, avec un Prologue, où Arlequin

& Pierrot repréſentoient quelques endroits de la Tragédie d'Iphigénie de Racine, d'une maniere Comique; cette Scéne ridicule fit plaiſir dans le tems, à cauſe d'une circonſtance aſſez ſinguliere dont tout le public avoit été témoin, M. *Gillier* fit la Muſique des deux Opera Comiques dont je viens de parler: & Mademoiſelle d'*Aigremont* nouvelle Actrice, repréſenta Madame Thomas, dans le dernier. Madame voulut encore voir ces piéces, & les fit repréſenter ſur le Théatre du Palais Royal.

1718.

L'on avoit promis encore un nouvel Opera Comique intitulé L'ISLE DES AMAZONES en un Acte, de Meſſieurs le Sage & d'Orneval, mais la fin de la Foire arrivant, l'on fut obligé de le reſerver pour un autre tems. Madame fit cependant

representer, par extraordinaire & pour gratifier les Entrepreneurs, le Jeudi 6. Octobre suivant, LES FUNERAILLES DE LA FOIRE petite piéce d'un Acte, des Auteurs de celle des Amazones, M. Gillier en avoit aussi fait également la Musique ; elle eut un grand succès. Monseigneur le Duc d'Orleans Regent du Royaume, qui honora cette représentation de sa présence, dit à la fin du Spectacle, » l'Opera Comique ressemble au » Cygne, qui ne chante jamais » plus mélodieusement que » quand il va mourir. « 1718.

C'est effectivement par cette piéce que furent terminez l'Opera Comique, & l'entreprise de la Dame de Baune, & des sieur & Dame de Saint Edme. Ces derniers fatiguez des embarras qu'ils avoient essuyez, ne voulurent plus en risquer d'au-

1718. tres. Pour la Dame de Baune; les dépenses qu'elle & son mari avoient faites, & les entreprises onéreuses dans lesquels ils s'étoient engagez, avoient étrangement dérangé leurs affaires. Le sieur de Baune fit un abandon général de ses biens à ses Créanciers. Heureusement pour lui on travailloit pour lors à l'établissement d'une Colonie Françoise à la Loüisiane, sur les bords du Mississipi; il obtint la place de Procureur Général de la nouvelle Colonie; & s'embarqua pour ce pays avec sa femme, & le peu d'effets qui lui restoit des débris de sa fortune. Au bout de trois ou quatre ans, le sieur de Baune fut revoqué, & revint à Paris, où il mourut peu de tems après. Sa Veuve, compagne de ses malheurs, fut reduite à accepter une place chez Honoré, qui l'employa à

ouvrir des Loges de l'Opera Comique, dont il étoit pour lors Entrepreneur. Elle quitta cet emploi, lorſqu'elle eut gagné un procès, dont il lui revint environ mille livres de rente, & mourut à Paris vers l'année 1736. 1718.

En annonçant les Spectacles de la Foire Saint Laurent 1711. j'ai parlé de celui du ſieur *Péclavé* & de ſes Aſſociés. Ce jeu continua très-uniment de Foire en Foire, ſans bruit, & ſans embarras, juſqu'à celle-ci: que les Entrepreneurs de l'Opera Comique, à qui tout autre Spectacle, quelque médiocre qu'il fut, faiſoit ombrage, en demanderent la ſuppreſſion, fondez ſur leur Privilége excluſif. Le Chevalier *Pellegrin*, Maître de ce Théatre, eut un procès à ſoutenir à ce ſujet : cet obſtacle ne fut ſur-

1718. monté qu'au bout d'un mois : auſſi-tôt il fit repréſenter une Piéce en trois Actes, de ſa compoſition, & par écriteaux, intitulée : LE PIED-DE-NEZ, où il voulut tourner en ridicule ſes adverſaires, qui s'étoient vantés hautement, que ſon Théatre ne ſeroit plus ouvert. La ſatisfaction de l'Auteur auroit été complette ſi le public avoit pris goût à la plaiſanterie ; mais malheureuſement la piéce eut un ſuccès très-déſavantageux, auſſi bien que les deux ſuivantes, du ſieur *Charpentier*, repréſentées pareillement par écriteaux, ſur le même Théatre, LA VACHE 10, QUI DORT DINE. Deſgranges & Belloni étoient dans cette Troupe. A la fin de cette Foire, tous les Spectacles Forains furent totalement ſupprimés par ordre de la Cour :

cette ſuppreſſion ſubſiſta pendant tout le cours de l'année 1718. ſuivante 1719. En 1720. les Troupes Foraines firent quelques tentatives, & jouerent par tolérance, ſans oſer mêler des chants à leurs jeux. Ce ne fut qu'à la Foire S. Laurent 1721. qu'on vit renaître un nouvel Opera Comique, comme je le dirai plus bas.

FOIRE DE S. GERMAIN.

LEs deux Troupes qui hazarderent d'ouvrir cette 1720. Foire, & que l'on y ſouffrit par tolérance repréſenter des Piéces en proſe, mêlée de jargon, & dont une partie étoit en monologues, furent celle de Lalauze avec ſa femme, & la famille de Reſtier, & celle de

Troupe de Lalauze, Reſtier, &c.

1720. Franciſque, accompagné de la ſienne. La premiere repréſenta le CAMP DES AMOURS, LE CHARTIER DU DIABLE, & LE LOURDAUT D'INCA; ces trois Piéces chacune d'un Acte, & en proſe, étoient de M. *Fuſelier.*

Troupe de Franciſque.

La Troupe de Franciſque, qui fut la plus ſuivie, ouvrit par L'ISLE DU GOUGOU, Piéce en trois Actes, mêlée de proſe & de jargon, & précédée d'un Prologue intitulé L'OMBRE DE LA FOIRE. A la ſuite de ces Piéces, parurent deux autres d'un Acte chacune dont voici les titres: ARLEQUIN ROI DES OGRES, ou LES BOTTES DE SEPT LIEUES, & la QUEUE DE VERITÉ, LE DIABLE D'ARGENT ſervoit de Prologue. M. *Dorneval* Auteur de ces piéces, don-

na encore pendant le cours de cette Foire, l'ASNE DU DAGGIAL en un Acte. 1720.

FOIRE DE S. LAURENT.

1720. Troupe de Francisque.

LE Public n'eut à cette Foire que la Troupe de Francisque, qui s'émancipant peu à peu, hazarda de faire paroître L'ISLE DES AMAZONES, Opera Comique en un Acte des sieurs le *Sage*, & *Dorneval*, que j'ai dit avoir été composé pour la Foire S. Laurent 1718. mais que la fin de la Foire empêcha de représenter. Le succès de cet ouvrage engagea les Auteurs à donner LA STATUE MERVEILLEUSE, Piéce en trois Actes, & tirée de l'Arabe. Messieurs *le Sage* & *Dorneval*, avoient composé cette Piéce

1720. pour être donnée avec un Prologue intitulé *le Rappel de la Foire à la vie*, eſperans le rétabliſſement de l'Opera Comique à la Foire S. Germain 1719. mais ce Spectacle demeurant ſupprimé, ils la firent repréſenter, comme je le dis ici, par la Troupe des Danſeurs de Corde de Franciſque, qui ne ſe voyant pas inquieté par les Comédiens François la joua d'abord en proſe, & ſur la fin de la Foire, il la donna en couplets, telle qu'elle ſe trouve imprimée dans le Théatre de la Foire. Il avoit fait la même choſe pour l'*Iſle des Amazones*.

Mademoiſelle MOLIN femme de MOLIN, excellent Voltigeur de cette Troupe, & frere de Franciſque, joua d'original, & avec beaucoup d'applaudiſſemens le rôle de la *Statuë*, dans la Piéçe de ce nom. Mademoi-

ſelle COCHOIS très-jolie Comédienne, y repréſentoit une Soubrette brillante, qu'elle rendit au gré du public. COCHOIS ſon mari, étoit un très-habile ſauteur, qui remplit dans la ſuite les emplois de *Gille*. Il avoit épouſé à Lille en Flandres la ſœur de Franciſque, qui eſt celle dont je viens de parler, & ſuivit la Troupe de ſon beau-frere. Il ſe caſſa le tendon d'Achille, faiſant le *Gille* autour de la table, qui ſert pour les ſauts périlleux du fauteuil. Il eſt mort en Province. 1720.

FOIRE DE S. GERMAIN.

CEtte Foire fut véritablement un tems de franchiſe pour tous les Spectacles Forains. Lalauze & ſa Troupe s'établit au Jeu de Paume d'Or- 1721.

Troupe de Lalauze, Reſtier, &c.

1721. leans, & ouvrit le 3. Fevrier par ARLEQUIN RIVAL DE BACCHUS, Piéce en trois Actes avec des Vaudevilles, de la compoſition de M. *Pellegrin.* La chute précipitée de cet ouvrage obligea ces Acteurs, faute de nouvelles Piéces, à reprendre les anciennes. Ils jouerent dans ce nombre le *Feſtin de Pierre*, & les *deux Pierrots.*

CADET fils de Cadet Machiniſte de l'ancienne Comédie Italienne, & dont j'ai parlé au commencement de ces Mémoires, étoit dans cette Troupe, & y repréſenta les rôles de *Scaramouche*, caractere où il réuſſiſſoit le plus paſſablement. Il avoit joué en Province avec ſon pere, aſſocié pour lors de Dolet & de Belloni : il vint à Paris dans le tems que la Dame de Baune poſſedoit le Privilége de l'Opera Comique, & joua le

rôle d'Arlequin. En 1721. il entra dans la société de Lalauze & de Restier, & suivit encore les Spectacles Forains pendant quelques années. Ensuite il retourna en Campagne, où il est mort. 1721.

La famille de Francisqué (car ce dernier l'avoit quitté pour passer en Angleterre) joua avec plus de succès dans une Loge du Preau de la Foire ARLEQUIN ENDYMION, Piéce d'un Acte en Vaudeville des sieurs le *Sage & d'Orneval*, qui contenoit une espéce de Parodie de la Comédie que les Acteurs Italiens avoient fait paroître devant le Roi, sous le nom de *Diane & Endymion*. SIMON MOLIN, frere de Francisque, prit dans cette Piéce le rôle d'*Arlequin*, & s'en acquitta parfaitement. *Arlequin Endymion* étoit suivi

Troupe de Francisque.

1721. d'une autre en un Acte, des mêmes Auteurs, ſous le nom de la FOREST DE DODONE, le tout précédé d'un Prologue. M. Aubert en avoit fait la Muſique. Je dois avertir ici le Lecteur, que ce ne fut qu'à la conſidération de quelques perſonnes de diſtinction, qu'on laiſſa jouer ces piéces en proſe mêlée de Vaudevilles, puiſqu'il n'y avoit point encore de Privilége d'Opera Comique.

Pendant le cours de cette Foire, la même troupe donna MAGOTIN petite Piéce d'un Acte, dans laquelle *Simon Molin* joua encore le perſonnage d'*Arlequin*, & ROBINSON auſſi en un Acte, qui eut un ſuccès marqué; on n'en ſera pas ſurpris, lorſqu'on fera réflexion, que le Voyage, ou plûtôt le Roman qui porte ce nom étoit alors

dans ſa nouveauté, & avoit été reçu avec un empreſſement des plus marqués de la part du public. Le Prologue de ces deux piéces, dont Meſſieurs *le Sage* & *Dorneval* étoient Auteurs, étoit intitulé L'OMBRE D'ALARD. 1721.

FOIRE DE S. LAURENT.

1721.

Troupe de Lalauze & de ſes Aſſociés.

CE fut à cette Foire, que l'Opera Comique, pour me ſervir de l'expreſſion d'un Auteur célébre, ſortit du tombeau pour paroître plus brillant que jamais. Lalauze aſſocié avec la Demoiſelle Maillard, ſon mari, Baxter, Saurin, Alard, & la Demoiſelle d'Aigremont, obtint ce Privilége & ouvrit ſon Théatre le 25. Juillet par la FONTAINE DE JOUVENCE, & LA GUITTARE EN-

1721. CHANTÉE, Piéce d'un Acte, avec un Prologue ; ce coup d'essai de M. *Carolet*, Auteur très-connu aux Théatres de la Foire, par le grand nombre de Piéces qu'il y a donné, ne fit pas fortune. Pour en préparer de nouvelles, cette Troupe fut obligée d'avoir recours aux anciens Opera Comiques, & joua entr'autres *l'Ecole des Amans*, *Arlequin Mahomet*, *le Tombeau de Nostradamus*, &c. Sur ces entrefaites, malgré les efforts des Associés, la Troupe de Francisque emporta le bail de l'Opera Comique, & il fut accordé, par grace, que celle de Lalauze continueroit à en jouir pendant le cours de cette Foire seulement. Elle profita de ce tems pour donner deux Actes nouveaux que M. de la Font avoit composé, intitulé LE JUGEMENT DE PAN, & D'A-

POLLON PAR MIDAS, LA REFORME DU REGIMENT DE LA CALOTE, précédé de LA DE'CADENCE DE L'OPERA COMIQUE L'AÎNE', qui en formoit le Prologue. Ces piéces parurent pour la premiere fois le 16. Septembre 1721. & n'eurent pas plus de succès que les autres représentées précédemment par la même Troupe; de sorte que le défaut de recette, & la perte de quelques Actrices rompit cette societé avant la fin de cette Foire. Après la mort des Demoiselles Maillard & Lalauze, leurs maris quitterent Paris, où ils ne sont plus revenus: Alard renonça entierement au Théatre, aussi bien que Baxter, qui se retira peu de tems après en Province. Voilà quel fut le sort de cette premiere Troupe. 1721.

Passons présentement à celle

de Franciſque dans laquelle
1721. étoient la Demoiſelle de *Liſle*, connuë ſous le nom d'*Olivette*, & *Hamoche* le bon *Pierrot*. Cette Troupe ouvrit ſon Théatre le Jeudy 31. Juillet par trois Piéces en proſe, d'un Acte chacune, & de la compoſition de Meſſieurs le Sage, Fuſelier, & Dorneval, LA FAUSSE FOIRE, Prologue, LA BOETE DE PANDORE, & LA TESTE NOIRE, qui eurent un grand ſuccès : on peut ajouter, avec juſtice, puiſque l'eſprit, & les penſées fines, & neuves brillent dans la premiere de ces Piéces, & que l'autre ne pouvoit manquer de réuſſir, étant compoſée, à l'occaſion d'un faux bruit, extrêmement ridicule, qui courut alors, dans tout Paris, que dans une certaine Communauté, (la populace affectoit entr'autres celle de S. Chaumont, rue & près de la

Porte S. Denis) il y avoit une fille dont le viſage reſſembloit entierement à une tête de mort décharnée. On offroit, diſoit-on, une ſomme conſidérable au garçon qui voudroit l'épouſer. Il s'en préſenta effectivement un bon nombre, aſſez crédules pour ajouter foi à cette fable, qui voulurent entrer par force dans cette Communauté. On fut même obligé, pour empêcher la violence, de mettre pluſieurs jours une garde à cette maiſon. Ce qui augmenta encore le bonheur de Franciſque, fut le ſilence des Comédiens François, qui animez contre les Italiens, par une circonſtance, que je dirai ci-après, lui laiſſerent paiſiblement repréſenter ces piéces. Lalauze & ſes Aſſociés, poſſeſſeurs du Privilége de l'Opera Comique, furent jaloux de cette tranquillité, & ſolliciterent 1721.

1721. un ordre supérieur, pour faire fermer ce Théatre. Cet ordre fut exécuté le Lundy 18. Août. Mais la joye qu'il causa à la Troupe de Lalauze fut de courte durée; puisque dans la même semaine le Privilége passa à celle de Francisque, qui dès le Vendredy suivant 22. du même mois, ouvrit son Théatre plus glorieusement que ci-devant, en vertu d'un nouvel ordre. Le premier Septembre elle donna la premiere représentation DES FUNE'RAILLES DE LA FOIRE, du RAPPEL DE LA FOIRE A LA VIE, & du REGIMENT DE LA CALOTE. Ces piéces des trois Auteurs (on entend bien que je parle ici de Messieurs Fuselier, le Sage, & d'Orneval) furent reçues très-favorablement du public. Et le Jeudy 2. Octobre, elles furent representées, par ordre de S. A.

R.

R. Madame, ſur le Théatre du Palais Royal, où Hamoche, & la Demoiſelle de Liſle, s'attirerent de nouveaux applaudiſſemens. 1721.

Quoique Franciſque eut avec ſa Troupe, pris le Bail de l'Opera Comique pour neuf années conſécutives ; cependant, ſur les repréſentations des Comédiens François & Italiens, la Cour jugea à propos de ſupprimer une ſeconde fois ce Spectacle, Hamoche paſſa en Angleterre, la Demoiſelle de Liſle prit un autre parti, & il fut décidé que dorénavant, il n'y auroit plus à la Foire d'autres jeux que ceux des Danſeurs de Corde, des Marionettes, des Curioſités, &c. Ainſi, Lalauze, qui avoit en premier lieu obtenu le Privilége, s'en vit dépoſſeder vers le milieu de ſon terme. Franciſque y ſucceda plus heu-

reuſement à la vérité, mais il ne
1721. pût étendre ſa jouiſſance au-delà de la fin de cette Foire, de ſorte que les diſputes de ces deux Troupes n'opererent qu'en faveur des Pauvres de l'Hôpital Général, qui obtinrent, ſans y penſer, l'Ordonnance ſuivante, de l'effet de laquelle, ils ont joüi juſqu'à préſent.

Ordonnance du Roi, portant qu'il ſera prélevé ſur le produit des repréſentations de l'Opera Comique, un ſixiéme en faveur de l'Hôpital Général, & l'Hôtel-Dieu de Paris. A Paris, le 21. *Juillet* 1721.

DE PAR LE ROY.

» Sa Majeſté, ayant agréé
» que le nommé Lalauze & ſes
» Aſſociés traitaſſent avec l'A-
» cadémie Royale de Muſique,

» pour avoir la faculté de repré- 1721.
» ſenter un Opera Comique aux
» Foires S. Laurent & S. Ger-
» main, ſuivant les conditions
» énoncées au Traité qui en a
» été paſſé; & voulant que les
» Pauvres de l'Hôtel-Dieu, &
» de l'Hôpital Général de cette
» Ville de Paris, ſoient ſoulagés
» de partie du produit deſdites
» repréſentations; Sa Majeſté,
» de l'avis de M. le Duc d'Or-
» leans, Régent, a ordonné, &
» ordonne, qu'il ſera prélevé
» un ſixiéme franc du total de la
» recette, au profit dudit Hô-
» pital, cent cinquante livres
» pour les frais de chaque repré-
» ſentation, & ſur le ſurplus
» le neuviéme en faveur des
» Pauvres de l'Hôtel-Dieu, ainſi
» qu'il a été réglé pour l'Opera;
» leſquels ſixiéme, & neuvié-
» me, ſeront délivrez par ledit
» Lalauze, & ſes Aſſociés, aux

» Receveurs Commis par les
1721. » Administrateurs desdits Hôpi-
» taux. Fait à Paris le 21. jour
» de Juillet 1721. «

L'engagement que j'ai contracté par le titre de cet ouvrage, m'oblige ici, pour m'acquitter de ce devoir, à parler d'un Spectacle nouveau de cette Foire, qui étonna tout le public. Les Comédiens Italiens s'appercevans que leur recette étoit très-différente de celle qu'ils avoient faite au commencement de leur arrivée à Paris, & qu'elle diminuoit de jour en jour considérablement, prirent, pour rappeller le public, une résolution assez extraordinaire, & que tout Paris regarda comme bizarre, qui fut d'abandonner pour quelques mois leur Théatre de l'Hôtel de Bourgogne, & d'en ouvrir un nouveau à la Foire S. Laurent. Entre

plusieurs autres motifs qui les avoient déterminé, ils comptoient fort que la suppression de l'Opera Comique subsisteroit, & que par conséquent ils tiendroient le seul spectacle. C'est aussi pour les y troubler que les Comédiens François, ne voulurent pas inquiéter la Troupe de Francisque. La resolution prise, les Comédiens Italiens l'exécuterent dès le 16. de Juillet, que se disposans pour leur nouvel arrangement, ils cesserent de jouer sur leur ancien Théatre, & ouvrirent le Vendredy 31. du même mois dans la grande loge de M. Pellegrin qu'ils avoient fait réparer, avec beaucoup de dépenses, tant pour les ornemens que pour la commodité du public. L'ouverture de ce Théatre fut marquée par la premiere représentation de DANAE' piéce en vers

1721.

1721. en trois Actes & autant de Divertissemens, précédée d'un Prologue. M. de Saintyon Auteur de cette Comédie, l'avoit composée en 1697. pour les anciens Acteurs Italiens : comme elle ne put paroître alors, le sieur Dominique, entre les mains de qui elle tomba, la retoucha, ajouta des Divertissemens & un Prologue & la donna à ses Camarades. Elle fut assez bien reçue. Cette Piéce étoit ornée d'un grand Spectacle ; on vanta beaucoup une décoration, qui représentoit le Palais de la Fortune. Ces nouveaux Aggregés aux Spectacles Forains, voulurent aussi, pour grossir leur recette, donner *le Bal* deux fois par semaine, le Dimanche & le Mercredy, mais les chaleurs de la saison leur fit discontinuer cette entreprise, après quelques semaines.

Le 4. Août on représenta sur ce Théatre PANTALON & ARLEQUIN COCUS SANS FEMMES, Comédie en trois Actes, toute Italienne. Je n'en dirai autre chose, si ce n'est que le titre de cette Piéce étoit ce qu'il y avoit de meilleur. 1721.

Quoique les Comédiens Italiens soient étrangers à mon sujet, & que je n'en parle que par les raisons que je viens de dire, sans m'engager à rendre compte de ces Acteurs, je ne puis cependant me dispenser de remarquer le début de la Demoiselle Lalande, qui parut sur le Théatre le Dimanche 17. Août dans les rôles de *Colombine* & de *Junon* de la Comédie de *Danaé*. On avoit composé exprès une espéce de petit Prologue pour introduire cette nouvelle Actrice sur la Scene; & la cérémonie de sa réception dans la Troupe

1721. ſe paſſoit aux yeux des Spectateurs.

Les Comédiens Italiens donnerent encore pendant le cours de cette Foire,

BELPHE'GOR Comédie en trois Actes, avec trois divertiſſemens, par M. *le Grand*, repréſentée pour la premiere fois le Dimanche 24. Août 1721.

Le 12. Septembre ſuivant, la premiere repréſentation du FLEUVE D'OUBLY, Piéce en un Acte du même Auteur : qui ainſi que la précédente eut un très-grand ſuccès. L'une & l'autre ſont demeurées au Théatre.

Sur la fin de cette Foire, le ſieur *le Grand* donna encore deux petites Comédies d'un Acte chacune, la premiere intitulée LES AMOURS AQUATIQUES, & l'autre, LES TERRES AUSTRALES, qui parurent le 23. Septembre, & furent reçues aſſez froidement.

Fin du premier Tome.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

3-1

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance
Celui qui rapporte un volume après la dernière date timbrée ci-dessous devra payer une amende de cinq cents, plus deux cents pour chaque jour de retard.

The
University
Dat
For failure to
or before the
below there wil
cents, and an e
cents for each

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis